ETRE UN SOLDAT NEUILLEEN DURANT LA GRANDE GUERRE

(1914-1918)

neuillysurseine.fr

NEUILLY-SUR-SEINE

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE
SERVICE ARCHIVES - DOCUMENTATION - PATRIMOINE

ETRE UN SOLDAT NEUILLEEN DURANT LA GRANDE GUERRE (1914-1918)

Dossier historique
réalisé par Virginie SINGH, assistante archiviste
sous la direction de Julie BROSSARD-DUCHEMIN, archiviste

Mars 2016

INTRODUCTION

Il y a un peu plus de 100 ans, le 28 juin 1914, l'assassinat de l'héritier du trône d'Autriche-Hongrie plonge l'Europe puis le monde dans une guerre sans précédent. Le conflit qui dure un peu plus de quatre ans amène sur le front des millions de soldats qui sont alors soumis à de rudes épreuves. Les hommages qui leur sont rendus sont à l'image de cette guerre exceptionnelle et se multiplient afin de perpétuer leur souvenir.

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la grande guerre, le service Archives-Documentation-Patrimoine propose de retracer le parcours des soldats durant la première guerre mondiale à travers l'exemple neuilléen. Que peut-il arriver à un militaire neuilléen pendant cette guerre ? Ce dossier historique vous permet de découvrir comment les hommes, plus ou moins jeunes, sont intégrés dans l'armée, à quelles situations ils sont confrontés une fois sur le front et enfin comment sont glorifiés ces milliers de soldats.

Ce dossier a été élaboré uniquement à partir des documents présents dans les fonds des Archives municipales et ne peut donc être considéré comme exhaustif. Il se base principalement sur la sous-série 4 H (mesures d'exception et faits de guerre) qui a fait l'objet d'un reclassement en 2014 et sur la série Z (entrées extraordinaires).

Explications historiques, reproductions de documents d'archives et visuels vous entrainent sur les pas des soldats de 14-18…

SOMMAIRE

INTRODUCTION **1**

SOMMAIRE **2**

HISTORIQUE **3-22**

Avant d'être soldat 3

Recrutement, mobilisation et incorporation dans l'armée 4-8

Vie du soldat 9-15

Reconnaissance et hommages 16-22

CONCLUSION **23**

SOURCES **24-30**

DOCUMENTS ANNEXES **31-93**

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES **94**

TABLES DES MATIERES **95-96**

AVANT D'ETRE SOLDAT

Les jeunes Neuilléens devenus militaires pendant la première guerre mondiale ont grandi à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle dans une société marquée par le souvenir de la guerre franco-allemande de 1870-1871. Celle-ci est perçue comme un désastre ayant notamment entraîné la perte de l'Alsace-Lorraine. La nostalgie des provinces perdues et le sentiment de revanche contre l'Allemagne se développent. Par ailleurs, la IIIe République naissante cherche à s'affirmer. Il s'agit alors de préparer la France à une nouvelle guerre permettant de récupérer les départements perdus et par laquelle triompheraient les grands principes républicains de 1789.

A travers l'école, les autorités vont tenter de développer chez les plus jeunes l'esprit républicain et patriotique. L'école devenant gratuite, laïque et obligatoire avec les lois de Jules Ferry de 1881-1882, le nombre d'enfants concernés ne cesse d'augmenter. A Neuilly, c'est la fête des écoles qui permet de diffuser aux enfants ce message. Elle a lieu pour la première fois en 1880 à l'occasion de la création de la fête nationale le 14 juillet. Par la suite, elle se déroule dans les premiers jours d'août au début des vacances d'été. Réunissant enfants, parents, professeurs et représentants de la municipalité, elle est organisée au moins jusqu'en 1891.
La fête commence par une matinée littéraire et musicale. Des poèmes et chants patriotiques tels *Le chant du départ* ainsi que l'hymne national *La Marseillaise* sont entonnés par les élèves. Ceux-ci reçoivent ensuite une assiette de couleur ainsi qu'une brochure. L'assiette comprend un décor différent chaque année, choisi par la commission scolaire de la mairie. Ces images abordent quatre thèmes qui parfois se recoupent dans les sujets : le patriotisme, les principes républicains, la ville de Neuilly et l'actualité. La brochure distribuée aux enfants présente le thème de l'assiette mais comprend avant tout des textes patriotiques. Avant 1888 notamment, les décors des assiettes et textes des brochures sont très fervents tandis que ceux d'après sont plus orientés vers l'histoire et la vie locale.

Assiette de la fête des écoles de 1884 représentant le groupe sculpté de Louis Ernest Barrias « La Défense de Paris »

Par ailleurs, à Neuilly, les hommages envers les soldats morts en 1870-1871 se multiplient : réunion des corps des défunts en un seul lieu en 1878, installation de plaques commémoratives à la mairie en 1878-1879, cérémonie en hommage aux gardes nationaux neuilléens du 35e bataillon en 1879, création de l'association du Souvenir Français en 1887 pour le fleurissement des tombes des soldats, remise d'un drapeau par la Ville aux vétérans en 1899, pèlerinage annuel des vétérans depuis Neuilly jusqu'au groupe sculpté «La Défense de Paris» à Courbevoie, inauguration du monument du Souvenir Français en 1906, pèlerinage annuel au cimetière ancien. Tous ces hommages permettent de perpétuer le souvenir de ces vaillants soldats. Ces militaires « morts pour la patrie » doivent servir d'exemple aux jeunes générations.

Ainsi, les jeunes Neuilléens ont été préparés à être de futurs soldats.

RECRUTEMENT, MOBILISATION ET INCORPORATION DANS L'ARMEE

Les jeunes Neuilléens doivent effectuer un service militaire mais peuvent aussi s'engager volontairement dans l'armée. Ils sont alors incorporés dans un corps d'armée et reçoivent une tenue réglementaire. Le 1er août 1914, la France déclare la mobilisation générale de tous les soldats mais certains bénéficient d'un sursis d'appel.

Recrutement

Le recrutement dans l'armée s'effectue de deux façons : la conscription ou l'engagement volontaire.

La conscription est le moyen le plus courant pour entrer dans l'armée. Instaurée en 1798, elle est réformée par la loi du 21 mars 1905 qui rend le service militaire obligatoire pour tous. Un recensement des Neuilléens de sexe masculin âgés de 20 ans est effectué chaque année par le maire : tous ces hommes nés la même année forment une classe. Une fois recensés, ils sont convoqués devant le conseil de révision à Neuilly qui les déclare aptes ou inaptes au service. Les hommes aptes sont alors inscrits sur les registres matricules et doivent effectuer un service militaire dans l'armée active de 2 ans, puis 3 ans à partir de 1913. Une fois ce service effectué, les hommes sont encore soumis à des obligations militaires pendant une vingtaine d'années : ils intègrent successivement la réserve de l'armée active, l'armée territoriale, la réserve de l'armée territoriale, chaque catégorie étant mobilisée progressivement en fonction de l'intensité de la guerre.

Les hommes sont soumis à plusieurs années d'obligations militaires.

Après la conscription, ils effectuent :

- 2 ans (3 ans à partir de 1913) dans l'armée active : les hommes sont dans le service actif, en caserne.
- 11 ans dans la réserve de l'armée active : les hommes sont retournés à la vie civile mais sont convoqués à plusieurs reprises pour des périodes d'entraînement. En temps de guerre, ils sont automatiquement mobilisés et servent à compléter les régiments d'active.
- 6 ans (7 ans à partir de 1913) dans l'armée territoriale : les hommes toujours civils effectuent également une période d'entraînement. Ils peuvent être mobilisés en temps de guerre mais s'occupent des places militaires de l'arrière.
- 6 ans (7 ans à partir de 1913) dans la réserve de l'armée territoriale : les hommes sont mobilisables en temps de guerre mais uniquement en cas de besoin. Ils sont alors surtout affectés à des missions de surveillance.

Après cela, les hommes sont dégagés de toute obligation militaire.
Durant la première guerre mondiale, toutes les armées et leurs réserves ont été mobilisées.

L'engagement volontaire concerne des personnes normalement écartées de la mobilisation et avant tout des adolescents qui devancent l'appel. En effet, l'engagement est possible à partir de 17 ans. Il existe deux types d'engagements volontaires : ceux pour une durée limitée de 3, 4 ou 5 ans, ou bien ceux pour la durée de la guerre. Durant la première guerre mondiale, il y a 392 engagés volontaires à Neuilly dont 60 pour une durée limitée et 332 pour la durée de la guerre.

Le candidat se présente à la mairie et remplit un acte d'engagement en présence de deux témoins qu'il a choisis. Il doit également fournir un certain nombre de justificatifs : acte de naissance, extrait du casier judiciaire, certificat médical, attestations diverses. Comme les photographies d'identité sont encore peu répandues, une description physique du postulant est scrupuleusement notée. Enfin, le candidat choisit le corps d'armée dans lequel il souhaite être incorporé.

Une fois entré dans l'armée, le soldat peut être mobilisé.

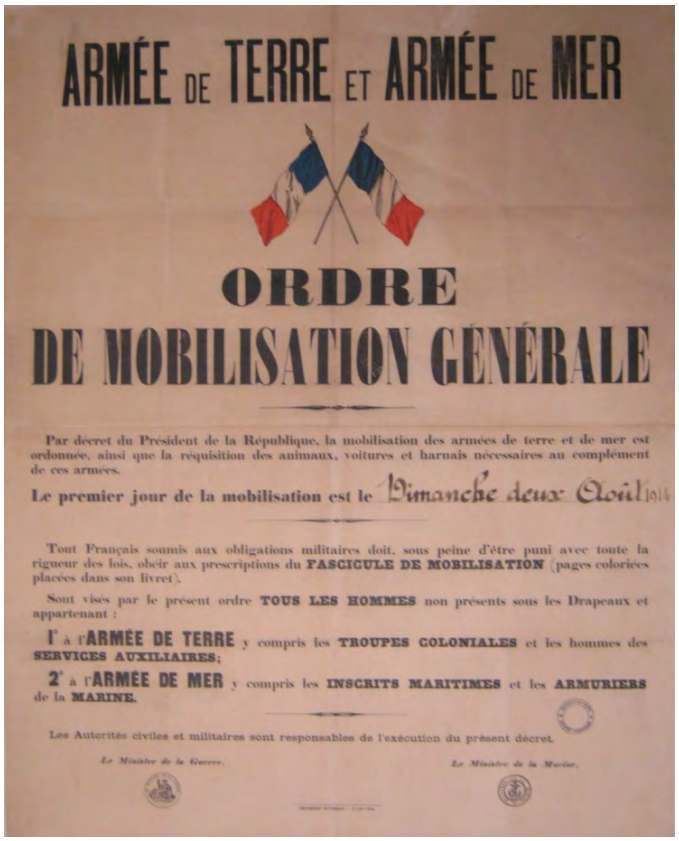

ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

ORDRE
DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le Dimanche deux Août 1914

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du FASCICULE DE MOBILISATION (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre TOUS LES HOMMES non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'ARMÉE DE TERRE y compris les TROUPES COLONIALES et les hommes des SERVICES AUXILIAIRES;

2° à l'ARMÉE DE MER y compris les INSCRITS MARITIMES et les ARMURIERS de la MARINE.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre. Le Ministre de la Marine.

Affiche de mobilisation générale (1er août 1914)

Mobilisation et sursis d'appel durant la guerre

Dès le 1er août 1914, la France décrète la mobilisation générale de ses troupes. Des milliers d'affiches sont imprimées et envoyées dans les communes de France. A Neuilly, 40 affiches enfermées dans un paquet cacheté à la cire sont conservées par le commandant de la brigade de gendarmerie qui doit les remettre ensuite au maire en personne ou s'il est absent à son adjoint. Puis, les affiches sont placardées dans la ville selon une liste de points d'affichage prédéfinie. Le premier jour de la mobilisation est programmé au dimanche 2 août 1914.
Une fois la mobilisation décrétée, les hommes doivent immédiatement obéir aux prescriptions du fascicule de mobilisation présent à l'intérieur de leur livret militaire. Ce fascicule de quatre pages, rempli par le bureau du recrutement lors de l'incorporation dans l'armée, indique quand, comment et où doit se rendre le soldat.

Mais durant la guerre, certains hommes bénéficient d'un sursis d'appel afin d'assurer les services indispensables à la population. Ces hommes ne sont donc pas mobilisés, ou bien démobilisés, et continuent de travailler.
Ainsi, le 2 août 1914, le gouverneur militaire de Paris décide d'accorder un sursis d'appel de 45 jours aux patrons et ouvriers boulangers de l'armée territoriale et sa réserve. Ce sursis d'appel est prolongé à deux reprises.
Afin d'assurer les services de la mairie, plusieurs employés communaux bénéficient eux aussi d'un sursis d'appel. Depuis 1912, les mairies doivent fournir chaque année un état de leur personnel indiquant les agents auxquels il serait indispensable d'accorder un sursis de départ en cas de mobilisation. En effet, seuls les agents « absolument nécessaires » au service peuvent prétendre à ce sursis, les autres sont alors remplacés par des agents temporaires recrutés parmi les retraités, femmes, mutilés de guerre et hommes dégagés de toute obligation militaire. En janvier 1914, la mairie de Neuilly demande un sursis d'appel pour sept de ses employés en cas de mobilisation: le secrétaire général, le chef de la Comptabilité, le chef de l'Etat civil et plusieurs surveillants d'octroi. En 1915, les sursis d'appel sont limités aux hommes appartenant à la réserve de l'armée territoriale ou à des services auxiliaires. En 1916, des sursis d'appel dont certains illimités sont accordés à plusieurs agents de la mairie de Neuilly, souvent des responsables capables d'organiser et de gérer les services qu'ils dirigent.

Par ailleurs, les prêtres et autres hommes d'église peuvent bénéficier d'un sursis d'appel pour nécessité du service du culte. Ainsi, en 1918, le maire émet un avis favorable auprès du préfet de la Seine pour la mise en sursis d'appel de plusieurs vicaires des églises de Neuilly.

Durant toute la guerre, face à l'importance des pertes humaines, un contrôle strict est assuré afin de réintégrer des hommes dans le service actif. En septembre 1914, les hommes exemptés ou réformés mais encore soumis aux obligations militaires sont priés de se présenter devant le conseil de révision afin d' « examiner le contingent 1915 ». En août 1915, la loi Dalbiez s'intéresse aux hommes placés dans les administrations civiles : les agents communaux sursitaires sont alors régulièrement contrôlés. A partir d'octobre 1918, les hommes en sursis d'appel doivent obligatoirement porter un brassard.

Les hommes mobilisés rejoignent alors leurs régiments, qui forment les différents corps de l'armée française.

Incorporation dans l'armée

Robert Arthur Olliviero, sapeur-pompier neuilléen décédé en décembre 1914

L'armée française est divisée en deux grandes catégories : l'armée de terre et l'armée de mer. En 1914, l'armée de terre qui regroupe l'essentiel des troupes est divisée en plusieurs armes : infanterie, cavalerie, artillerie, génie, aéronautique. Les engagés volontaires neuilléens sont présents dans chacune de ces catégories. Les conscrits l'étaient sans doute aussi.[1]

L'infanterie est composée de régiments d'infanterie et d'infanterie coloniale, de bataillons de chasseurs à pieds et de zouaves, du régiment de sapeurs-pompiers de Paris. Hormis ces deux dernières catégories, les Neuilléens engagés volontaires sont présents dans tous ces corps d'armée. Les sapeurs-pompiers de Neuilly participent à la guerre comme tous les autres mobilisés et rejoignent généralement les rangs de l'infanterie.

De nouveau, les Neuilléens engagés volontaires se retrouvent dans toutes les catégories de cavaliers : cuirassiers, dragons, chasseurs à cheval et hussards. Les cavaliers ont souvent combattu à pied à cause de la guerre de position dans les tranchées mais ils ont combattu à cheval lors de la guerre de mouvement et notamment lors des grandes offensives de 1918.

L'artillerie est l'arme la plus choisie par les engagés volontaires neuilléens, notamment l'artillerie de campagne et l'artillerie lourde. Les artilleurs de campagne sont surtout équipés de canons de 75. Elaboré à la fin du XIXe siècle, ce canon de 75 mm permet un tir rapide et est perçu comme un progrès technologique. Il est utilisé lors des combats de 1914 et notamment lors de la bataille de la Marne où les soldats français arrêtent l'invasion allemande. Il devient alors le symbole de l'armée française victorieuse et fait aussitôt l'objet d'un culte.

[1] Les archives municipales ne conservent pas de documents susceptibles d'étudier dans quels corps d'armée les conscrits neuilléens ont été incorporés.

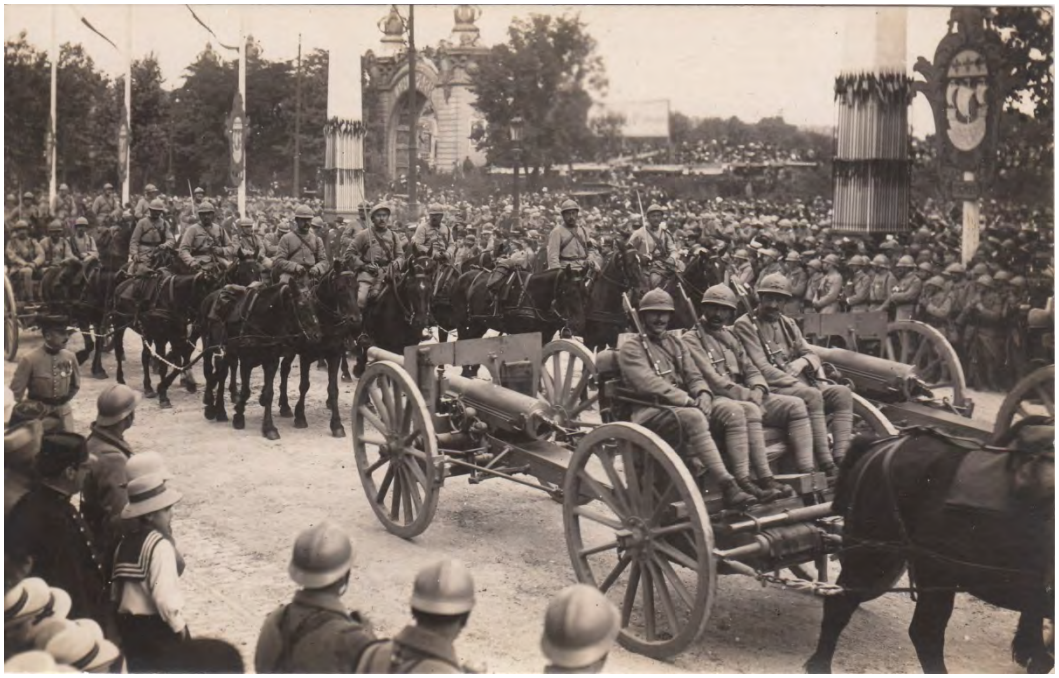

Les artilleurs français suivis des cavaliers à la porte Maillot lors du défilé de la Victoire (1919)

Quelques Neuilléens s'engagent dans le régiment du génie qui s'occupe de l'équipement du champ de bataille (positions, abris, observatoires).

L'aéronautique comporte un groupe d'aérostation (dirigeables) et de deux groupes d'aviation (avions). Plusieurs Neuilléens souhaitent s'y engager. La ville est un des berceaux de l'aviation. En effet, en 1906, Santos-Dumont possédant des hangars à Neuilly, avait réalisé dans la plaine de Bagatelle le 1er vol homologué de l'histoire de l'aviation pour un engin plus lourd que l'air. De plus, un fabricant d'aéroplanes est implanté à Neuilly, la société anonyme Borel.

Enfin, différents services dans lesquels plusieurs volontaires neuilléens s'engagent, complètent ces corps d'armée: escadron du train des équipages, section des commis et ouvriers d'administration, service automobile, groupe cycliste, services de l'Etat major ou encore services de santé.

Par ailleurs, les corps d'armée de l'Afrique du Nord et les troupes coloniales sont mobilisés. Quelques Neuilléens s'enrôlent parmi celles-ci. Sur les champs de bataille, les soldats originaires des colonies aussi bien françaises qu'anglaises côtoient les soldats européens : Algériens, Marocains, Sénégalais, Indiens, Australiens, Néo-zélandais…

Equipement

Lors de son incorporation dans l'armée, le soldat reçoit un livret militaire qu'il doit conserver précieusement toute sa vie. Il doit en effet pouvoir le présenter à toute autorité militaire qui le demanderait.

La première page du livret indique l'état civil du soldat, sa description physique et la façon dont il est entré dans l'armée. Les pages suivantes sont consacrées au déroulé de sa carrière : durée des obligations militaires, corps d'armée intégrés, salaires perçus. Le livret signale ensuite l'instruction du soldat : les acquis avant incorporation et les enseignements suivis durant le service militaire. Il est notamment précisé si le soldat sait lire et écrire. Les dernières pages sont réservées aux services de santé au cas où le soldat serait hospitalisé.

Enfin, plusieurs pages indiquent de manière précise les effets remis aux soldats. En effet, chaque soldat reçoit lors de son incorporation un équipement spécifique : vêtements, chaussures, armes, matériel pour le campement, nécessaire à nourriture… L'équipement reçu dépend aussi du corps d'armée dans lequel est intégré le soldat.

Au début de la guerre, les soldats français sont notamment équipés de pantalons « rouge garance » : ils sont alors facilement repérables sur les champs de bataille à cause de cette couleur vive. En 1915, ce pantalon est abandonné au profit d'un uniforme entièrement « bleu horizon ».

A partir de 1915 également, les soldats français jusqu'alors pourvus de képis et de calottes métalliques, sont équipés de casques Adrian pour les protéger des obus. Sur le devant du casque, un symbole permet d'identifier à quelle arme appartient le soldat qui le porte. Par exemple, l'artillerie est représentée par deux canons croisés.

Un soldat français en 1914 : képi, capote bleue et pantalon rouge garance

Casque Adrian d'artilleur

Une fois incorporés et équipés, les jeunes Neuilléens peuvent être envoyés sur le front où ils partagent la vie des autres soldats.

VIE DU SOLDAT

Pendant la première guerre mondiale, de nombreux jeunes Neuilléens sont mobilisés et envoyés sur le front. Là bas, entre combats et vie de tranchées, tout peut arriver : tous les jours, des soldats sont blessés, tombent malades, sont faits prisonniers ou meurent. Certains disparaissent sans laisser de traces tandis que les enterrements se succèdent les uns après les autres. Au milieu de tous ces événements, la correspondance avec la famille est un soutien et, comme la vie continue malgré la guerre, des mariages sont célébrés.

Se marier

Militaire sur le front rêvant à sa fiancée

Les mariages des militaires sont depuis longtemps réglementés. Mais de nombreuses lois, décrets et circulaires sont édités durant la guerre afin de faciliter la célébration des mariages pendant cette période troublée.

En 1908, deux décrets obligent les militaires à demander à leur hiérarchie l'autorisation de se marier. Mais un nouveau décret du 18 novembre 1914 suspend pour toute la durée de la guerre cette obligation excepté pour « les officiers de l'armée active et les sous-officiers rengagés ou commissionnés ».

Le militaire qui souhaite se marier et sa fiancée doivent produire un certain nombre de documents officiels. Mais parfois, la situation de guerre empêche les futurs époux de se procurer ses pièces administratives. Par exemple, ils peuvent être originaires de départements envahis par les Allemands et avec lesquels la communication est difficile. De même, les futurs époux doivent en principe produire une autorisation parentale pour se marier d'autant plus s'ils sont mineurs, soit moins de 21 ans. Mais les parents, et notamment les pères, peuvent être prisonniers. Lorsque le militaire ou sa future épouse ont des difficultés pour produire ces documents, ils peuvent donner des équivalents : livret militaire pour prouver la filiation, autorisation des grands-parents, actes de notoriété homologué par un tribunal... Lorsque la mairie est confrontée à cette situation, elle doit le signaler au Parquet de la Seine. Celui-ci décide alors si les pièces produites sont suffisantes pour autoriser la célébration du mariage.

Par ailleurs, une loi du 4 avril 1915, complétée par une loi d'août 1915, autorise les mariages par procuration pour les militaires et marins mobilisés et prisonniers de guerre, c'est-à-dire sans la présence du futur époux lors du mariage civil. Celui-ci doit être autorisé au préalable par le ministre de la Justice et le ministre de la Guerre (le ministre de la Marine pour les marins) qui évaluent les raisons qui nécessitent une telle forme d'union. Seules les « causes graves » peuvent justifier le mariage par procuration : enfants à légitimer, grossesse de la future épouse, mort imminente du futur époux, militaire ayant formulé une promesse de mariage avant la mobilisation et mobilisé sur un poste où « sa vie est en danger ». Le futur époux est donc absent lors du mariage mais il est

représenté par un fondé de procuration spéciale, un homme obligatoirement, qu'il aura lui-même désigné. La mairie de Neuilly célèbre 4 mariages par procuration en 1915, aucun en 1916 et au moins 3 en 1917. En 1915, un mariage par procuration est annulé car le futur époux est décédé entre le moment où le mariage a été préinscrit sur le registre et la célébration elle-même.

Comme les hommes sont mobilisés et que nombreux sont ceux qui meurent, le nombre de mariages à Neuilly diminue notamment en 1915 et 1916. Par conséquent, le nombre de naissances est lui aussi en forte baisse durant ces années là.

Donner des nouvelles à sa famille

Les militaires entretiennent une correspondance régulière avec leurs familles afin de rester en contact avec elles. Dès le début de la guerre, une franchise postale est accordée à tous les militaires sur le front, en stationnement et dans les hôpitaux : les soldats ne paient donc pas les frais d'affranchissement. Une carte spéciale réservée à la correspondance des militaires est éditée et distribuée par centaines sur le front. Il existe plusieurs modèles de cartes dont certaines sont pré remplies avec des phrases types pour les soldats qui n'ont pas suffisamment de temps ou d'instruction pour écrire. Les militaires peuvent aussi utiliser du papier libre ou des cartes postales. Celles-ci sont très en vogue au début du XXe siècle. Durant la guerre, de nouveaux motifs liés au contexte sont édités : images de soldats, portraits des généraux, églises bombardées, ambulances…
Le cachet du régiment ou de l'hôpital est apposé sur la correspondance. Puis, le courrier est remis au vaguemestre, un sous-officier chargé du service de la poste au sein de l'armée. Ensuite, le courrier est contrôlé par un service de censure afin de vérifier qu'il ne contient aucune information sur les lieux où se trouvent les régiments ou sur les opérations militaires. En effet, le soldat est autorisé à écrire à sa famille mais seulement pour donner des nouvelles personnelles. Enfin, le courrier est transmis aux services postaux qui le distribuent aux familles selon le schéma habituel de distribution.
Les familles peuvent alors répondre. Sur le front ou à l'hôpital, l'arrivée du vaguemestre et des lettres qu'il apporte est source d'espoir et de réconfort pour tous ces soldats fortement éprouvés par la guerre.

Carte de correspondance militaire

Disparaître ou être fait prisonnier

Les régiments peuvent parfois constater la disparition d'un ou plusieurs de leurs soldats, notamment après les combats. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces disparitions : soit le soldat a été blessé et personne ne le retrouve, soit il a été fait prisonnier, soit il est décédé mais le corps n'a pas été découvert. Il peut aussi avoir déserté mais ce cas est plus rare. Le soldat est alors officiellement déclaré « disparu ». Un avis de disparition est adressé par les autorités militaires à la mairie où réside la famille du soldat. Ainsi, les employés communaux de Neuilly reçoivent régulièrement des avis qu'ils inscrivent immédiatement dans un registre réservé aux nouvelles des militaires. Ils se chargent ensuite de prévenir la famille. Ils doivent également recueillir auprès de celle-ci tous les renseignements qu'elle aurait pu obtenir afin de les transmettre à la préfecture. Les prisonniers ont le droit d'écrire et c'est pourquoi les familles peuvent savoir avant les autorités militaires et civiles la situation du soldat et le cas échéant son lieu d'emprisonnement. Ainsi, la mairie de Neuilly reçoit à plusieurs reprises des informations sur des soldats déclarés disparus mais qui en réalité sont prisonniers.

Les prisonniers sont enfermés dans des camps d'internement en France ou en Allemagne. Par exemple, en 1917-1918, plusieurs Neuilléens sont prisonniers dans les camps de Darmstadt ou encore de Soltau en Allemagne. Toutes les nationalités y sont mélangées. Les officiers y sont généralement mieux traités que les simples soldats. Les punitions y sont régulières et sévères. La promiscuité favorise le développement des maladies tel le typhus. Il y a au moins 162 militaires dont les familles résidaient à Neuilly qui ont été faits prisonniers durant la guerre (environ 500 000 au niveau national).

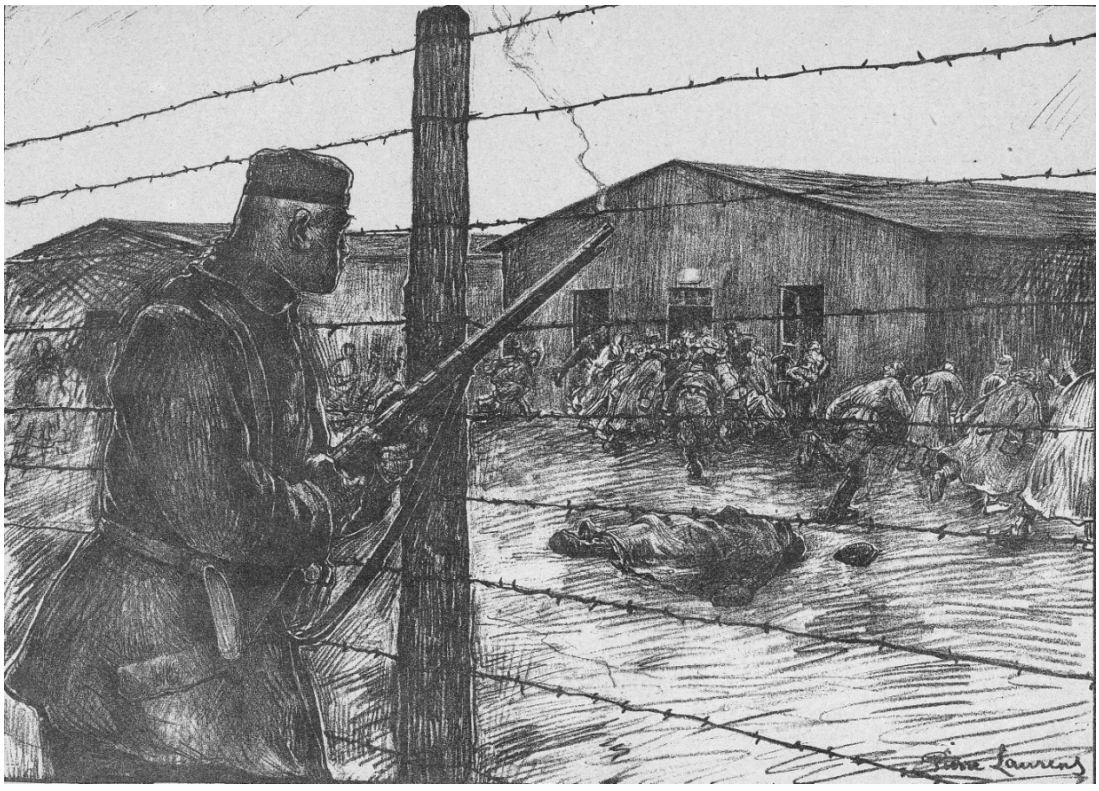

Camp d'internement de Wittenberg (Allemagne) le 20 mai 1915
L'alerte est donnée par plusieurs coups de sifflets :
les prisonniers ont alors dix minutes pour rejoindre leurs baraques sous peine d'être fusillés.

Les familles peuvent faire une demande de renseignements au sujet d'un militaire disparu ou prisonnier. Elles s'adressent soit à la Section des renseignements aux familles du ministère de la Guerre, soit à des œuvres internationales. Ces dernières étant généralement privées et basées à l'étranger, le service de la censure est très

vigilant sur le contenu des demandes qui leur sont envoyées. En 1917, un formulaire spécial est mis à la disposition des familles afin de traiter plus efficacement les demandes.

Etre blessé ou malade

Dès le mois d'août 1914, la mairie cherche à établir la liste des établissements et immeubles susceptibles d'être utilisés pour les blessés, malades et convalescents militaires. Tandis qu'elle met à disposition toutes les écoles communales de la ville, des établissements de santé privés ainsi que des particuliers proposent spontanément locaux et appartements pour accueillir les militaires qui ont besoin de soins. Six ambulances s'établissent aussitôt à Neuilly : l'ambulance américaine installée dans le lycée Pasteur, le comité des Dames françaises (Croix-Rouge) à l'école du Roule, l'Union des Femmes de France (Croix-Rouge) au collège Sainte-Croix, l'hôpital des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve dans leur couvent, l'ambulance privée de Mlle Blonde sise 7 rue Jacques Dulud et enfin la clinique Hartmann. Neuilly compte jusqu'à 16 formations sanitaires pour militaires durant la guerre. L'ambulance américaine, qui a la plus grande capacité d'accueil, soigne environ 12000 blessés durant tout le conflit.

Les militaires blessés sur le front doivent être transférés dans des hôpitaux. L'ambulance américaine se dote aussitôt d'un service d'ambulances automobiles : l'American Ambulance Field Service. Les premiers ambulanciers ramènent les blessés depuis des postes de secours près du front jusqu'à Neuilly. En parallèle, les blessés sont évacués par des trains spécialement aménagés jusqu'à des gares d'arrivées parisiennes ou dans des villes proches de Paris selon un schéma d'évacuation prédéfini. Puis ils sont emmenés en automobile jusqu'aux ambulances de la ville de Neuilly. Par exemple, en septembre 1914, le comité des Dames françaises accueillent les blessés de la bataille de la Marne que le personnel est allé chercher à la Courneuve en automobile, celle-ci ayant été prêtée par un industriel neuilléen.

Ambulance automobile de l'American Ambulance Field Service (installé au lycée Pasteur)

Les soldats envoyés à Neuilly ne sont pas obligatoirement Neuilléens. Outre le plan d'hospitalisation et d'évacuation (PHE) qui prévoit à l'avance le réseau d'évacuation depuis le front et la répartition des blessés dans

les hôpitaux, les soldats sont dispersés en fonction de leur nationalité, du type de blessure ou maladie, de leur capacité à être transporté et des places disponibles dans les différentes formations sanitaires.

Les militaires reçoivent dans les hôpitaux auxiliaires et bénévoles de Neuilly tous les soins nécessaires à leur rétablissement. Ceux-ci s'équipent avec du matériel de pointe. Par exemple, en 1916, la duchesse de Vendôme, qui habite Neuilly, offre à l'hôpital des Dames françaises un service complet de radiographie permettant la recherche des projectiles ; par la suite, celui-ci est aussi utilisé par les autres hôpitaux auxiliaires de Neuilly. L'ambulance américaine possède des appareils magnétiques géants pour extraire les particules d'obus coincés dans les blessures. Cet hôpital bénévole se dote également d'un service chargé de refaire les visages des blessés de la face (reconstitution de mâchoires fracassées notamment).

Afin de distraire les blessés et malades, les hôpitaux organisent régulièrement des animations telles que concerts, pièces de théâtre, séances de cinéma... Des jeux, des livres et de la musique sont également mis à leur disposition. Les militaires peuvent recevoir de la visite. Afin de faciliter ces visites, des réductions de tarifs sur les voyages en train sont accordés aux parents proches sur présence d'attestations certifiées par le Maire.

Soldats et infirmières à l'hôpital auxiliaire 233 : Comité des Dames Françaises (Croix-Rouge) installé dans l'actuelle école Achille Peretti

Des liens se créent entre les soldats et les infirmières. Les militaires aiment discuter avec ces femmes et notamment de leur famille. Ils sont également très reconnaissants envers celles qui les ont soignées et parfois leur écrivent après leur sortie de l'hôpital. Soldats et infirmières posent ensemble sur les photographies.

Malgré les soins apportés, plusieurs militaires succombent à leurs blessures. Il y a 375 militaires décédés dans les ambulances de Neuilly durant tout le conflit.

Décéder

Comme pour les disparus et les prisonniers, les autorités militaires avertissent les mairies quand un soldat originaire de leur commune décède. La mairie qui enregistre ces informations utilise différents termes pour qualifier la mort de ces soldats. Les mentions « tué » ou « tué à l'ennemi » renvoient plutôt à un décès sur le champ de bataille, dans les combats ou dans les tranchées, tandis que « décédé » ou « mort » s'applique généralement aux soldats décédés de maladies ou des suites de blessures. D'autres mentions plus précises sont aussi utilisées telles que « assassiné », « suicidé » ou encore « noyé ». Cela permet d'apporter un éclairage sur les conditions dans lesquelles le soldat est décédé.

La mairie est chargée de prévenir les familles. Les instructions précisent que les agents doivent faire preuve de « tous les ménagements nécessaires » pour annoncer le décès et doivent présenter les condoléances du ministre de la Guerre. A Neuilly, ce sont les conseillers municipaux qui sont chargés de cette mission « pénible et angoissante ». Puis comme le nombre de décès augmente rapidement, Jules Gabriel Dubois-Menant est recruté

pour annoncer ces nouvelles : il est choisi pour ses qualités et notamment son tact mais ce travail le laisse souvent « exténué par les émotions et la fatigue ».
La mairie doit également transcrire les actes de décès sur les registres de la commune pour les soldats qui y vivaient avant leur mobilisation.

Il y a eu 1741 soldats neuilléens décédés lors de la première guerre mondiale, auxquels s'ajoutent sans doute des soldats qui n'ont pas été déclarés « morts pour la France » et donc non comptabilisés dans ce chiffre. Edouard Nortier, maire de Neuilly, est notamment décédé en 1914. Le 5 novembre au soir, à Pilkem en Belgique, alors qu'il passe derrière les tranchées, il reçoit un éclat d'obus dans le ventre : le foie est touché, le capitaine est alors évacué sur l'ambulance de Boesinghe où il décède le lendemain matin.
La moyenne nationale des morts pour la France par rapport à la population totale est de 3,3 %. A Neuilly, elle est de 3,9 %.

Soldat atteint par un obus

Etre inhumé

Les décès se succédant, des milliers de corps doivent être inhumés. En octobre 1914 et janvier 1915, le conseil municipal décide qu'aucune taxe municipale ne sera prélevée sur l'inhumation, l'exhumation et le transport de corps des militaires, que le décès ait eu lieu à Neuilly ou non.

Lorsqu'un soldat décède sur le champ de bataille, son corps peut ne pas être retrouvé et c'est pourquoi certaines familles n'ont pas pu offrir de sépulture à leur défunt. Parfois, le corps est abandonné avant d'être récupéré plus tardivement pour être inhumé, comme ce fut par exemple le cas du sergent neuilléen Deloison en 1915. Le défunt est souvent inhumé immédiatement, à proximité de son lieu de décès.

Lorsqu'un soldat décède dans un hôpital de Neuilly, il est transporté dans une chapelle mortuaire aménagée au sein de l'établissement. A l'hôpital des Dames françaises, elle est par exemple installée dans le jardin « à l'ombre des grands arbres [où] nos pauvres morts sont encore plus chez eux ». L'hôpital doit prendre en charge tous les frais d'obsèques. Il fournit notamment un cercueil, un suaire et un vêtement au défunt. Les familles peuvent offrir, si elles le souhaitent, des funérailles plus importantes mais doivent payer pour les dépenses supplémentaires occasionnées. Il faut attendre au minimum 24 heures avant l'inhumation qui est uniquement autorisée par l'officier d'état civil. Après les offices religieux, le corps est transporté au cimetière dans un chariot couvert. Dès le début du conflit, les dépouilles des soldats décédés dans les hôpitaux militaires établis à Neuilly-sur-Seine, sont inhumées au cimetière nouveau, nouvellement agrandi, si les familles le souhaitent. Par ailleurs, la présence d' « indigènes » en France amène le ministre de la Guerre à éditer dépêches et circulaires relatives à l'inhumation des musulmans. Des instructions détaillées expliquent la manière d'enterrer les soldats selon les rites musulmans. L'ambulance américaine est notamment destinataire de ces instructions.

Pendant et surtout après la guerre, les transferts de corps se multiplient. En effet, avec l'aménagement des cimetières militaires dans les années 1920, les corps sont exhumés puis transférés dans ces nouvelles tombes. Ainsi, plusieurs familles neuilléennes reçoivent un avis de transfert du corps de leur défunt depuis la tombe provisoire jusqu'à un cimetière militaire.
Par ailleurs, certains corps ont pu être exhumés à la demande des familles pour rejoindre le caveau familial ou une sépulture individuelle dans la commune ou le pays d'origine. Tandis que des dépouilles de militaires décédés

puis inhumés à Neuilly quittent la commune, des corps de militaires neuilléens y sont rapatriés. C'est par exemple le cas d'Edouard Nortier inhumé au cimetière ancien après des obsèques solennelles à l'église Saint-Pierre le 5 février 1921. De plus, le conseil municipal décide en octobre 1920 que pourront être inhumés dans le carré militaire du cimetière nouveau les corps des militaires et marins morts pour la France dont le transfert aura été demandé par les familles. Cette concession est faite à perpétuité et leur entretien est assuré par la commune.

Tombes d'Edouard Nortier

Première sépulture à Boesinghe en Belgique (1914-1921)

Seconde sépulture au cimetière ancien de Neuilly (à partir de 1921)

Au cimetière nouveau, le carré militaire abrite des Français et des Anglais. Les officiers y sont séparés des soldats et au sein de ces catégories, les Anglais sont distincts des Français à la demande de l'administration britannique. En 1917, la ville réserve également une allée pour les militaires américains mais en 1921, les corps des deux défunts concernés sont exhumés et rapatriés aux Etats-Unis.
Les tombes sont surmontées de croix provisoires offertes par les marbriers de la ville. Ces croix en bois doivent indiquer le nom, l'âge, le grade, le corps d'armée et la date de décès du soldat. Pour les militaires britanniques, les croix sont remplacées par des stèles marquées d'une croix et pour les soldats musulmans par une stèle musulmane. Aujourd'hui, le carré militaire du cimetière nouveau abrite 253 tombes de militaires français et 32 tombes de militaires britanniques décédés pendant la première guerre mondiale.

Ainsi, les militaires neuilléens vivent, survivent ou meurent sur le front et dans les hôpitaux pendant un peu plus de quatre ans. Ils sont glorifiés tout au long de cette période et au-delà.

RECONNAISSANCE ET HOMMAGES

Pendant et après la guerre, un hommage est rendu à tous les combattants, qu'ils soient encore en vie ou bien décédés.

Les distinctions

Durant la guerre, les militaires peuvent faire l'objet d'une citation ou recevoir une distinction honorifique. Afin de rendre hommage aux soldats neuilléens qui sont dans ce cas, le conseil municipal fait inscrire leurs noms sur un tableau d'honneur installé dans la mairie.

Albert Lucien Parot, employé municipal ayant obtenu la croix de guerre le 7 septembre 1917

La « citation à l'ordre du jour de l'Armée » permet de reconnaître le courage, le comportement exemplaire ou les actes héroïques des soldats. Cette citation est à différentes échelles : régiment, brigade, division… Les supérieurs hiérarchiques du soldat expliquent par écrit le comportement ou l'action par lequel le militaire s'est illustré et qui lui vaut la reconnaissance de l'armée. Cette mention est inscrite dans tous les documents militaires. Ainsi, plusieurs employés communaux de Neuilly ont été cités à l'ordre du jour de l'Armée : le conseil municipal rapporte ces citations dans ses délibérations.

En parallèle, dès le début de la guerre, l'idée de créer une décoration militaire pour les soldats méritants se répand parmi les généraux et députés. Le Neuilléen Maurice Barrès, alors député de Paris, imagine un projet de médaille. En 1915, la croix de guerre est créée : elle est attribuée aux militaires ayant obtenu une citation pour une action ou une conduite remarquable. Plusieurs Neuilléens sont décorés de cette croix de guerre qui comporte une palme ou une étoile, parfois plusieurs, suivant le type et le nombre de citation obtenues.

Les hommages aux militaires morts pour la Patrie

Durant les guerres, de nombreux soldats décèdent : ils sont alors proclamés « morts pour la Patrie ».

En 1915, la municipalité décide d'organiser, en parallèle du pèlerinage au cimetière ancien sur la tombe des militaires morts pour la Patrie en 1870-1871, un pèlerinage au cimetière nouveau pour « déposer deux couronnes sur les tombes des soldats français et anglais morts pour la Patrie ». Ces cérémonies ont lieu chaque année début novembre pendant et après la guerre.

De très nombreux militaires décédés au cours de la première guerre mondiale sont déclarés « Mort pour la France ». Cette mention a été créée par une loi du 2 juillet 1915 : elle doit être inscrite dans l'acte de décès de tout « militaire des armées de terre ou de mer tué à l'ennemi ou mort des suites de ses blessures ou d'une maladie contractée sur le champ de bataille, de tout médecin, ministre du culte, infirmier, infirmière des hôpitaux militaires et formations sanitaires, ainsi que de toute personne ayant succombé à des maladies contractées au cours des soins donnés aux malades ou blessés de l'armée ; de tout civil tué par l'ennemi, soit comme otage, soit

dans l'exercice de fonctions publiques électives, administratives ou judiciaires ou à leur occasion ». La loi s'applique à tous les militaires français mais également à ceux des colonies, des protectorats et pour les étrangers engagés dans l'armée française, décédés depuis le 2 août 1914. La mention est inscrite en marge pour les actes de décès déjà établis et dans le corps de l'acte pour ceux à venir.

Différence entre « Mort pour la France » et « Mort pour la Patrie »

La mention « mort pour la France » créée par la loi du 2 juillet 1915 (rétrospective au 1er août 1914) est une mention officielle à apposer sur l'acte de décès du militaire ou du civil. Ceux ayant obtenu cette mention sont automatiquement inscrits sur le monument aux morts de leur commune (de naissance ou de résidence) ; leurs enfants mineurs peuvent devenir « pupilles de la Nation » et leurs familles bénéficient d'un droit à pèlerinage. La mention « mort pour la France » est donc à utiliser dans un cadre précis.

L'expression « non mort pour la France » désigne des militaires décédés durant la guerre mais qui n'ont pas obtenu la mention officielle de « mort pour la France » : on retrouve notamment sous cette appellation les suicidés, les fusillés pour l'exemple, les déserteurs, les militaires accidentés en permission, les militaires atteint d'une maladie non contractée dans le cadre de ses missions.

L'expression « mort pour la Patrie » est utilisée par exemple sur des listes de décédés, sur des diplômes de reconnaissance ou encore dans des inscriptions hommages. Elle n'a aucune valeur juridique et semble donc être plus une expression utilisée pour désigner les soldats décédés pendant la guerre. Elle peut donc s'appliquer à tous les militaires, même ceux non morts pour la France ou étrangers. De plus, cette appellation « mort pour la Patrie » était utilisée avant la création de la loi de 1915 et concerne donc les soldats morts durant les guerres précédant la 1e guerre mondiale et notamment la guerre de 1870-1871.

Afin d'honorer la mémoire des militaires neuilléens morts pour la France, la Commission municipale historique et artistique de Neuilly décide en avril 1916 de créer un livre d'or. Celui-ci comporterait une courte biographie de chaque militaire. L'ouvrage commencerait par le maire Edouard Nortier, puis les employés communaux suivis de tous les citoyens neuilléens par ordre alphabétique, cette appellation comprenant les personnes nées à Neuilly et celles habitant Neuilly. L'historien Henri Corbel commence à travailler sur les premières biographies de l'ouvrage qui ne semble pas avoir été réalisé.

En avril 1916 également, une nouvelle loi crée un diplôme d'honneur pour les familles des militaires morts pour la Patrie. En un an, le ministère de la guerre envoie 178 diplômes à la mairie de Neuilly : 155 sont distribués aux familles tandis que 23 n'ont pas pu l'être car les familles étaient parties de Neuilly sans laisser de nouvelle adresse. Le dimanche 25 mars 1917, une cérémonie solennelle de remise de ces Diplômes d'Honneur a lieu dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville. Le maire-adjoint prononce un discours en hommage aux héros de la grande guerre et à leurs familles en deuil. Une actrice, Mme Thénard, récite le poème *Aux morts pour la France*, écrit par Henri Corbel. Un orchestre symphonique joue plusieurs hymnes nationaux et chants militaires. Cette cérémonie a de nouveau lieu en juin 1918.

Le défilé de la Victoire

Organisé le 14 juillet 1919, le défilé de la Victoire rend hommage aux militaires français et alliés ayant combattu pendant la guerre. S'inspirant du traditionnel défilé militaire organisé depuis 1915 sur les Champs-Elysées, il met à l'honneur les troupes victorieuses entrant dans Paris.

La Commission municipale historique et artistique de Neuilly souhaite que le défilé aille du rond-point de la défense jusqu'aux Champs-Elysées en traversant l'avenue de Neuilly (actuelle avenue Charles de Gaulle). Elle rappelle que « les régiments allemands ont passé dans les premiers jours de mars 1871 sur l'avenue de Neuilly drapeaux au vent » et donc « le passage de nos soldats victorieux aura pour effet d'effacer la souillure de 1871 ».

La porte Maillot est finalement le point de départ. Les troupes doivent s'y rassembler selon un schéma prédéfini. Ainsi, le Maréchal Foch, suivi de son état major et de son escadron d'escorte, qui ouvre le défilé, stationne porte Maillot. Les troupes américaines et les troupes belges qui défilent derrière lui, arrivent par l'avenue de Neuilly. Puis les armées des autres pays suivent en venant par le boulevard Maillot. Derrière elles, les généraux et les différents corps d'armée français arrivent par les allées du bois de Boulogne. Enfin, la cavalerie qui clôt le défilé passe également par l'avenue de Neuilly. Ainsi, tous les militaires traversent Neuilly lors du défilé de la Victoire.

Les maréchaux Foch et Joffre ouvrent le défilé de la Victoire porte Maillot

Les changements de noms de rues

Pendant la guerre, les Neuilléens cherchent à rendre hommage aux combattants. Suite au décès brutal du maire Edouard Nortier en novembre 1914, la rue où celui-ci habitait prend immédiatement son nom. En 1916, alors que la bataille de Verdun cause des milliers de morts, un directeur de journal propose de changer le nom de l'avenue de Neuilly en avenue des poilus ou avenue de Verdun. Cette proposition reste sans suite mais le nom de Verdun est donné à une place en 1918 pour rappeler la bataille où « s'est accentué le déclin de la puissance militaire allemande » et en hommage « rendu à toute l'armée française puisqu'elle y a passé pour ainsi dire toute entière ».

En 1918 également, l'idée de changer la dénomination de l'avenue de Neuilly resurgit, notamment en préparation du défilé de la Victoire. Plusieurs propositions sont faites mais le nom d'avenue de la Victoire est prédominant. L'idée est finalement écartée car le Conseil municipal souhaite conserver le nom de Neuilly au cas où Paris annexerait la commune et pour éviter tout préjudice au commerce.

Le général Gallieni (1849-1916)

Après la guerre, les Neuilléens rendent plutôt hommage aux grandes figures de la guerre. Lors du Conseil municipal du 20 décembre 1918, les membres de la municipalité choisissent de changer les noms de plusieurs rues de Neuilly au profit de dénominations rendant hommage aux grands chefs de l'armée. Mais en 1919, le Conseil des Ministres décide qu'aucun nom de personnalité vivante ne pourra être donné à une rue excepté pour les noms des chefs étrangers. C'est pourquoi les noms des grands maréchaux et généraux (Castelnau, Joffre, Foch, Pétain) ainsi que celui de Georges Clemenceau sont rejetés, tandis que les noms de Paul Déroulède (mort en 1914), Gallieni (mort en 1916) et Verdun sont acceptés.

La Ville doit donc attendre le décès des personnalités militaires et politiques pour leur rendre hommage.
Ainsi, trois généraux donnent leur nom à une rue peu de temps après leur décès. En 1927, le nom du général Lanrezac, décédé deux ans plus tôt à Neuilly, est retenu afin de « consacrer à Neuilly le souvenir du commandant de la 5e armée vainqueur à Guise le 29 août 1914». En 1936, le conseil municipal choisit le nom du général Cordonnier pour rendre hommage à un Neuilléen récemment décédé et qui s'était illustré dans l'armée de terre. Enfin, en 1946, le nom du général Gouraud est adopté en l'honneur du général fraichement décédé et qui était perçu comme une « gloire nationale » et une « figure populaire ».
De même, les noms des hommes politiques ayant joué un rôle pendant la guerre sont donnés à des rues neuilléennes. En 1928, une voie nouvelle est dénommée Pierre Cherest, ancien conseiller municipal de Neuilly et président du Conseil Général de la Seine durant la guerre. En 1947, la place abritant le monument aux morts prend le nom de Raymond Poincaré, « un des plus grands artisans de la victoire ». Celui-ci avait été président de la République de 1913 à 1920 et avait inauguré le monument aux morts en 1923.

Un hommage privé est réalisé avec la dénomination de la rue Salignac-Fénélon. En effet, dans les années 1950, deux descendantes qui sont en train d'ouvrir une voie privée dans leur propriété veulent, en choisissant ce nom, rendre hommage à « leur père, le comte de Salignac-Fénélon, mort en 1914 et à leur frère, secrétaire d'ambassade, engagé volontaire, mort au champ d'honneur en 1914, décoré de la croix de guerre et de la Légion d'honneur et dont le corps n'a pu être retrouvé ».

Les inscriptions commémoratives et les monuments aux morts

En octobre 1919, le Conseil municipal décide de faire graver à l'intérieur de l'Hôtel de Ville les noms des Neuilléens tombés au champ d'honneur. Le peintre-dessinateur Piazza est chargé de la réalisation d'un tableau commémoratif peint sur pierre. Le premier emplacement retenu est celui des niches jouxtant l'escalier dans le vestibule d'honneur. Mais il est finalement implanté au rez-de-chaussée, là où il est plus visible du public. Il est achevé au début de l'année 1921. En juillet, pour faire pendant à ce tableau, de nouvelles inscriptions sont réalisées : une pour les Neuilléens morts durant la guerre de 1870-1871, une autre commémorant la signature du

Traité de Neuilly et enfin la dernière en référence au texte de loi déclarant que les armées de terre et de mer ainsi que les 3 principaux chefs (Raymond Poincaré, Georges Clemenceau et maréchal Foch) « ont bien mérité de la Patrie ». Un hommage spécial est également rendu aux employés communaux avec l'inscription dans un tableau à part des noms de ceux morts pour la France.

Les inscriptions commémoratives de l'Hôtel de Ville

En octobre 1919 également, le Conseil municipal décide d'ériger un monument aux morts. Une souscription publique est ouverte en juillet 1920 : elle rapporte environ 101 000 Francs. Le résultat est moins bon qu'espéré car les Neuilléens ont déjà participé à la souscription en faveur de Longpont et Corcy et aussi parce qu'ils doivent faire face aux difficultés économiques engendrées par la guerre. Plusieurs emplacements sont envisagés : avenue de Neuilly, place et square de l'hôtel de Ville, cimetière nouveau, rond-point Inkermann. En 1921, l'emplacement définitif est choisi: le carrefour des rues Berteaux-Dumas, Angélique Vérien et Bellanger. Le projet retenu est celui de l'architecte Gustave Umbdenstock, qui avait conçu le lycée Pasteur, et qui renonce à tout honoraire. Le monument aux morts, très sobre, est un « obélisque de 18 mètres de hauteur monté sur un piédestal flanqué aux angles par des faisceaux de piques surmontés par des casques Adrian ornés de chênes et de lauriers ». Cet hommage républicain représente le sacrifice de la commune mais aussi la victoire militaire due à la bravoure de ces soldats. L'obélisque est une forme antique traditionnellement associée à la mort. Les lauriers représentent la victoire et la gloire ; le chêne la force, la robustesse et la vaillance. Le casque symbolise l'armée et l'enrôlement des hommes comme soldats, il rappelle également l'ordre et la discipline. L'inscription « aux enfants de Neuilly morts pour la France, leurs concitoyens reconnaissants », elle aussi très sobre, rappelle

Le monument aux morts

la gratitude des Neuilléens envers leurs soldats, sentiment qui était déjà symbolisé par leur participation financière au monument.

Le monument et les inscriptions commémoratives sont inaugurés le 18 novembre 1923 en présence de nombreuses personnalités, de représentants de diverses associations, de délégations de combattants, des écoles et des familles de victimes. La Ville rend ainsi hommage aux soldats neuilléens morts pour la France mais souhaite aussi perpétuer leur souvenir auprès des générations futures.

Neuilly aurait pu accueillir un troisième monument aux morts : le monument aux poilus forains morts pour la France. Les forains réunis en Comité ont demandé à la municipalité la possibilité d'ériger près de la porte Maillot le monument dessiné par le statuaire Maxime del Sartre. La maquette de ce monument avait été exposée pendant la Fête de Neuilly. La municipalité donne un avis favorable à la demande mais le sol de l'emplacement demandé appartenant à la Ville de Paris, la demande est renvoyée au préfet de la Seine. Le monument a finalement été implanté à Rouen.

Le *Mémorial des Alliés*

Le *Mémorial des Alliés* est un ouvrage édité en 1926 en hommage à tous les soldats français et alliés ayant combattu durant la première guerre mondiale. Chaque exemplaire était personnalisable : la ville de Neuilly conserve le numéro 1183 imprimé pour elle avec, en début d'ouvrage, la liste des Neuilléens morts pour la France.

Ce recueil réalisé par Les fils de la Liberté comporte environ 350 pages. Il débute par une préface du maréchal Foch puis se découpe en plusieurs parties. Chaque partie correspond à un pays allié et commence par des textes introductifs relatifs à l'action de ce pays pendant la guerre. Semblable à un livre d'or, l'ouvrage regroupe des reproductions de lettres, autographes, poèmes, pensées… écrites par des personnalités politiques, militaires ou littéraires de chaque pays. Il renferme également plusieurs gravures et dessins.

Le but des auteurs était de rendre hommage aux soldats pour leur héroïsme et leur sacrifice, célébrer la victoire des alliés et perpétuer le souvenir de la grande guerre aux générations futures. L'objectif est également de mettre à l'honneur les vertus humaines, les valeurs républicaines et d'encourager la construction d'un monde en paix. En effet, la guerre qui a été terrible et dont le souvenir est diffusé par le livre doit servir d'exemple pour bâtir un monde qui ne devrait pas connaître de nouvelle guerre.

Ainsi, le *Mémorial des Alliés* regroupe « quelques lignes » écrites par « les personnages les plus illustres exprimant leurs sentiments en présence du spectacle auquel ils assistaient », un ouvrage « en témoignage de l'héroïsme et du sacrifice de tous les soldats», célébrant la victoire du « droit et de la liberté », « fait pour

l'histoire », destiné aux hommes « de toutes les races et de toutes les nations » pour rappeler que nous formons « une seule et même humanité », et « pour développer fraternité des peuples, harmonie et paix ».

Ainsi, la valeur des militaires est reconnue par les autorités et aussi la population pendant et après la guerre. Leur souvenir est perpétué auprès des générations suivantes.

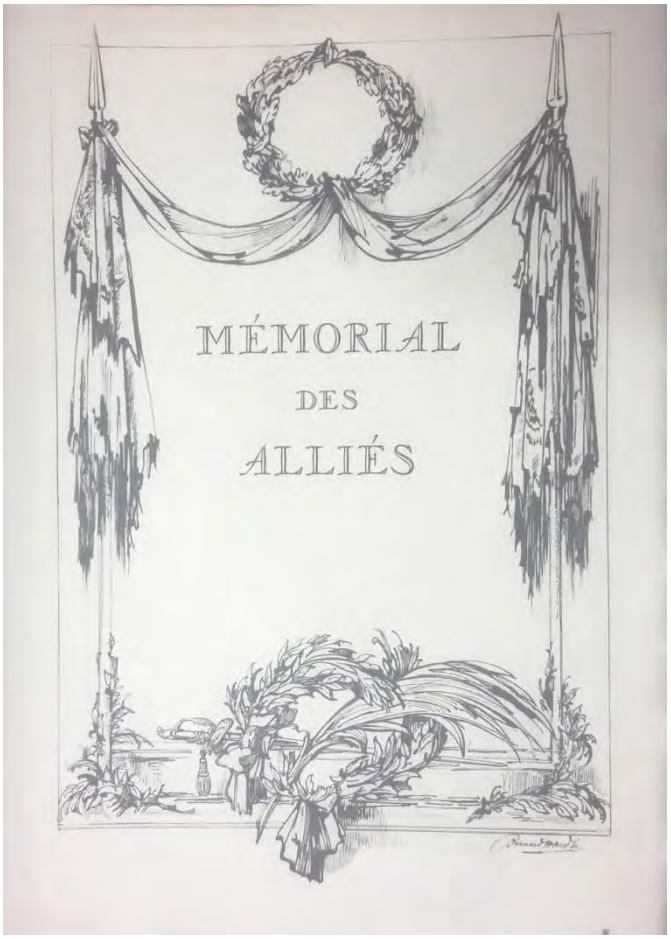

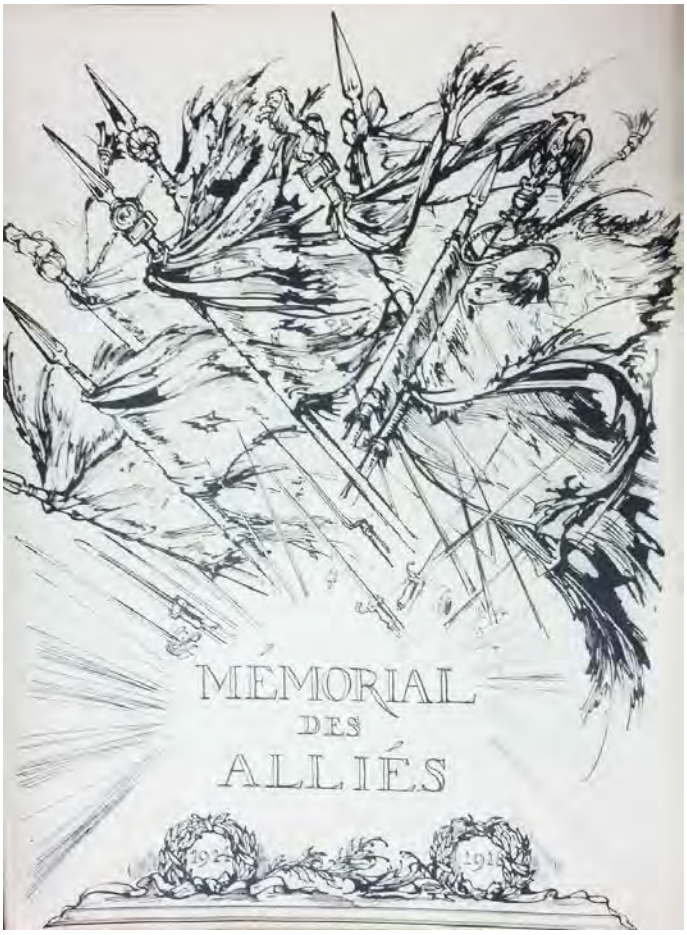

CONCLUSION

Durant la première guerre mondiale, des centaines de Neuilléens sont mobilisés et envoyés sur le front. Devenus soldats par obligation ou par choix, ils intègrent une armée très règlementée et prennent l'apparence de ce poilu de 14-18 qui reste présent dans toutes les mémoires. Loin de leurs familles avec lesquelles ils restent en contact malgré tout, ils connaissent l'horreur de la guerre : blessures de toutes natures, maladies, camps d'emprisonnement, morts par milliers, enterrements qui se succèdent… Les récompenses qu'ils obtiennent lors de leur parcours militaire sont une faible consolation. A la fin de la guerre, toutes les nations rendent un hommage fort à ces soldats, devenus des héros.

En l'absence de ces hommes partis combattre, ceux qui sont restés à l'arrière doivent s'organiser. La vie quotidienne est alors bouleversée pour des milliers de civils.

SOURCES

Sous-séries 1 C et 3 C : publications locales et ouvrages

1 C CMH 6 *Bulletin de la Commission municipale historique et artistique de Neuilly-sur-Seine*, années 1914-1918 (tome XII)

3 C 5.44 LAURENS (Jean-Pierre). - *Prisonniers de guerre. - 1918* – [1] p. : croquis et dessins ; 31,5 x 43,5

3 C 5.75 OLIER (François), QUENEC'HDU (Jean-Luc). - *Hôpitaux militaires dans la guerre 1914-1918, Répertoire général, marques postales sanitaires, indice de rareté « Hopmil », Tome 2 Paris France centre est.* – Ysec Editions, Louviers, 2010. – 319 p. ill. n. et b.
Les pages 135 à 139 sont consacrées aux ambulances et hôpitaux auxiliaires de Neuilly-sur-Seine.

3 C 5.89 DAVID Franck, *Comprendre le monument aux morts. Lieu du souvenir, lieu de mémoire, lieu d'histoire*, Editions CODEX, Ministère de la Défense – DMPA, Paris, 2013

3 C 5.92 BUFFETAUT Yves, *Retrouver un soldat de 1914-1918 et le détail de ses quatre années de guerre*, Archives et culture, 2013

3 C 6.107 RAFFARD (Hubert C.). - *Petit dictionnaire historique des rues de Neuilly*. - Paris : Le Livre d'histoire-Lorisse, Monographies des villes et villages de France, 2001. - 290 p. : ill. n. b.

3 C 6.143 BROCHE François, *Vie de Maurice Barrès*, Bartillat, Paris, 2012. – 350 p.

Sous-série 5 F : statistique générale

5 F 6	Mouvement de la population et état sanitaire des communes du département de la Seine : état trimestriel publié par le service de la statistique municipale de la préfecture de la Seine	1904 – 1940

Sous-série 1 H : recrutement

1 H 22-26	Engagés volontaires : inscription (registre).	1914-1918
1 H 58-63	Engagement des volontaires pendant la durée de la première guerre mondiale : inscription (registre). (22 août 1914 - 18 octobre 1918)	1914-1918

Sous-série 4 H : mesures d'exceptions et faits de guerre

4 H 21	Avis officiels relatifs à l'ouverture des hostilités et à la mobilisation générale : enveloppes, télégrammes (août 1914).	1914

4 H 22	Règlementation. - Instructions, avis officiels, télégrammes, affiches, correspondance (classement par dossiers thématiques) : Camp retranché de Paris (1909-1914); plan pour le recensement de 1914 (septembre 1914); circulaire relative aux hommes exemptés ou réformés (septembre 1914); garderies d'enfants (1914); finances (1914-1915); hygiène (1914-1916); énergies (1914-1916); denrées alimentaires (1914-1918); voies aériennes (1915-1917); affaires agricoles (1916-1917); réquisitions (1917); mesures contre l'incendie (1916-1918); pension aux veuves des employés municipaux mobilisés (1921); Fête nationale (1915); entrée en guerre de pays européens (1915-1916); heure légale (1918); modèle de carte pour la correspondance avec les départements envahis (s.d.).	1909-1921
4 H 23	Règlementation liée à l'Etat civil ou aux nouvelles des militaires. - par dossiers thématiques : transport pour les familles des militaires blessés, malades ou décédés (1916); circulation dans la zone des armées (1916); mariages des militaires : décret, circulaires, instructions, correspondance, journal officiel, liste des mariages célébrés à Neuilly-sur-Seine par procuration, certificats de mariage (1914-1919); décès des militaires (1914-1920); pension aux militaires infirmes et aux familles des militaires décédés (1914-1921); demandes de pièces d'Etat Civil (1917-1921); réfugiés décédés : correspondance, liste des réfugiés inhumés à Neuilly-sur-Seine (1920-1922).	1914-1922
4 H 24	Correspondance générale avec la municipalité.- Personnel communal temporaire (1914-1919) ; Garde civique communale: instructions, plan, rapport, carte de membre (1914); placement d'enfants de mobilisés ou de réfugiés chez des particuliers (1914); armes déposées à la mairie et remises au commissaire de police : inventaires (1914); salubrité des locaux scolaires (1914); voirie (1914-1916); réclamations (1914-1917); soupe populaire (1917); fourniture de matériel à la Ville : inventaires (1914-1918); livraison de matériel aux entreprises locales (1918); compte-rendu relatif au sergent Deloison (1915); création d'un répertoire topographique (1918).	1914-1919
4 H 36	Etablissements et immeubles susceptibles d'être utilisés pour les blessés, malades et convalescents militaires: correspondance, liste, affiches (1914-1918). Hôpitaux et ambulances militaires : correspondance, liste, affiche (1914-1918). Ambulances, frais d'inhumation : correspondance, notes, détail des fournitures à payer, délibération (1914-1915).	1914-1918
4 H 41	Mobilisation du personnel communal, organisation des services municipaux : états numériques et nominatifs, circulaires, correspondance.	1912-1918
4 H 43	Application de la loi Dalbiez relative à la répartition des hommes mobilisables : demandes de sursis d'appel, correspondance, états nominatifs, rapports.	1915-1918

4 H 44	Sapeurs-pompiers aux armées : liste, 10 photographies.	1918
4 H 45	Militaires neuilléens blessés, décédés, malades, disparus ou prisonniers : liste nominative classée par date d'arrivée de l'information à la mairie de Neuilly-sur-Seine (cette liste crée un numéro d'ordre qui renvoie aux avis officiels présents dans la cote suivante).	1914-1920
4 H 46	Militaires neuilléens blessés, décédés, malades, disparus ou prisonniers : avis officiels classés par numéro d'ordre (n° 2401 à 2804) (Les avis officiels correspondent à la liste présente dans la cote précédente).	1916-1923
4 H 47-52	Militaires neuilléens blessés, décédés, malades, disparus ou prisonniers : fiches individuelles classées par ordre alphabétique (de A à Z)	1914-1920
4 H 53	Militaires français décédés à Neuilly-sur-Seine : liste nominative classée par date de décès.	1914-1918
4 H 54	Militaires décédés dans les ambulances : liste nominative classée par date de décès.	1914-1919
4 H 55	Militaires alliés inhumés à Neuilly-sur-Seine : correspondance, listes nominatives classées par date de décès, plan, autorisation d'exhumation.	1919-1921
4 H 56	Militaires neuilléens décédés : liste nominative des transcriptions de décès classée par ordre alphabétique. Militaires : fascicules de mobilisation, certificat de position militaire (1898-1915). Livrets de famille (1883-1905).	1883-1921
4 H 57	Personnel communal mort au champ d'honneur : liste nominative (1914-1915), délibérations (1915-1918), correspondance, dossiers individuels (1887-1918).	1887-1918
4 H 58	Personnel communal : listes des morts au champ d'honneur durant la première Guerre mondiale, liste des mobilisés, tués, blessés, prisonniers, disparus, promus ou décorés, photographies.	1943
4 H 59	Mention "Mort pour la France" sur l'acte de décès : correspondance, avis de mention.	1919-1920
4 H 60	Militaires disparus ou prisonniers : circulaires, formulaire, signalements de prisonniers de guerre.	1915-1917
4 H 61	Militaires disparus ou prisonniers : fiches individuelles classées par ordre alphabétique.	1914-1919
4 H 62	Citations obtenues par du personnel communal : délibérations.	1917

4 H 74	Prières pour les armées françaises et alliées (4 août et 17 novembre 1918) : correspondance, liste des conseillers municipaux y assistant.	1918
4 H 75	Ordre général n° 73 relatif à la Fête de la victoire [ayant lieu le 14 juillet 1919].	1919
4 H 77	Pèlerinages annuels aux cimetières Ancien et Nouveau en hommage aux soldats morts pour la Patrie : correspondance.	1915-1921

Sous-série 1 M : édifices publics

1 M 41	Inscriptions commémoratives dans le vestibule d'entrée : extraits du registre des délibérations, soumissions, correspondance.	1921-1922
1 M 61	Monument aux morts rue Berteaux-Dumas. -souscription publique : répartition des carnets à souche, adhésion des établissements de crédits, bordereaux semestriels des recettes et dépenses, listes des souscripteurs, appel aux habitants, correspondance, extraits du registre des délibérations ; constitution du comité d'honneur : demandes d'adhésion, bulletin de renseignements, correspondance avec d'autres municipalités ayant des projets similaires ; constitution du comité d'exécution : liste des membres du comité du monument, retour de l'appel aux habitants signé par les différents membres (1919-1923). érection : cahier des charges, procès-verbal d'adjudication, règle de participation de l'Etat aux dépenses d'érection de monuments aux morts pour la Patrie, liste des cartes distribuées aux familles pour l'inauguration du monument aux morts, extraits du registre des délibérations, correspondance, décret, arrêté, devis estimatif et descriptif ; propositions de monument émanant de divers sculpteurs et entrepreneurs, subvention de l'Etat : correspondance, circulaires, calcul de la subvention (1919-1925).	1919-1925

Sous-série 2 M : édifices du culte et cimetières

2 M 131	Projet de création d'un cimetière américain dans le Cimetière nouveau de Neuilly : correspondance, plan.	1917-1959
2 M 132	Plan partiel de la 11ème division avec l'emplacement des carrés militaires.	1919
2 M 133	Attribution de concessions de terrains pour la sépulture des corps des militaires et des marins morts pour la France : extrait du registre des délibérations.	1920

Série W: archives contemporaines

56 W 39 Liste complète des victimes civiles et militaires inhumées dans les cimetières de Neuilly (1914-1918 et 1939-1945). Transfert de corps de militaires (14 février 1925 au 12 février 1959) : télégrammes, avis, cartes

674 W 15 Registre des naissances (1914)
674 W 45-46 Registres des mariages (1914)
674 W 61 Registre des décès (1914)

Série Z: entrées extraordinaires

2 Z 14 Sans titre.
[Album de souvenirs de la Guerre 1914-1918, constitué par Octave et Floriana Boyé et leur fils Pierre Boyé, 82 rue Perronet à Neuilly-sur-Seine]

2 Z 15 Association des Dames Françaises, comité de Neuilly-sur-Seine : secours aux militaires blessés ou malades ; secours aux civils ; rattachée au service de santé militaire.
[bulletins].
Amiens : Imprimerie Piteux Frères. 13ème assemblée générale (13 décembre 1903) – 1904, 39 p. ; 17ème assemblée annuelle (15 décembre 1907) – 1908, 31p.

2 Z 198 Fête des écoles : la ville de Neuilly-sur-Seine aux élèves des écoles communales [brochures d'informations civiques].
Paris : Imprimerie Eugène Barbier, 1884 – 13 p. : ill.
Paris : Imprimerie Eugène Barbier, 1885 – 11 p. : ill.
Vincennes : Imprimerie Albert Lévy Frères, 1886 – 15 p. : ill.
Vincennes : Imprimerie Albert Lévy Frères, 1887 – 10 p. : ill.

2 Z 312 « Notre ambulance », hôpital auxiliaire 233, 1914-1918, Neuilly-sur-Seine, 92-94 avenue du Roule / Croix rouge Française, Association des dames françaises.
s.d., 27 p. (Rapport, p. 1-11 ; détail des dépenses de l'hôpital p. 11-12 ; listes du personnel p.12-15 ; liste des blessés p. 15-18 ; « quelques noms…quelques souvenirs » p. 19-21 ; chronologie des évènements p. 21-27)

2 Z 313 Sans titre.
Etude illustrée (reproduction), [1989]
[Ambulance américaine au Lycée Pasteur]

2 Z 314 « Histoire de l'American Field Service en France ».
Paris : AFS-VSF, 1988.- 8 p. – Brochure illustrée.
[Ambulance et hôpital américain]

2 Z 560 « Lieu de mémoire, dimanche 9 mai 2004, Neuilly-sur-Seine, Cimetière nouveau ».
Livret sur la rénovation des carrés militaires 1914-1918 et 1939-1945 en un lieu de mémoire.
[Listes alphabétiques des soldats inhumés de 1914-1918 et de 1939-1945, positions des soldats de 1914-1918 et de 1939-1945 dans les allées, photographies relatives à la rénovation des carrés militaires, à la réalisation d'un monument et à son inauguration]

6 Z 22	Cartes postales, lettres et enveloppes écrites ou reçues à Neuilly-sur-Seine pendant la première guerre mondiale, notamment de l'Ambulance américaine installée au Lycée Pasteur de Neuilly.
6 Z 52	Reproductions de diverses photographies représentant René MICHAS durant la première guerre mondiale et un document d'archive relative à sa citation à l'ordre de l'armée

Récolement (archives non classées)

463R	Dénomination des rues et numérotation des immeubles, érection de monuments commémoratifs (1946-1972)
911R	Décès d'Edouard Nortier, maire de Neuilly (1908-1914) : délibération, correspondance, discours, souscription pour l'achat de couronnes, facture, note de service, avis de décès au champ d'honneur, journaux, liste d'invitation aux obsèques (1914-1921). *> contient notamment l'invitation aux obsèques (1921), une photo de la tombe (sans doute en Belgique), un schéma des dignitaires portes-cordons.*
2579R	Dénomination des rues (dossier par rues): demandes d'attribution, correspondance, comptes-rendus des séances du Conseil municipal (1904-1976) ; Changement de nom de rues en vue d'honorer l'armée française: correspondance, délibérations et coupures de presse (1918-1919)
2646R	Fêtes des écoles: correspondance, programme, brochures, comptes-rendus de réunions (1883-1888)
580V	Monument aux morts rue Berteaux-Dumas, inauguration : cartes d'invitation, plan d'occupation de la tribune officielle, organisation du cortège, discours, plans de la place, photographies N et B, liste des commissaires, liste des invitations dans la tribune officielle, réponses aux invitations, correspondance et lettres types, coupures de presse, chanson « Le soldat inconnu »
693V	Changement de nom de l'avenue de Neuilly : correspondance (1916)
740V	Dénomination des voies publiques, état des rues dont la dénomination constitue un hommage public (1900-1922)

Autres sources disponibles

Sous-série 2 Fi	Cartes postales
Sous-série 1D	Délibérations
Service Etat civil	Registres des naissances, mariages et décès (1915-1918) ; registres des décès de militaires (1914-1918)
Collection particulière	Dessins de Maurice Perret-Carnot numérisés

Sites internet

Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris
http://www.pompiersparis.fr/la-brigade/l-histoire/special-centenaire-1914-2014-sapeurs-pompiers-de-paris-pendant-la-grande-guerre

Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG)
http://www.onac-vg.fr/fr/missions/mentions/

Mémoire des hommes :
http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php%3Flarub%3D24%26titre%3Dmorts-pour-la-france-de-la-premiere-guerre-mondiale

Le parcours du combattant de la guerre 1914-1918
http://combattant.14-18.pagesperso-orange.fr/

Documents annexes

TABLE DES DOCUMENTS ANNEXES

- Recrutement, mobilisation et incorporation dans l'armée

Document n° 1 : acte d'engagement d'Henry Lange (2 octobre 1915) (1 H 61)
Document n° 2 : photographies de René Michas, chasseur à cheval puis aviateur (6 Z 52)
Document n° 3 : photographies de soldats des troupes coloniales (2 Z 14)
Document n° 4 : livret militaire avec fascicule de mobilisation de Georges Chevreau (4 H 56)
Document n° 5 : liste des points d'affichage de l'affiche de mobilisation définie en 1912 (4 H 41)
Document n° 6 : avis du gouverneur militaire de Paris accordant un sursis d'appel aux patrons et ouvriers boulangers du département de la Seine appartenant à l'armée territoriale et sa réserve (2 août 1914) (4 H 42)
Document n° 7 : tableau récapitulatif du personnel communal établi pour déterminer les besoins en sursis d'appel (janvier 1914) (4 H 41)
Document n° 8 : avis favorable du maire de Neuilly pour le prolongement du sursis d'appel de M. Delerue, vicaire à Saint-Jean-Baptiste (10 mai 1918) (4 H 43)
Document n° 9 : circulaire rendant obligatoire le port d'un brassard pour les hommes placés en sursis d'appel (octobre 1918) (4 H 41)

- Vie du soldat

Document n° 10 : correspondance des militaires (6 Z 22)
Document n° 11 : formulaire pour demande de renseignements au sujet d'un militaire disparu ou prisonnier (1917) (4 H 60)
Document n° 12 : liste des locaux susceptibles d'être utilisés pour le soin des militaires (4 H 36)
Document n° 13 : soldats et infirmières de l'hôpital auxiliaire 113 (2 Z 14)
Document n° 14 : registre réservé aux nouvelles des militaires et permettant d'aviser les familles (1917) (4 H 45)
Document n° 15 : lettre du sergent Léon Pasquier rendant compte du décès et de l'inhumation d'Edouard Nortier en Belgique (1914) (911R)
Document n° 16 : compte-rendu relatif à l'abandon du corps du sergent Deloison (1915) (4 H 24)
Document n° 17 : instructions pour l'inhumation des soldats décédés dans les ambulances (4 H 36)
Document n° 18 : instructions pour l'inhumation des soldats musulmans (1914) (4 H 23)
Document n° 19 : carré militaire au Cimetière nouveau (4 H 55 et 2 Z 560)

- Reconnaissances et hommages

Document n° 20 : délibération rapportant les citations obtenues par le personnel communal (27 avril 1917) (1 D 1.44)

Document n° 21 : lettre modèle pour invitation des conseillers municipaux, généraux et d'arrondissement au pèlerinage au Cimetière nouveau (28 octobre 1915) (4 H 77)

Document n° 22 : circulaire du préfet de la Seine aux maires du département relative à la mention « mort pour la France » (2 juillet 1915) (4 H 23)

Document n° 23 : transcription du compte-rendu de la cérémonie de remise des diplômes d'honneur aux familles des militaires morts pour la Patrie (1917) (1 C CMH 6)

Document n° 24 : plan pour le passage des troupes lors du défilé de la Victoire (1919) (4 H 75)

Document n° 25 : article de presse relatif aux changements de dénominations des rues extrait de *Neuilly Journal* (28 décembre 1918) (2579R)

Document n° 26 : inauguration du monument aux morts et des inscriptions commémoratives (18 novembre 1923) (580V)

Document n° 27 : liste des Neuilléens morts pour la France extraite du *Mémorial des Alliés* (4 H 78)

Document n° 1 : acte d'engagement d'Henry Lange (2 octobre 1915) (1 H 61)

3

ARCHIVES COMMUNALES NEUILLY-SUR-SEINE

MODÈLE N° 2.

Article 16 du décret du 27 juin 1905 et article 3 du décret du 13 février 1911.

ACTE D'ENGAGEMENT

POUR LA DURÉE DE LA GUERRE

L'an mil neuf cent quinze, le deux Octobre,

(1) Maire ou adjoint.

à Onze heures, s'est présenté devant Nous, (1) Adjoint au Maire de la commune de Neuilly s/ Seine chef-lieu de canton du département de la Seine

(2) Nom et prénoms.

M (2) Lange Henry Gustave,

(a) Si l'engagé a déjà servi, on indiquera, à la suite de sa profession, en quelle qualité et dans quel corps.

âgé de 17 ans, exerçant la profession d (a) Etudiant,

domicilié à Neuilly s/ Seine, 52 bis rue Charles-Laffitte,

canton de dit, département de la Seine,

résidant au même lieu,

canton d, département d,

fils de Mathay Oscar

et de Mathilde Neuburger,

domiciliés à Neuilly s/ Seine,

canton de dit, département de la Seine.

Cheveux.. chatain foncé	Taille : 1 mètre 66 centimètres.
Yeux..... gris m! or	Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
Front.... haut	Marques particulières :
Nez..... fort et busqué	
Visage.... ovale	
Renseignements physionomiques complémentaires :	

(3) Nom et prénoms du premier témoin.

Lequel, assisté de M (3) Malier Fernand,

âgé de 40 ans, exerçant la profession de Musicien,

domicilié à Paris, 5 rue du Roi d'Alger,

canton du XVIII: ar!, département de la Seine,

(4) Nom et prénoms du deuxième témoin.

Et de M (4) Dechamps Alphonse,

âgé de 53 ans, exerçant la profession de représentant de commerce

domicilié à Neuilly s/ Seine, 8 Bd d'Inkermann,

canton de dit, département de la Seine,

appelés l'un et l'autre comme témoins, conformément à la loi,

(5) Indiquer le corps choisi par l'engagé.

A déclaré vouloir s'engager pour servir dans le (5) Vingt Unième Régiment d'Artillerie de campagne à Angoulême

A cet effet, M (2) Lange Henry Gustave

nous a présenté :

(6) Nom, grade et corps de l'officier signataire du certificat.

1° Un certificat délivré sous la date du 1er Octobre 1915

par (6) Mr Robert, Chef de 2e Commandt le 2e Bureau de Recrut de la Seine

et constatant que M (2) Lange Henry Gustave n'est

(7) Désignation du corps.

atteint d'aucune infirmité; qu'il a la taille et les autres qualités requises pour le (7) Vingt-Unième Régt d'Artillerie de campagne dans lequel il demande à entrer;

Mairies N° 181. — Paris. Imp. adm. Centrale, 8, rue de Furstemberg. (p 301)

(*b*) Si ce n'est pas un acte de naissance que l'engagé produit, on énoncera le titre qu'il présentera, conformément à l'article 46 du Code civil.

(8) Indication en toutes lettres du jour, du mois et de l'année de la naissance.

2° Son acte de naissance (*b*)

constatant qu'il est né le (8) vingt cinq Août mil huit cent quatre vingt dix huit, à Paris, canton du XVIe arr^t, département de la Seine;

3° Un extrait de son casier judiciaire;

(9) Indiquer la commune.

4° Un certificat, délivré sous la date du 2 octobre 1915, par le Maire de (9) Neuilly s/ Seine et constatant :

Que M^r (2) Lange Henry Gustave ne se trouve pas dans l'un des cas d'exclusion de l'armée prévus par l'article 4 de la loi du 21 mars 1905;

(10) Indiquer la subdivision.

5° Un certificat du commandant du bureau de recrutement de la subdivision d (10) " , attestant que M (2) " n'est pas tenu à l'obligation du service dans l'armée active, dans la réserve de ladite armée et dans l'armée territoriale ou dans les classes de la réserve de l'armée territoriale rappelées à l'activité.

Nous, Maire du chef-lieu de canton de Neuilly s/ Seine après avoir reconnu la régularité des pièces produites par M^r (2) Lange Henry Gustave, lui avons donné lecture :

1° Des articles 4, 52 et 53 de la loi du 21 mars 1905;

2° De l'article 83 de la même loi, lequel ordonne de poursuivre, comme insoumis, les engagés volontaires qui ne se rendent pas à leur destination dans les délais prescrits;

3° Des articles 3 et 16 du décret du 27 juin 1905;

Après quoi, nous avons reçu l'engagement de M^r (2) Lange Henry Gustave lequel a promis de servir avec fidélité et honneur.

(*c*) Si l'engagé ou les témoins ne peuvent signer, il sera fait mention de la cause qui les en empêchera, conformément à l'article 39 du Code civil.

Lecture faite à M^r (2) Lange Henry Gustave et aux deux témoins ci-dessus dénommés, du présent acte, ils ont signé avec Nous (*c*).

Henry Lange F. Malie

MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE (SEINE)

Document n° 2 : photographies de René Michas, chasseur à cheval puis aviateur (6 Z 52)
(René Michas habite Neuilly à partir de 1939)

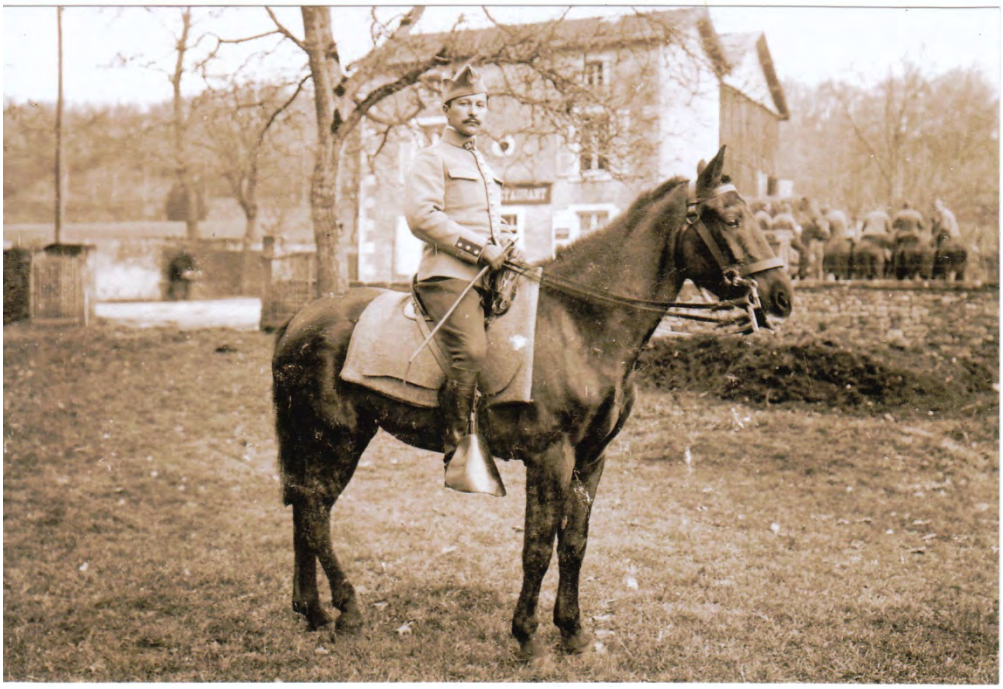

Document n° 3 : photographies de soldats des troupes coloniales (2 Z 14)

« Sidi », tirailleur algérien soigné à l'hôpital auxiliaire 113 à Neuilly

Tirailleurs sénégalais en compagnie d'un officier d'infanterie

Document n° 4 : livret militaire avec fascicule de mobilisation de Georges Chevreau (4 H 56)

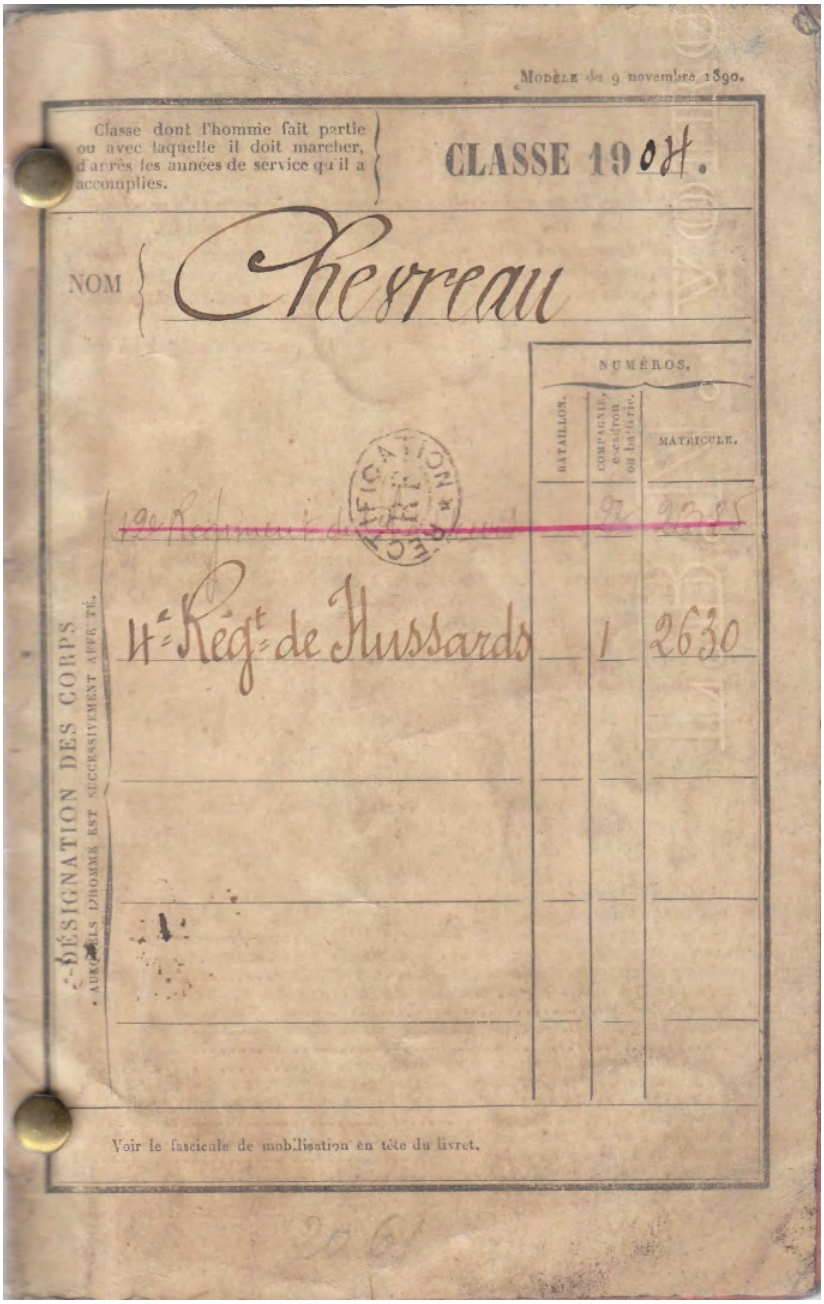

Modèle du 9 novembre 1890.

Classe dont l'homme fait partie ou avec laquelle il doit marcher, d'après les années de service qu'il a accomplies.

CLASSE 1904.

NOM Chevreau

DÉSIGNATION DES CORPS AUXQUELS L'HOMME EST SUCCESSIVEMENT AFFECTÉ.	NUMÉROS. BATAILLON.	COMPAGNIE, escadron ou batterie.	MATRICULE.
~~12e Régiment de Chasseurs~~		~~2e~~	~~2385~~
4e Régt de Hussards		1	2630

Voir le fascicule de mobilisation en tête du livret.

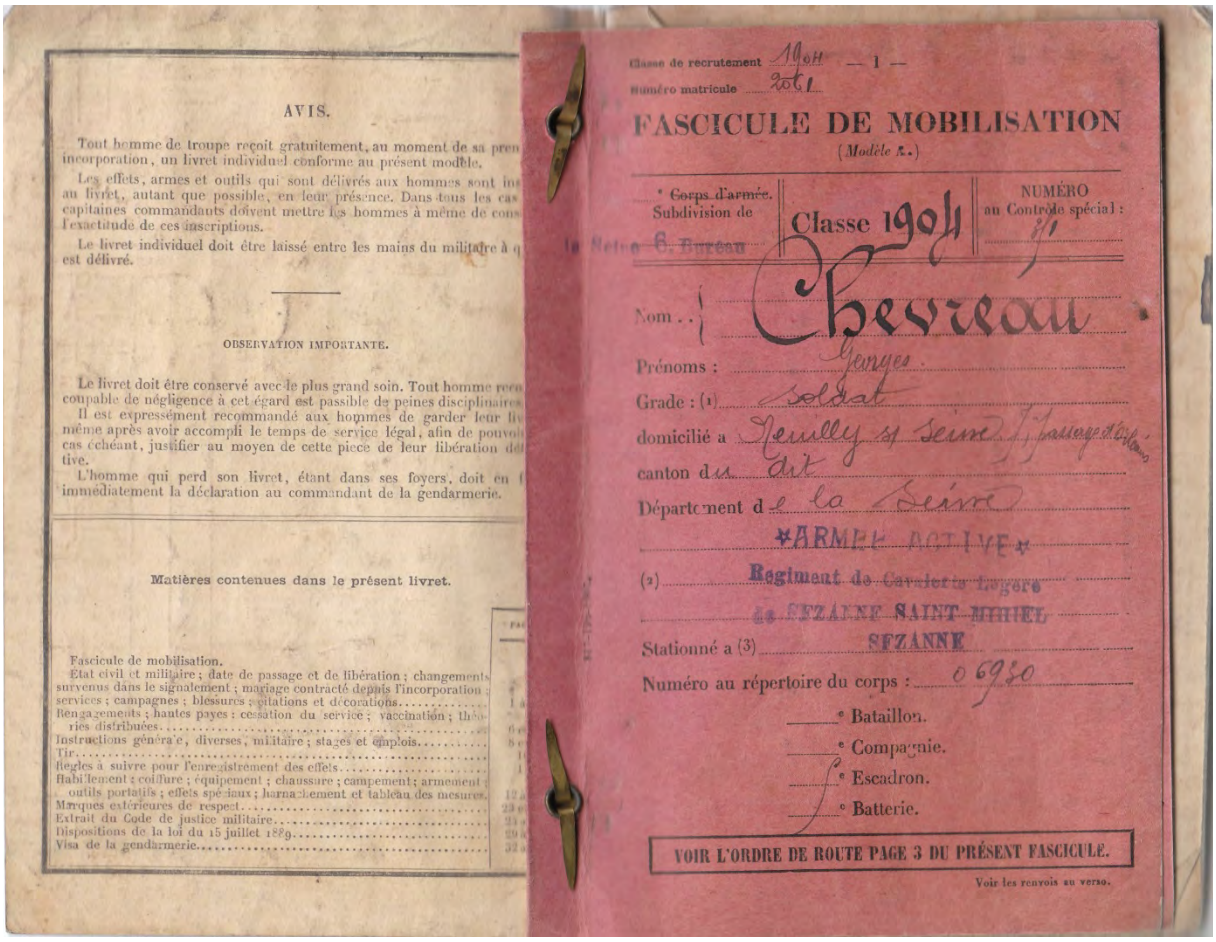

AVIS.

Tout homme de troupe reçoit gratuitement, au moment de sa pren[…] incorporation, un livret individuel conforme au présent modèle.

Les effets, armes et outils qui sont délivrés aux hommes sont ins[…] au livret, autant que possible, en leur présence. Dans tous les cas[…] capitaines commandants doivent mettre les hommes à même de cons[…] l'exactitude de ces inscriptions.

Le livret individuel doit être laissé entre les mains du militaire à q[…] est délivré.

OBSERVATION IMPORTANTE.

Le livret doit être conservé avec le plus grand soin. Tout homme recon[…] coupable de négligence à cet égard est passible de peines disciplinaires[…]

Il est expressément recommandé aux hommes de garder leur liv[…] même après avoir accompli le temps de service légal, afin de pouvoi[…] cas échéant, justifier au moyen de cette pièce de leur libération déf[…]tive.

L'homme qui perd son livret, étant dans ses foyers, doit en f[…] immédiatement la déclaration au commandant de la gendarmerie.

Matières contenues dans le présent livret.

Fascicule de mobilisation.
État civil et militaire ; date de passage et de libération ; changements survenus dans le signalement ; mariage contracté depuis l'incorporation ; services ; campagnes ; blessures ; citations et décorations .... 1 à
Rengagements ; hautes payes : cessation du service ; vaccination ; théories distribuées .... 6 e
Instructions générale, diverses, militaire ; stages et emplois .... 8 e
Tir .... 1[…]
Règles à suivre pour l'enregistrement des effets .... 1[…]
Habillement : coiffure ; équipement ; chaussure ; campement ; armement ; outils portatifs ; effets spéciaux ; harnachement et tableau des mesures .... 12 à
Marques extérieures de respect .... 23 e
Extrait du Code de justice militaire .... 23 à
Dispositions de la loi du 15 juillet 1889 .... 29 à
Visa de la gendarmerie .... 32 à

Classe de recrutement 1904 — 1 —
Numéro matricule 2061

FASCICULE DE MOBILISATION

(*Modèle* R.)

~~* Corps d'armée.~~ Subdivision de la Seine ~~6. Bureau~~ | Classe 1904 | NUMÉRO au Contrôle spécial : 8/1

Nom .. Chevreau

Prénoms : Georges

Grade : (1) soldat

domicilié a Neuilly s/ Seine 7, passage d'Orléans

canton du dit

Département de la Seine

ARMEE ACTIVE

(2) Regiment de Cavalerie Legère

de SEZANNE SAINT MIHIEL

Stationné a (3) SEZANNE

Numéro au répertoire du corps : 06930

____ᵉ Bataillon.
____ᵉ Compagnie.
____ᵉ Escadron.
____ᵉ Batterie.

VOIR L'ORDRE DE ROUTE PAGE 3 DU PRÉSENT FASCICULE.

Voir les renvois au verso.

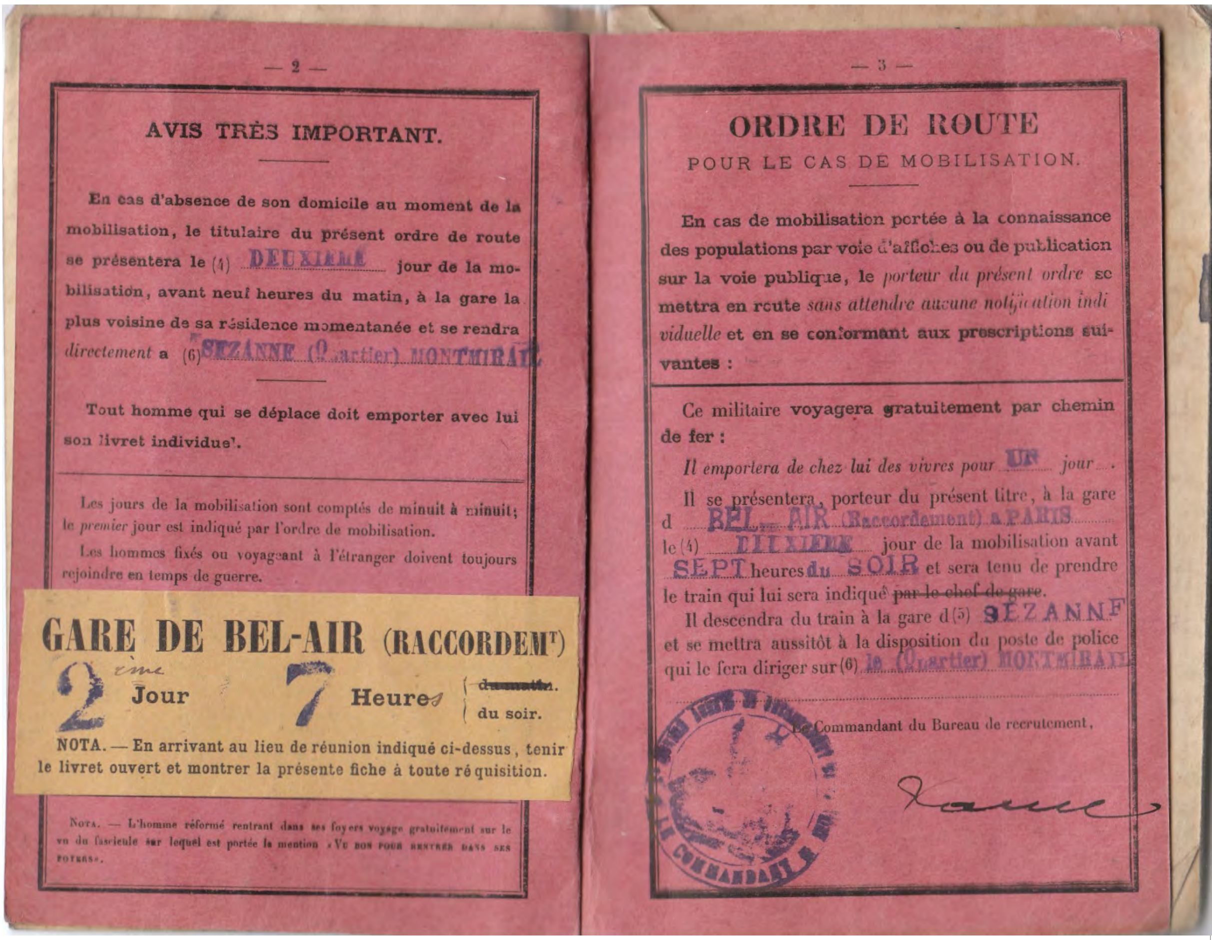

AVIS TRÈS IMPORTANT.

En cas d'absence de son domicile au moment de la mobilisation, le titulaire du présent ordre de route se présentera le (4) DEUXIÈME jour de la mobilisation, avant neuf heures du matin, à la gare la plus voisine de sa résidence momentanée et se rendra *directement* a (6) SEZANNE (Quartier) MONTMIRAIL

Tout homme qui se déplace doit emporter avec lui son livret individuel.

Les jours de la mobilisation sont comptés de minuit à minuit; le *premier* jour est indiqué par l'ordre de mobilisation.

Les hommes fixés ou voyageant à l'étranger doivent toujours rejoindre en temps de guerre.

GARE DE BEL-AIR (RACCORDEM^T)

2ème Jour 7 Heures ~~du matin.~~ du soir.

NOTA. — En arrivant au lieu de réunion indiqué ci-dessus, tenir le livret ouvert et montrer la présente fiche à toute réquisition.

NOTA. — L'homme réformé rentrant dans ses foyers voyage gratuitement sur le vu du fascicule sur lequel est portée la mention « VU BON POUR RENTRER DANS SES FOYERS ».

ORDRE DE ROUTE

POUR LE CAS DE MOBILISATION.

En cas de mobilisation portée à la connaissance des populations par voie d'affiches ou de publication sur la voie publique, le *porteur du présent ordre* se mettra en route *sans attendre aucune notification individuelle* et en se conformant aux prescriptions suivantes :

Ce militaire voyagera gratuitement par chemin de fer :

Il emportera de chez lui des vivres pour UN *jour*.

Il se présentera, porteur du présent titre, à la gare d BEL-AIR (Raccordement) à PARIS le (4) DEUXIÈME jour de la mobilisation avant SEPT heures du SOIR et sera tenu de prendre le train qui lui sera indiqué ~~par le chef de gare~~.

Il descendra du train à la gare d(5) SEZANNE et se mettra aussitôt à la disposition du poste de police qui le fera diriger sur (6) le (Quartier) MONTMIRAIL

Le Commandant du Bureau de recrutement,

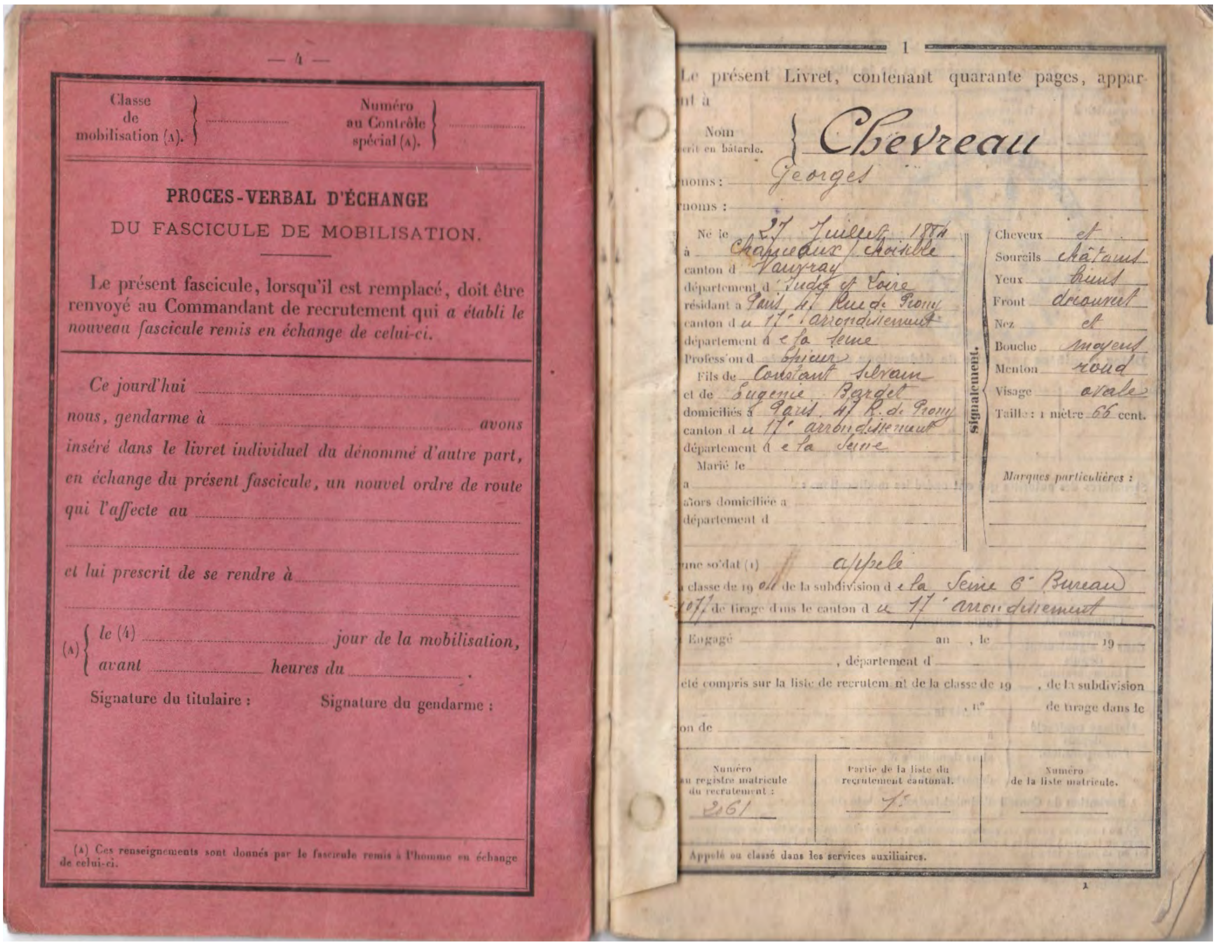

— 4 —

Classe de mobilisation (A). .... Numéro au Contrôle spécial (A). ....

PROCES-VERBAL D'ÉCHANGE

DU FASCICULE DE MOBILISATION.

Le présent fascicule, lorsqu'il est remplacé, doit être renvoyé au Commandant de recrutement qui *a établi le nouveau fascicule remis en échange de celui-ci.*

Ce jourd'hui ....

nous, gendarme à .... *avons inséré dans le livret individuel du dénommé d'autre part, en échange du présent fascicule, un nouvel ordre de route qui l'affecte au* ....

et lui prescrit de se rendre à ....

(A) *le* (4) .... *jour de la mobilisation, avant* .... *heures du* ....

Signature du titulaire : Signature du gendarme :

(A) Ces renseignements sont donnés par le fascicule remis à l'homme en échange de celui-ci.

1

Le présent Livret, contenant quarante pages, appar[tie]nt à

Nom [é]crit en bâtarde. Chevreau

[Pré]noms : Georges

[Sur]noms :

Né le 27 Juillet 1884
à Chanceaux / Choisille
canton d Vouvray
département d'Indre et Loire
résidant à Paris, 47 Rue de Prony
canton d u 17e arrondissement
département d e la Seine
Profession d épicier
Fils de Constant Silvain
et de Eugenie Bardet
domiciliés à Paris, 47 R. de Prony
canton d u 17e arrondissement
département d e la Seine
Marié le
à
alors domiciliée à
département d

Signalement.
Cheveux ch[âtains]
Sourcils châtains
Yeux bruns
Front découvert
Nez id
Bouche moyenne
Menton rond
Visage ovale
Taille : 1 mètre 66 cent.

Marques particulières :

[Je]une soldat (1) appelé
[de la] classe de 19 04 de la subdivision d e la Seine 6e Bureau
[n°] 107 de tirage dans le canton d u 17e arrondissement

Engagé .... an , le 19
............, département d ....
été compris sur la liste de recrutement de la classe de 19 , de la subdivision
............, n° .... de tirage dans le [cant]on de ....

Numéro au registre matricule du recrutement :	Partie de la liste du recrutement cantonal.	Numéro de la liste matricule.
2261	1re	

(1) Appelé ou classé dans les services auxiliaires.

Document n° 5 : liste des points d'affichage de l'affiche de mobilisation définie en 1912 (4 H 41)

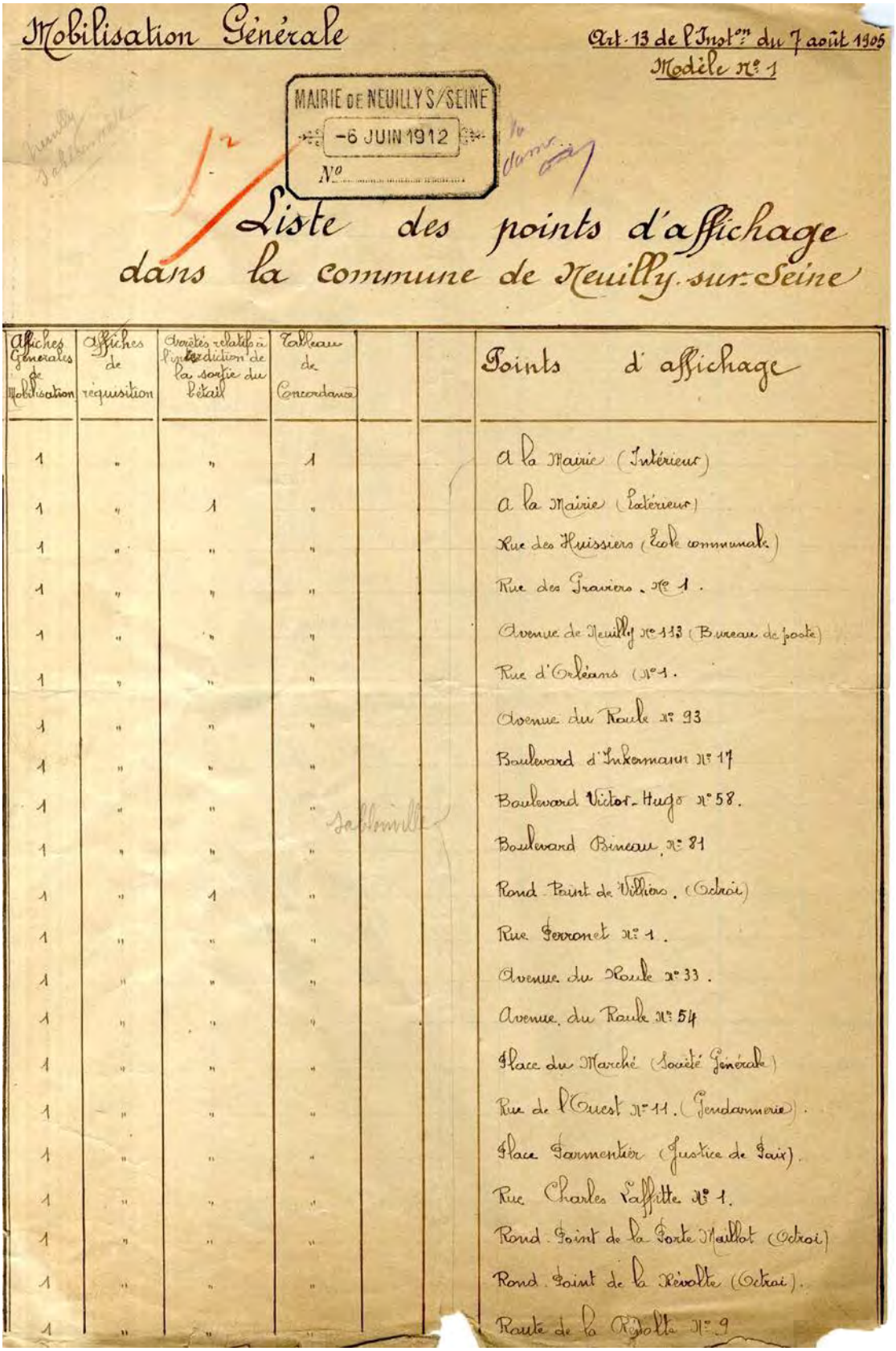

Mobilisation Générale

Art. 13 de l'Inst.on du 7 août 1905
Modèle n° 1

MAIRIE DE NEUILLY S/SEINE
-6 JUIN 1912
N°

Liste des points d'affichage
dans la commune de Neuilly-sur-Seine

Affiches Générales de Mobilisation	Affiches de réquisition	Arrêtés relatifs à l'interdiction de la sortie du détail	Tableau de Concordance			Points d'affichage
1	"	"	1			a la Mairie (Intérieur)
1	"	1	"			a la Mairie (Extérieur)
1	"	"	"			Rue des Huissiers (Ecole communale)
1	"	"	"			Rue des Graviers, n° 1.
1	"	"	"			Avenue de Neuilly n° 113 (Bureau de poste)
1	"	"	"			Rue d'Orléans (n° 1.
1	"	"	"			Avenue du Roule n° 93
1	"	"	"			Boulevard d'Inkermann n° 17
1	"	"	"			Boulevard Victor-Hugo n° 58.
1	"	"	"			Boulevard Bineau n° 81
1	"	"	"			Rond Point de Villiers. (Octroi)
1	"	1	"			Rue Perronet n° 1.
1	"	"	"			Avenue du Roule n° 33.
1	"	"	"			Avenue du Roule n° 54
1	"	"	"			Place du Marché (Société Générale)
1	"	"	"			Rue de l'Ouest n° 11. (Gendarmerie).
1	"	"	"			Place Parmentier (Justice de Paix).
1	"	"	"			Rue Charles Laffitte n° 1.
1	"	"	"			Rond Point de la Porte Maillot (Octroi)
1	"	"	"			Rond Point de la Révolte (Octroi).
1	"	"	"			Route de la Révolte n° 9

Affiches générales de Mobilisation	Affiches de Réquisition	Arrêtés relatifs à l'interdiction de la sortie du bétail	Tableaux de Concordance			Points d'affichage
1	"	"	"			Avenue du Roule N° 102.
1	"	"	"			Rue Perronet, à l'Angle de la rue de Chézy
1	"	"	"			Boulevard du Château n° 2.
1	"	"	"			Boulevard Bineau (station des Tramways).
1	"	"	"			Boulevard du Château (à l'octroi)
1	"	"	"			Pte de la Grande Jatte (à l'octroi)
1	"	"	"			Rue du Pont N° 24.
1	"	"	"			Place du Château (station des tramways)
1	"	"	"			Rue de l'Eglise N° 5.
1	"	1	"			Avenue de Neuilly (à l'Eglise).
1	"	"	"			Avenue de Neuilly N° 136.
1	"	"	"			Avenue de Madrid N° 1.
1	"	"	"			Avenue de Neuilly N° 309.
1	"	"	"			Pont de Neuilly (à l'octroi).
1	"	"	"			Rue du Centre. N° 2.
1	"	"	"			Rue de la Ferme. N° 1.
1	"	"	"			Avenue de Madrid (Porte du Bois de Boulogne)
1	"	"	"			Porte de Madrid.
1	"	"	"			Rue de Longchamp N° 98.
40		3	1			

Vu
Le Commandant d'arrondissement

Le Chef de Poste

Document n° 6 : avis du gouverneur militaire de Paris accordant un sursis d'appel aux patrons et ouvriers boulangers du département de la Seine appartenant à l'armée territoriale et sa réserve (2 août 1914) (4 H 42)

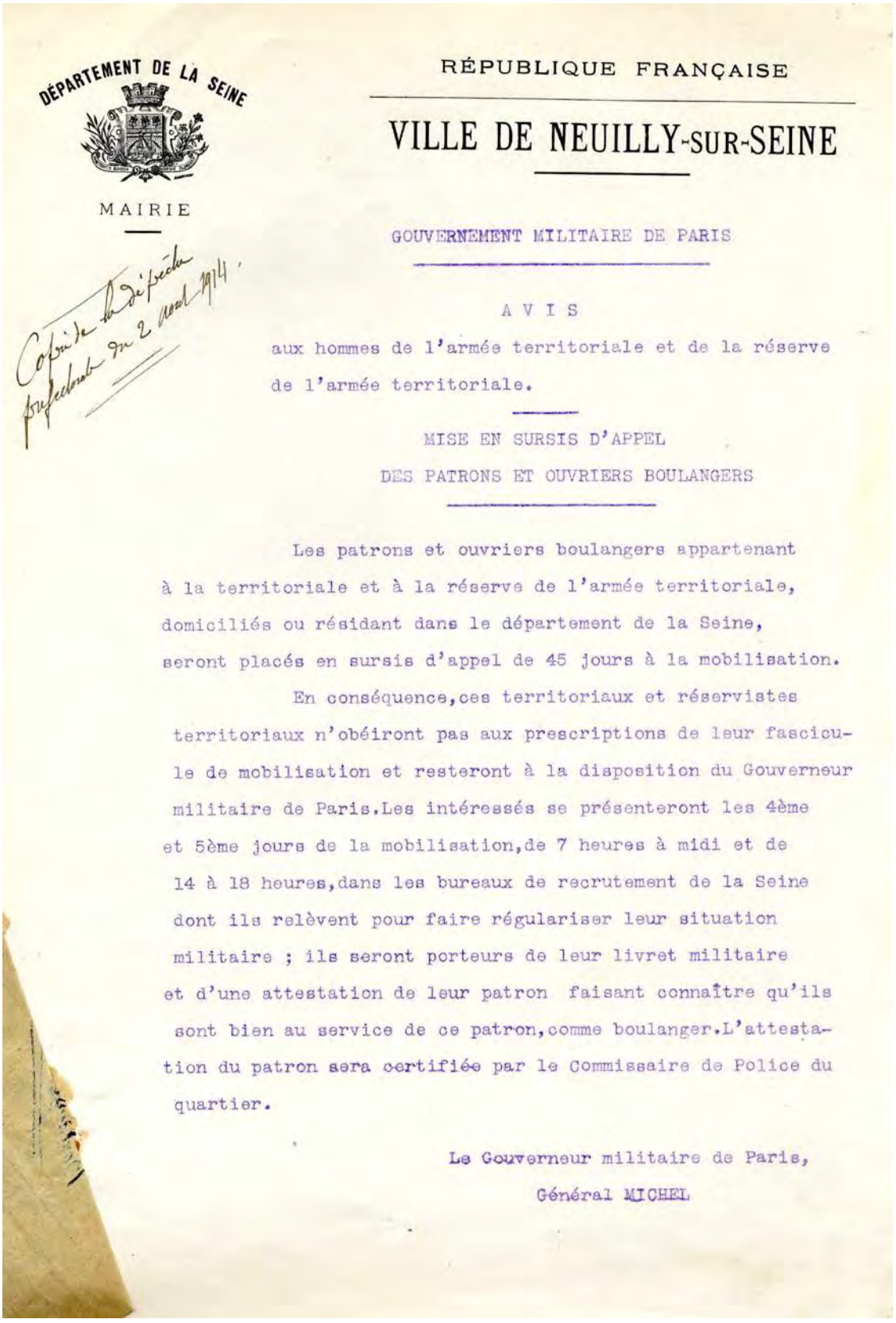

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

MAIRIE

Copie de la dépêche
transmise le 2 août 1914.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

GOUVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS

A V I S

aux hommes de l'armée territoriale et de la réserve de l'armée territoriale.

MISE EN SURSIS D'APPEL

DES PATRONS ET OUVRIERS BOULANGERS

Les patrons et ouvriers boulangers appartenant à la territoriale et à la réserve de l'armée territoriale, domiciliés ou résidant dans le département de la Seine, seront placés en sursis d'appel de 45 jours à la mobilisation.

En conséquence, ces territoriaux et réservistes territoriaux n'obéiront pas aux prescriptions de leur fascicule de mobilisation et resteront à la disposition du Gouverneur militaire de Paris. Les intéressés se présenteront les 4ème et 5ème jours de la mobilisation, de 7 heures à midi et de 14 à 18 heures, dans les bureaux de recrutement de la Seine dont ils relèvent pour faire régulariser leur situation militaire ; ils seront porteurs de leur livret militaire et d'une attestation de leur patron faisant connaître qu'ils sont bien au service de ce patron, comme boulanger. L'attestation du patron sera certifiée par le Commissaire de Police du quartier.

Le Gouverneur militaire de Paris,

Général MICHEL

Document n° 7 : tableau récapitulatif du personnel communal établi pour déterminer les besoins en sursis d'appel (janvier 1914) (4 H 41)

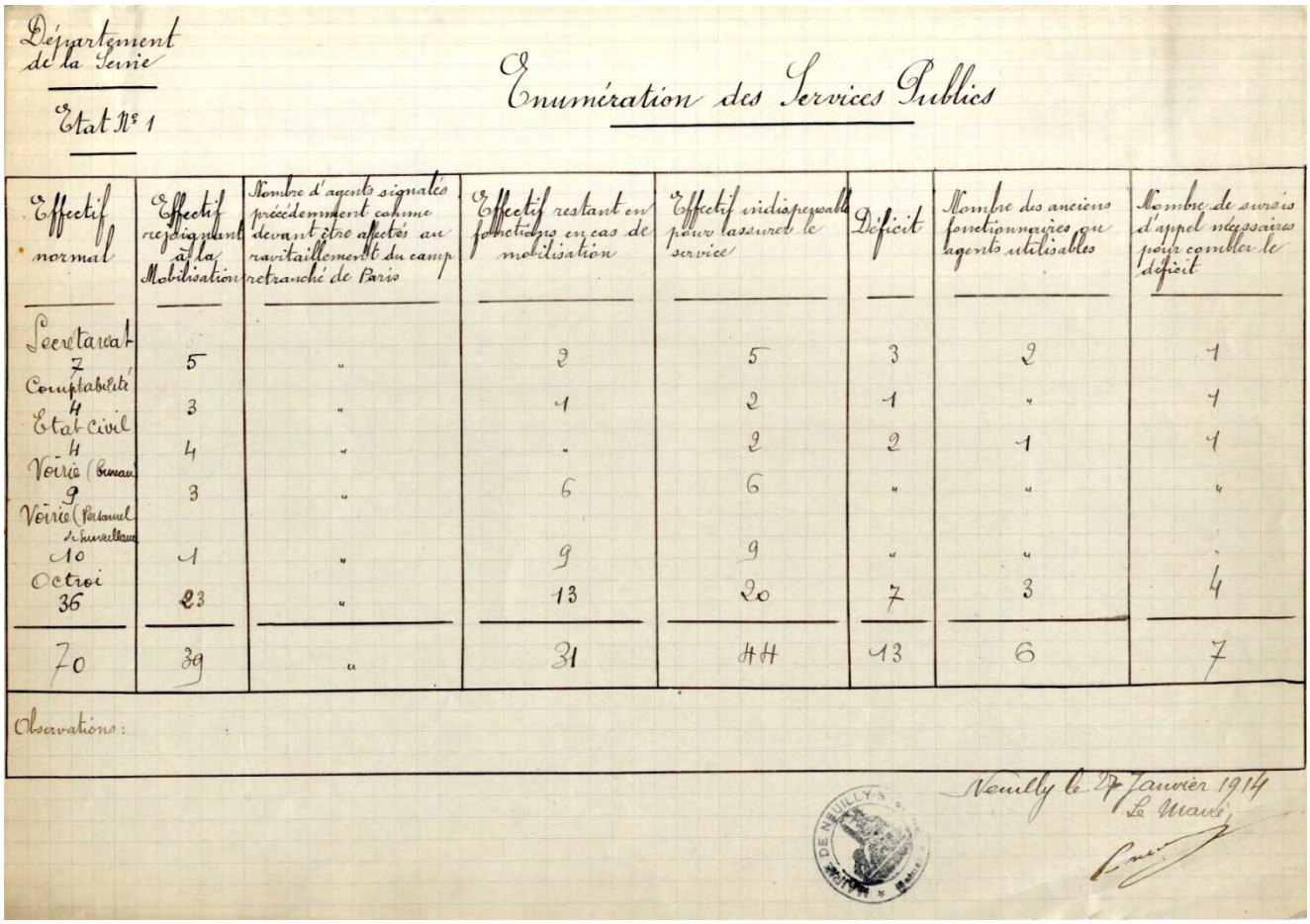

Département de la Seine

État N° 1

Énumération des Services Publics

Effectif normal	Effectif rejoignant à la Mobilisation	Nombre d'agents signalés précédemment comme devant être affectés au ravitaillement du camp retranché de Paris	Effectif restant en fonctions en cas de mobilisation	Effectif indispensable pour assurer le service	Déficit	Nombre des anciens fonctionnaires ou agents utilisables	Nombre de sursis d'appel nécessaires pour combler le déficit
Secrétariat 7	5	"	2	5	3	2	1
Comptabilité 4	3	"	1	2	1	"	1
État civil 4	4	"	"	2	2	1	1
Voirie (Bureau) 9	3	"	6	6	"	"	"
Voirie (Personnel de surveillance) 10	1	"	9	9	"	"	"
Octroi 36	23	"	13	20	7	3	4
70	39	"	31	44	13	6	7

Observations :

Neuilly le 27 Janvier 1914
Le Maire,

Document n° 8 : avis favorable du maire de Neuilly pour le prolongement du sursis d'appel de M. Delerue, vicaire à Saint-Jean-Baptiste (10 mai 1918) (4 H 43)

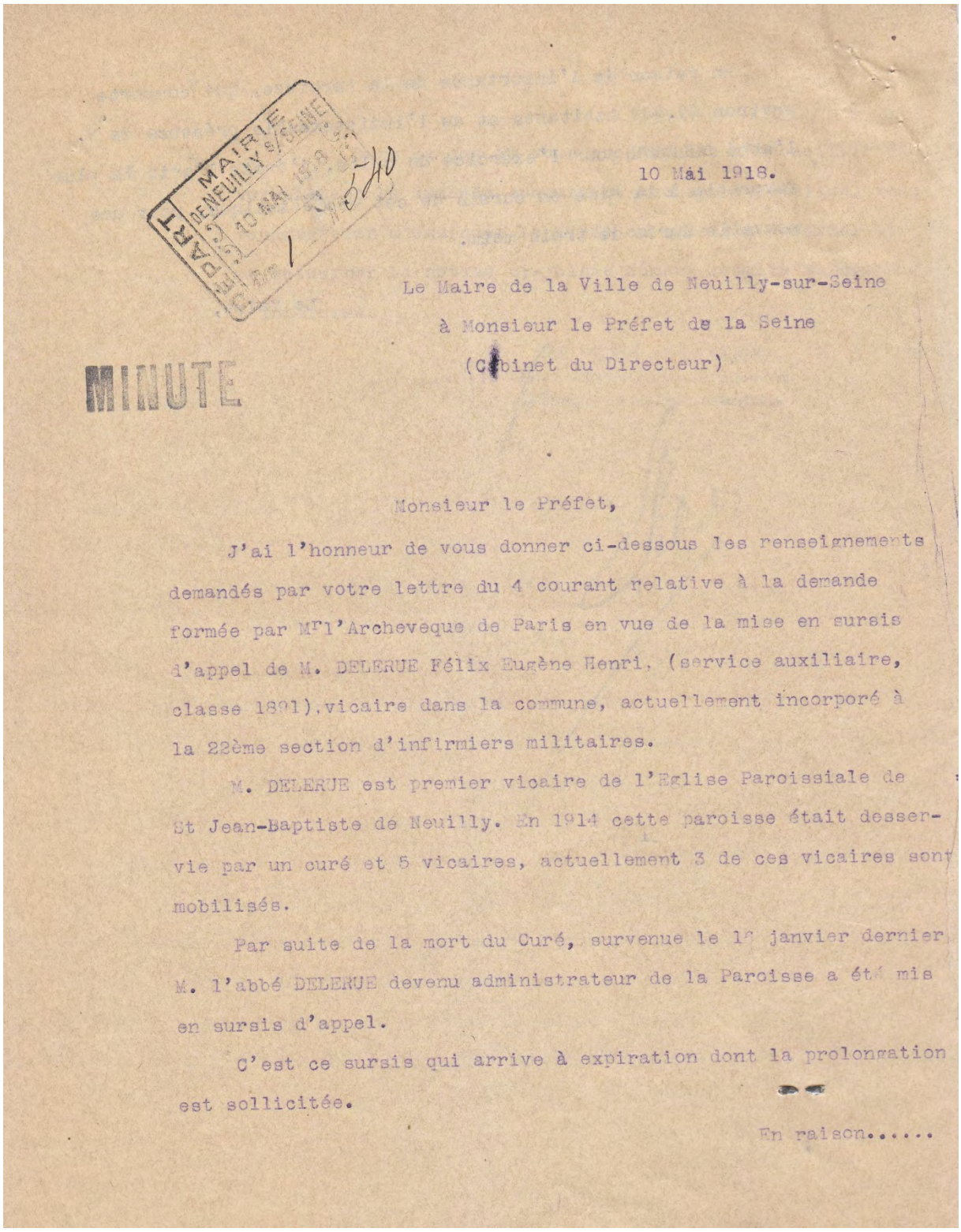

MAIRIE DE NEUILLY s/ SEINE 10 MAI 1918 PARIS

MINUTE

10 Mai 1918.

Le Maire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
à Monsieur le Préfet de la Seine
(Cabinet du Directeur)

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les renseignements demandés par votre lettre du 4 courant relative à la demande formée par Mgr l'Archevêque de Paris en vue de la mise en sursis d'appel de M. DELERUE Félix Eugène Henri, (service auxiliaire, classe 1891).vicaire dans la commune, actuellement incorporé à la 22ème section d'infirmiers militaires.

M. DELERUE est premier vicaire de l'Eglise Paroissiale de St Jean-Baptiste de Neuilly. En 1914 cette paroisse était desservie par un curé et 5 vicaires, actuellement 3 de ces vicaires sont mobilisés.

Par suite de la mort du Curé, survenue le 1er janvier dernier M. l'abbé DELERUE devenu administrateur de la Paroisse a été mis en sursis d'appel.

C'est ce sursis qui arrive à expiration dont la prolongation est sollicitée.

En raison.....

En raison de l'importance de la Parcisse, qui comporte environ 20.000 habitants et de l'indispensable présence de M. l'abbé DELERUE pour l'exercice du culte, j'émets l'avis le plus favorable à la mise en sursis de cet ecclésiastique, pour une nouvelle durée de trois mois.

Le Maire,

Document n° 9 : circulaire rendant obligatoire le port d'un brassard pour les hommes placés en sursis d'appel (octobre 1918) (4 H 41)

DIRECTION
des
AFFAIRES DEPARTEMENTALES

Cabinet du Directeur

Hommes en sursis d'appel

Port obligatoire du brassard.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

PREFECTURE DE LA SEINE

Paris, le 18 Octobre 1918.

MAIRIE DE NEUILLY S/SEINE
21 OCT 1918
N° 13 H 1/2

LE PREFET DE LA SEINE

à Messieurs les Maires des 78 Communes de la Seine

A la date du 10 Octobre courant, je vous ai fait connaître que les hommes en sursis d'appel, autres que ceux appartenant aux classes 1889 et plus anciennes, sont astreints au port d'un brassard dont la fourniture doit être assurée par les Inspections régionales des Sursis.

Comme suite à cette communication, j'ai l'honneur de vous informer que les sanctions suivantes seront prises par l'autorité militaire en cas de refus de porter le brassard ou en cas de perte non déclarée (ce qui fait assimiler la perte à un refus de porter cet insigne) :

A - Pour une première infraction : avertissement simple;

B - pour une deuxième infraction : suspension du sursis pendant une durée qui variera, suivant les antécédents du sursitaire, entre huit jours et un mois;

C - en cas de récidive après deux infractions: annulation du sursis.

LE PREFET DE LA SEINE
Pour le Préfet et par autorisation
Le Directeur des Affaires Départementales,
A. FERLET.

Document n° 10 : correspondance des militaires (6 Z 22)

Cartes postales envoyées par des militaires à des habitants de Neuilly (1915-1916)

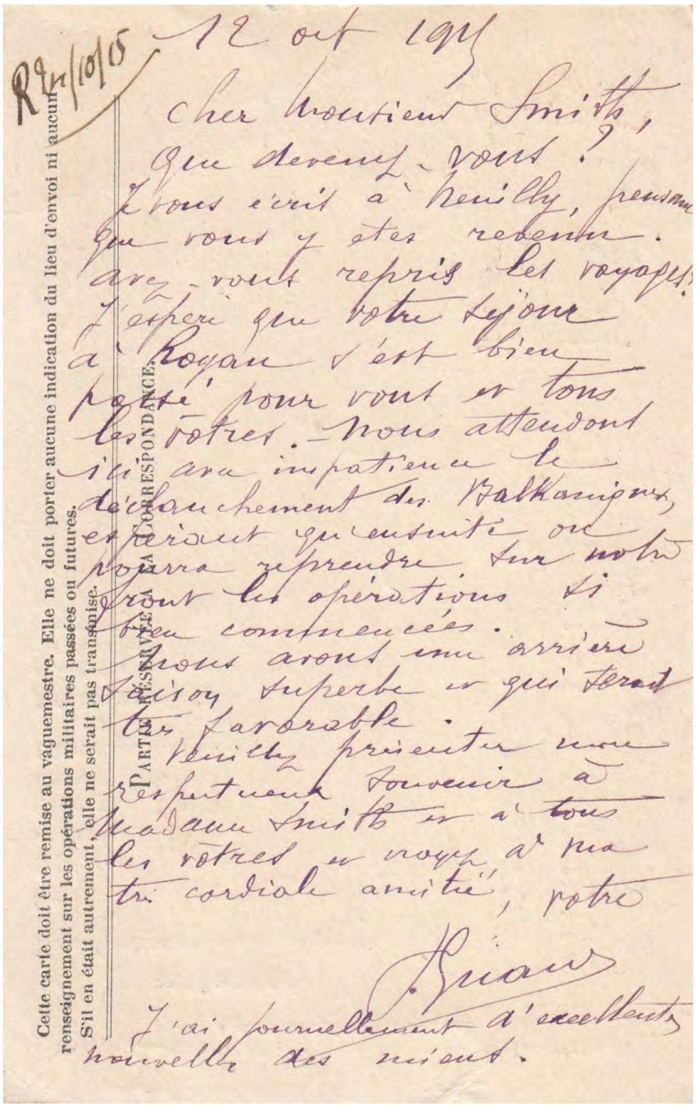
Cette carte doit être remise au vaguemestre. Elle ne doit porter aucune indication du lieu d'envoi ni aucun renseignement sur les opérations militaires passées ou futures.
S'il en était autrement, elle ne serait pas transmise.

PARTIE RÉSERVÉE À LA CORRESPONDANCE.

R 24/10/15

12 oct 1915

Cher Monsieur Smith,
Que devenez-vous ?
Je vous écrit à Neuilly, pensant que vous y êtes revenu.
Avez-vous repris les voyages ?
J'espère que votre séjour à Royan s'est bien passé pour vous et tous les vôtres. – Nous attendons ici avec impatience le déclanchement des Balkaniques, espérant qu'ensuite on pourra reprendre sur notre front les opérations si bien commencées.
Nous avons une arrière saison superbe et qui serait très favorable.
Veuillez présenter mon respectueux souvenir à Madame Smith et à tous les vôtres et croyez à ma très cordiale amitié, votre

[illegible]

J'ai journellement d'excellentes nouvelles des miens.

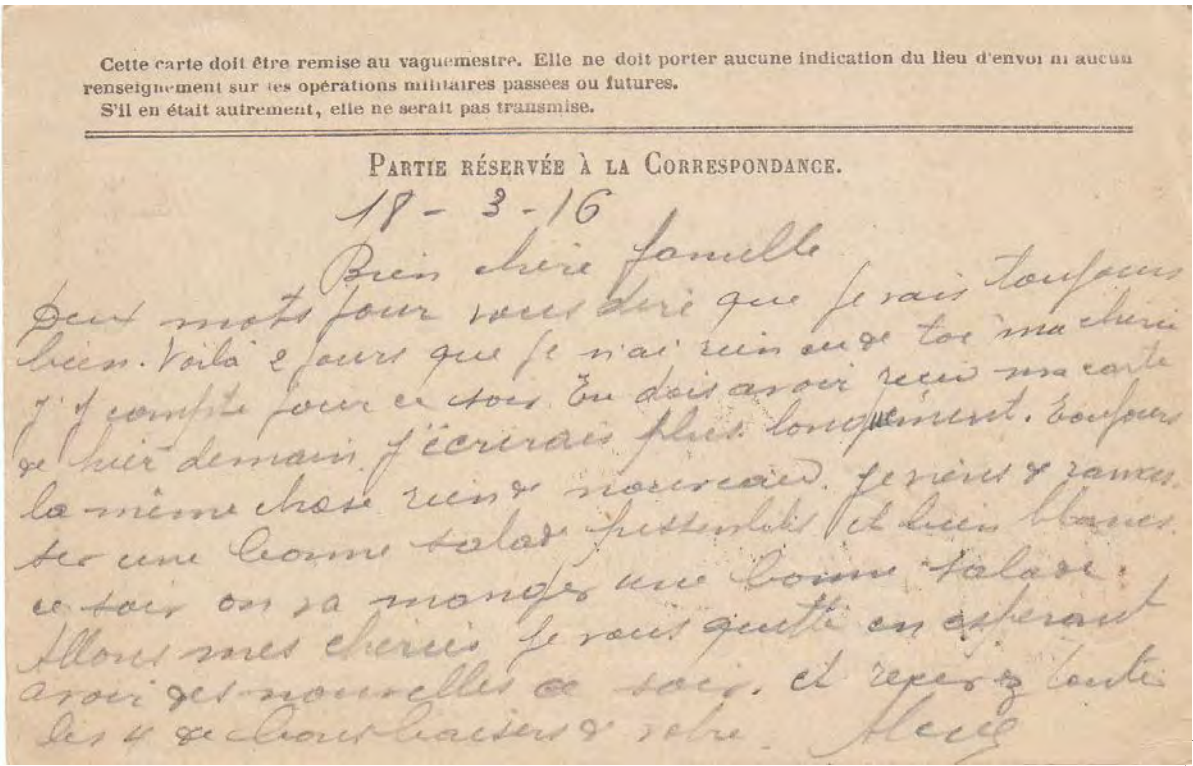
Cette carte doit être remise au vaguemestre. Elle ne doit porter aucune indication du lieu d'envoi ni aucun renseignement sur les opérations militaires passées ou futures.
S'il en était autrement, elle ne serait pas transmise.

PARTIE RÉSERVÉE À LA CORRESPONDANCE.

18 - 3 - 16

Bien chère famille
Deux mots pour vous dire que je vais toujours bien. Voilà 2 jours que je n'ai rien eu de toi ma chérie j'y compte pour ce soir. Tu dois avoir reçu ma carte de hier demain j'écrirai plus longuement. Toujours la même chose rien de nouveau. Je viens de ramasser une bonne salade pissenlits et bien blancs ce soir on va manger une bonne salade. Allons mes chéris je vais quitter en espérant avoir des nouvelles ce soir. Et reçois toutes les 4 de bons baisers de votre Alexis

Enveloppes contenant des lettres de soldats envoyées depuis les ambulances de Neuilly (1915-1917)

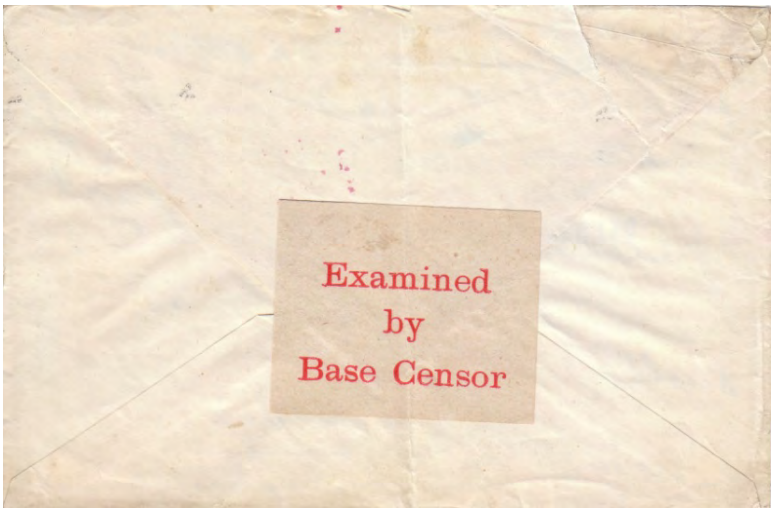

Document n° 11 : formulaire pour demande de renseignements au sujet d'un militaire disparu ou prisonnier (1917) (4 H 60)

MINISTÈRE
DE LA GUERRE.

SERVICE GÉNÉRAL
DES PENSIONS.

2e SERVICE.

SECTION
DES RENSEIGNEMENTS
aux Familles.

43, avenue de la Motte-Piquet
PARIS.

PROCÉDURE À SUIVRE

POUR DEMANDER DES RENSEIGNEMENTS

AU SUJET

D'UN MILITAIRE PRISONNIER OU DISPARU.

NEUILLY-SUR-SEINE ARCHIVES 92

Les familles désireuses d'obtenir des renseignements sur un militaire prisonnier ou disparu, sont priées de remplir le Questionnaire ci-dessous, et de l'envoyer, sous pli fermé, soit au Service général des Pensions, Section des Renseignements aux Familles (43, avenue de la Motte-Piquet, Paris [VIIe]), soit à l'OEuvre Internationale qu'elles désirent consulter.

Les demandes adressées à la Section des Renseignements aux Familles peuvent toujours contenir toutes les indications relatives à la date et au lieu de la disparition. Ce service procède à toutes enquêtes utiles, tant en pays neutre et ennemi, que sur le front des Armées françaises, pour déterminer le sort des militaires disparus, et le cas échéant, réunir les pièces nécessaires à l'introduction d'instances en déclaration judiciaire de décès.

En ce qui concerne les demandes adressées aux OEuvres privées, elles ne doivent reproduire la date et le lieu de la disparition que si celle-ci *remonte à plus de deux mois, et il est expressément interdit d'y mentionner le corps d'armée, la division ou le secteur postal de l'unité dont dépendait le disparu.* Les correspondances qui enfreindraient ces prescriptions ne seraient pas transmises par la poste.

N. B. — (Détacher le Questionnaire en suivant le pointillé.)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT.

NOM (du militaire) : .....

PRÉNOMS (tous) : .....

GRADE : .....

UNITÉ (Régiment, Compagnie, Escadron ou Batterie) : .....

INSCRIPTION figurant sur la plaque d'identité : .....

DATE et LIEU de naissance : .....

DATE et LIEU de disparition : .....

RENSEIGNEMENT que possède le demandeur sur la blessure : .....

.....

RENSEIGNEMENT que possède le demandeur sur l'internement : .....

.....

NOM et ADRESSE de la personne qui fait la demande, ou de la famille du disparu : .....

DÉSIGNATION de l'Autorité à qui est adressée la demande de renseignements :

.....

NATURE des Renseignements demandés : .....

.....

.....

1472-686 B-1917. [21819]

Document n° 12 : liste des locaux susceptibles d'être utilisés pour le soin des militaires (4 H 36)

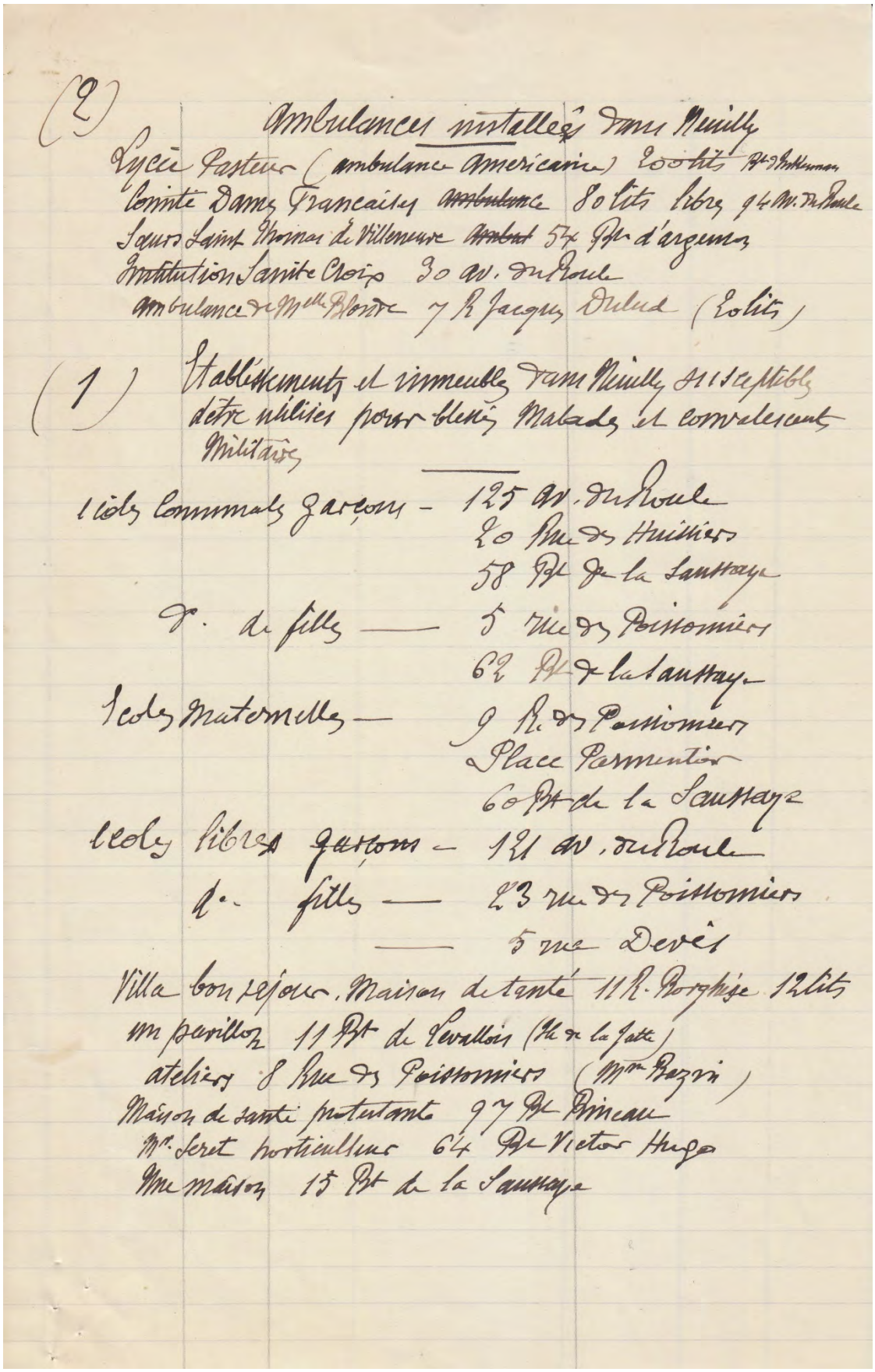

(2)

Ambulances installées dans Neuilly

Lycée Pasteur (ambulance américaine) 200 lits Bd Inkermann
Comité Dames Françaises ambulance 80 lits 164 Av. du Roule
Sœurs Saint Thomas de Villeneuve Hôpital 57 Pl. d'Argenson
Institution Sainte Croix 30 Av. du Roule
ambulance de Mlle Blondé 7 R. Jacques Dulud (20 lits)

(1) Etablissements et immeubles dans Neuilly susceptibles d'être utilisés pour blessés Malades et convalescents Militaires

Ecoles Communales Garçons — 125 Av. du Roule
20 Rue des Huissiers
58 Bd de la Saussaye

" de filles — 5 Rue des Poissonniers
62 Bd de la Saussaye

Ecoles Maternelles — 9 R. des Poissonniers
Place Parmentier
60 Bd de la Saussaye

Ecoles libres garçons — 121 Av. du Roule

" filles — 23 rue des Poissonniers
— 5 rue Devès

Villa bon séjour. Maison de santé 11 R. Borghèse 12 lits
un pavillon 11 Bd de Levallois (Pl. de la Jatte)
ateliers 8 Rue des Poissonniers (Mme Bazin)
Maison de santé protestante 97 Bd Bineau
Mr. Secret horticulteur 64 Bd Victor Hugo
Une maison 15 Bd de la Saussaye

Document n° 13 : soldats et infirmières de l'hôpital auxiliaire 113 : Union des Femmes Françaises (Croix Rouge Française) situé 30, avenue du Roule puis 27, boulevard Victor Hugo (collège Sainte-Croix) (2 Z 14)

Document n° 14 : registre réservé aux nouvelles des militaires et permettant d'aviser les familles (1917) (4 H 45)

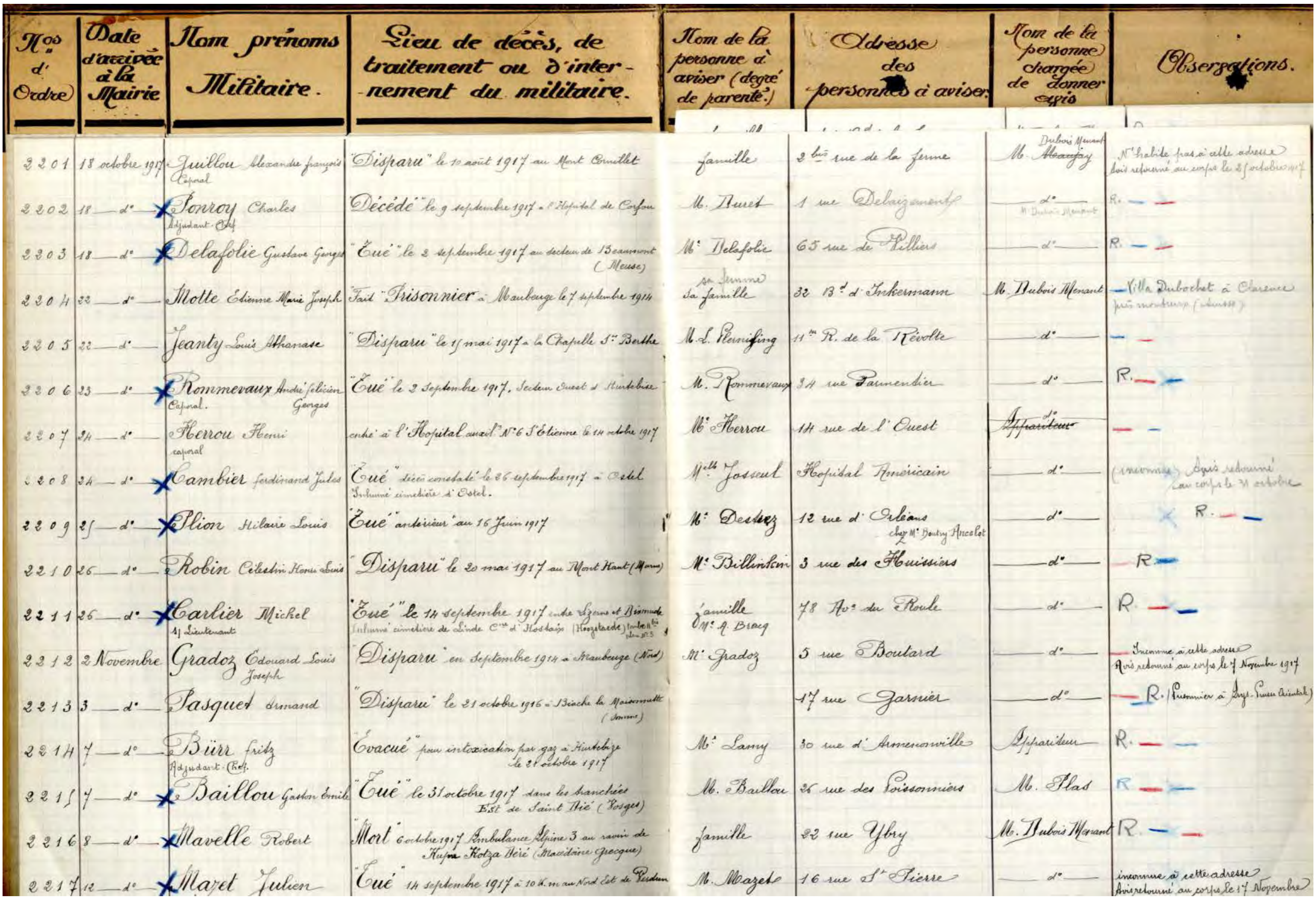

N[os] d'Ordre	Date d'arrivée à la Mairie	Nom prénoms Militaire.	Lieu de décès, de traitement ou d'internement du militaire.	Nom de la personne à aviser (degré de parenté.)	Adresse des personnes à aviser	Nom de la personne chargée de donner avis	Observations.
2201	18 octobre 1917	Juillou Alexandre François, Caporal	"Disparu" le 10 août 1917 au Mont Cornillet	famille	2 bis rue de la ferme	M. Dubois Menant	N'habite pas à cette adresse, Avis retourné au corps le 25 octobre 1917
2202	18 — d°	Ponroy Charles, Adjudant-Chef	"Décédé" le 9 septembre 1917 à l'Hôpital de Corfou	M. Huret	1 rue Delaizement	— d° — M. Dubois Menant	R. — —
2203	18 — d°	Delafolie Gustave Georges	"Tué" le 2 septembre 1917 au secteur de Beaumont (Meuse)	M[e] Delafolie	65 rue de Villiers	— d° —	R. — —
2204	22 — d°	Motte Étienne Marie Joseph	Fait "Prisonnier" à Maubeuge le 7 septembre 1914	sa famille, sa femme	32 B[d] d'Inkermann	M. Dubois Menant	— Villa Dubochet à Clarence [illegible]
2205	22 — d°	Jeanty Louis Athanase	"Disparu" le 15 mai 1917 à la Chapelle Ste Berthe	M. L. Pennifing	11 ter R. de la Révolte	— d° —	— —
2206	23 — d°	Rommevaux André Félicien Georges, Caporal	"Tué" le 2 septembre 1917, Secteur Ouest d'Hurtebise	M. Rommevaux	34 rue Parmentier	— d° —	R. — —
2207	24 — d°	Herrou Henri, caporal	entré à l'Hôpital auxil[re] N° 6 St Étienne le 14 octobre 1917	Me Herrou	14 rue de l'Ouest	~~Appariteur~~ d°	— —
2208	24 — d°	Cambier Ferdinand Jules	"Tué" décès constaté le 26 septembre 1917 à Ostel. Inhumé cimetière d'Ostel.	Melle Josseul	Hôpital Américain	— d° —	(inconnue) Avis retourné au corps le 31 octobre
2209	25 — d°	Plion Hilaire Louis	"Tué" antérieur au 16 Juin 1917	Me Destrez	12 rue d'Orléans chez Me Boutry Ancelot	— d° —	R. — —
2210	26 — d°	Robin Célestin Henri Louis	"Disparu" le 20 mai 1917 au Mont Haut (Marne)	Me Billinkin	3 rue des Huissiers	— d° —	— R —
2211	26 — d°	Carlier Michel, S/Lieutenant	"Tué" le 14 septembre 1917 entre Lizerne et Bixschoote. Inhumé cimetière de Linde C[ne] d'Hostaix (Hoogstaede) tombe 11 bis plan n° 3	famille, Me A. Bracq	78 Av[e] du Roule	— d° —	R. — —
2212	2 Novembre	Gradoz Édouard Louis Joseph	"Disparu" en septembre 1914 à Maubeuge (Nord)	Me Gradoz	5 rue Boutard	— d° —	— Inconnue à cette adresse. Avis retourné au corps le 7 Novembre 1917
2213	3 — d°	Pasquet Armand	"Disparu" le 21 octobre 1916 à Biache la Maisonnette (Somme)		17 rue Garnier	— d° —	— — R. (Prisonnier à Sigl. Prusse Orientale)
2214	7 — d°	Bürr Fritz, Adjudant-Chef	"Évacué" pour intoxication par gaz à Hurtebise le 21 octobre 1917	Me Lamy	30 rue d'Armenonville	Appariteur	R. — —
2215	7 — d°	Baillou Gaston Émile	"Tué" le 31 octobre 1917 dans les tranchées Est de Saint Dié (Vosges)	M. Baillou	25 rue des Poissonniers	M. Plas	R — —
2216	8 — d°	Mavelle Robert	"Mort" 6 octobre 1917 Ambulance Alpine 3 au ravin de Kupa Kotza Déré (Macédoine Grecque)	famille	22 rue Ybry	M. Dubois Menant	R. — —
2217	12 — d°	Mazet Julien	"Tué" 14 septembre 1917 à 10 K.m au Nord Est de Verdun	M. Mazet	16 rue St Pierre	— d° —	inconnue à cette adresse. Avis retourné au corps le 17 Novembre

Document n° 15 : lettre du sergent Léon Pasquier rendant compte du décès et de l'inhumation d'Edouard Nortier en Belgique (1914) (911R)

Boesinghe, près d'Ypres (Belgique) 7 Novembre 1914

Mon cher oncle,

Je viens te demander de remplir une mission pénible: Le Capitaine Nortier a reçu le 5 au soir vers 6heures, à Pilkem, hameau près de Boesinghe, une blessure légère, mais intéressant le foie et il est décédé à l'Ambulance divisionnaire de Boesinghe le 6 au matin, vers 9 heures ½.

J'étais près de lui et j'ai fait de mon mieux pour adoucir tant que possible les derniers moments de l'ami qui s'en allait.

M. Nortier m'avait présenté au Colonel dont il était l'Officier adjoint, comme de sa famille. Le Colonel a pensé, comme moi, qu'il fallait faire tout le possible pour que Madame Nortier n'apprenne pas trop brutalement le grand malheur qui la frappe ainsi que sa famille. C'est pourquoi j'ai pensé à te prévenir. Je voulais te télégraphier, mais le télégraphe est coupé avec la Belgique et je n'ai pas encore pu te faire parvenir le télégramme en question.

Je m'occuperai de faire rassembler les effets et équipements de M. Nortier pour les faire parvenir rue Borghèse.

Etant blessé, M. Nortier m'avait remis son porte-feuille et sa montre pour les avoir en sécurité. Je joins à ma lettre un mandat au nom de Madame Nortier représentant le montant de l'argent que M. Nortier avait sur lui.

Son Colonel est très affecté du décès de son Capitaine-adjudant-major et ami. M. Nortier est très regretté au régiment. Son rôle auprès du Colonel, très bon et très aimé, son caractère droit, sa bonne humeur dans les moments difficiles, son autorité morale avaient fait de lui quelqu'un de plus qu'un Officier, surtout dans un régiment territorial où les hommes sont d'âge à mieux comprendre et sa disparition laisse un vide qu'on ne comblera pas.

Toujours brave.....

Toujours brave, presque trop, s'il est permis d'employer un pareil terme en ce moment; il passait derrière les tranchées à Pilkem, lorsqu'un éclat d'obus l'atteignit au ventre, et sur le moment on pensa que c'était une blessure légère.

J'appris le soir par un de mes collègues, vaguemestre, que le Capitaine Nortier était légèrement blessé. Le lendemain matin, cependant, je courus à l'Ambulance pour savoir des nouvelles tout en espérant que notre blessé n'y serait pas, mais serait resté à l'infirmerie du régiment avec un pansement comme cela arrive souvent. Le Médecin-major me répondit que le Capitaine Nortier était là, que le foie avait été atteint et que son cas était extrèmement grave pour ne pas dire désespéré. Je me rendis auprès de lui; il était environ 7 heures ½ et je ne devais plus le quitter jusqu'à la fin (9heures 20 du matin); on lui avait fait une piqûre pour le calmer. Quoique se plaignant d'une douleur interne, il conservait bon espoir puisque les docteurs avaient émis le désir de le trasporter à l'hôpital de Dunkerque où l'on évacue en ce moment les blessés de la Division. Il me dit: "Il faudra venir me voir", puis il me remit son porte-feuille, son argent et sa montre pour les savoir en sécurité. Cette ambulance est installée dans le village de Boesinghe, à l'école; et tandis que je faisais de mon mieux pour soulager l'ami qui s'en allait, les obus éclataient à chaque instant sur le village. Le Capitaine rendit le dernier soupir dans mes bras; et les paupières closes je déposai sur son front le baiser d'adieu au nom de tous les siens; nous avions vécu ensemble des heures bien pénibles.

Mon soin fut d'assurer une sépulture que l'on retrouverait facilement. J'ai fait faire une bière très simple, il était d'ailleurs très difficile de s'en procurer car la région est très éprouvée, et je ne veux pas te dire le spectacle horrible de ces ambulances de campagne; le dévouement y est très grand. Je dois vous signaler l'aumônier de la Division, l'Abbé Serrand, Vicaire général à Rennes qui est le frère d'un sous-officier de mes camarades et qui a été très dévoué à tous moments.

Ce matin, 7, les obsèques ont eu lieu à 8 heures ½. Un piquet du 79e Territorial rendait les honneurs.

.....

Le docteur de service qui a recueilli tous documents utiles à

l'égard de l'emplacement est le Docteur Tissier,67 boulevard Raspail. Je le connaissais:c'est un ami d'Henri Martin.

Une croix en bois avec le nom est piquée à l'emplacement,mais j'estime qu'il vaut mieux savoir l'emplacement exact;le képi a été placé sur le cercueil.L'Abbé Serrand a dit les priéres.

Je te donne tous ces détails car je pense qu'il serait bien pénible à Madame Nortier de les lire maintenant,et cependant,dans quelque temps la famille Nortier voudra savoir les derniers moments du cher disparu,si loin de tous,mais mort au Champ d'Honneur.Je te donne là une pénible mission,mais je sais que l'on peut compter sur toi.

J'espère fermement vous voir tous,mais,ici,ça chauffe et personne n'est sûr du lendemain.L'état moral est excellent;nous sommes avec des Belges et des Anglais,mais je souhaite que cet affreux carnage cesse au plus vite.

etc...etc.....

Correspondance de Léon Pasquier,Sergent au 73e Régiment d'Infanterie territorial,1ère Compagnie.

Document n° 16 : compte-rendu relatif à l'abandon du corps du sergent Deloison (1915) (4 H 24)

36ème Régiment d'Infanterie

8ème Compagnie

COMPTE-RENDU INDIQUANT L'EMPLACEMENT OU A ÉTÉ ABANDONNÉ LE CORPS DU SERGENT DELOISON

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

En venant par le boyau C du poste de commandement du Colonel, on descend dans le sens indiqué par les flèches et on arrive à un talus de pente très forte marqué sur le croquis.

Avant de descendre ce talus, on voit, à droite, un boyau en face duquel se trouve un abri ; ce boyau, dont la longueur totale est d'environ 60 mètres, se dirige vers le boyau international.

C'est là que fut laissé le corps du sergent Deloison, à environ 12 mètres de l'entrée du boyau et à gauche de celui-ci (côté du talus).

Le 6 Juillet 1915.
Le Capitaine, Commandant la 8ème Cie,

(signé illisiblement)

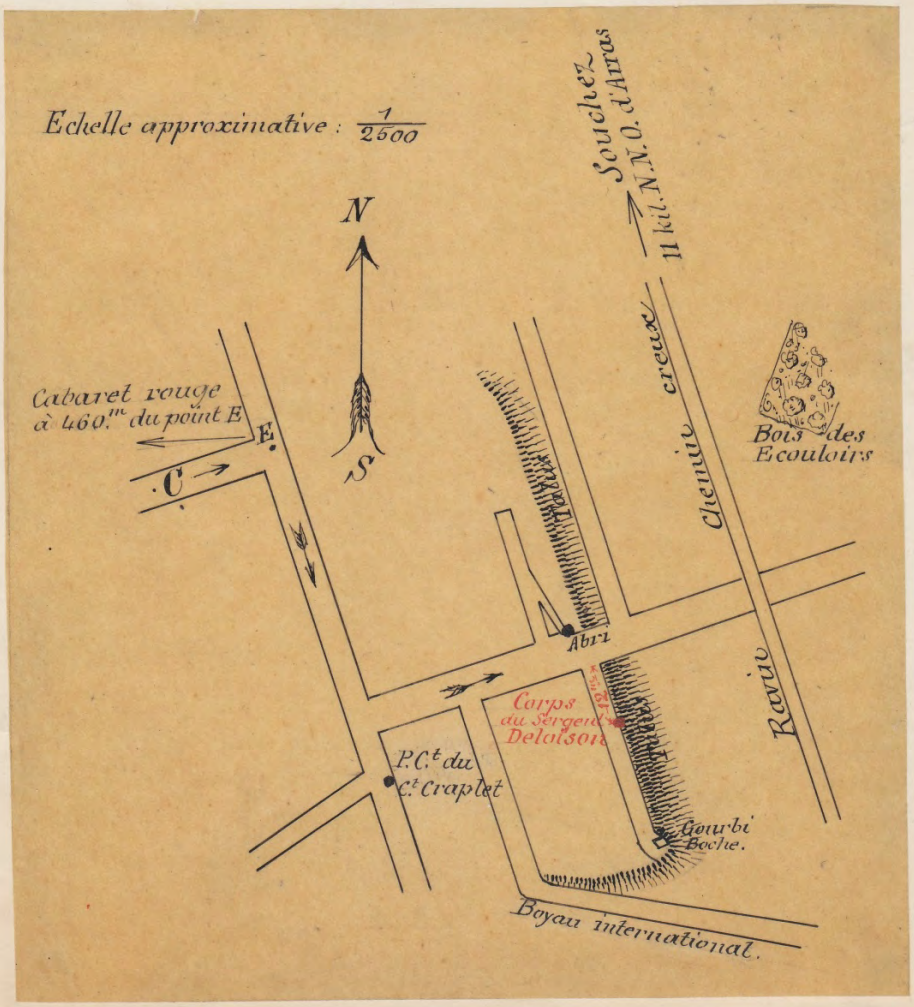

Document n° 17 : instructions pour l'inhumation des soldats décédés dans les ambulances (4 H 36)

INHUMATION DES CORPS

ART 293 Les dépenses sont à la charge du service de santé dans les limites fixées par la notice I3.

Lorsque les familles désirent donner une plus grande pompe aux funérailles, les dépenses supplémentaires sont à leur charge.

ART I3 Il est fourni pour chaque décédé, avec une biére, un suaire et une chemise usagée, qui doivent être en bon état et d'une propreté irréprochable.

Lorsque les familles désireront une biére autre que celle fournie par l'hopital, il leur sera laissé toute latitude de s'entendre avec l'administration des pompes funébres.

Les corps des décédés ne sont inhumés que sur l'autorisation préalable de l'officier de l'état civil, et vingt quatre heures aprés le décés, à moins que, sur la demande des médecins, ce fonctionnaire n'en décide autrement.

Si le corps n'est pas réclamé et aprés le délai fixé, il est transporté au cimetiére autant que possible dans un chariot couvert.

Il est procédé à l'inhumation dans les conditions ci-aprés indiquées

Il sera dit une messe toutes les fois qu'il sera possible et l'office des morts quand il ne sera pas possible de faire autrement.

Si le décédé est soldat, caporal, brigadier ou sous officier, la cérémonie religieuse a lieu à 9heures du matin autant que possible.

S'il s'agit d'un officier, la cérémonie a lieu de 9 heures à midi, suivant le veou de la famille ou du corps de troupe auquel appartient le décédé.

La cire pour la messe comme pour la cérémonie à la chapelle funéraire est fournie par l'officier d'administraion gestionnaire de l'hopital au même titre que les objets de consommation nécessaires à l'exercice du culte quand il ne peut être effectué dans l'intérieur de l'établissement et payé sur les frais d'exploitation du service.

A l'issue de la messe, le corps est transporté au cimetiére dans les conditions suivantes:

I°A Paris et dans les villes desservies par l'administration des pompes funébres, par les soins de cette administraion, en adoptant :

la 6ieme classe pour les officiers supérieurs,
La 7 iéme classe pour les officiers subalternes
et le 9 iéme classe pour les hommes de troupe.

La dépense résultant de ce transport est acquittée par les soins de l'officier d'adminitration gestionnaire qui en justifie par les quit-tances qui lui sont délivrées.

A moins de dispositions particuliéres à certaines villes ou de circonstances exceptionnelles, l'aumonnier de l'hopital accompagne les corps réclamés au cimetiére.

L'emplacement de la sépulture d'un militaire est indiqué au moyen d'une croix de bois peint avec inscription du nom, de l'age, du grade du déc-cédé et du corps auquel il appartenait ainsi que la date du décés.

Cette croix d'un modéle et d'un prix différents pour les offi-ciers et pour la troupe, est autant que possible, confectionnée à l'hopital à défaut, elle est commandée dans le commerce et l'officier d'administration gestionnaire acquitte la dépense qui ne doit pas dépasser 6 frs pour les officiers et 4 frs pour la troupe.

La serge et le crépe destinés au détachement qui assiste à l'enterrement d'un officier sont fournis par l'officier d'administration gestionnaire de l'hopital.

Les Sociétés se font rembourser par le Ministère de la guerre. Les frais des cérémonies religieuses sont indiqués dans le réglement du service de santé Note 13

Document n° 18 : instructions pour l'inhumation des soldats musulmans (1914) (4 H 23)

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

Ministère de la Guerre.

Direction
Service de Santé
2ème Bureau

Règles à suivre pour l'inhumation des militaires musulmans

N°. 11.282 - 2/7.

République Française.

Bordeaux, le 8 Décembre 1914

Le Ministre de la Guerre
à Monsieur le Gouverneur Militaire de Paris

Le souci d'être inhumés suivant les rites consacrés par la religion et les usages musulmans paraissent préoccuper au plus haut point les militaires indigènes qui viennent à décéder en France, ainsi que leurs familles, je crois utile de compléter les instructions que je vous ai données par dépêche n°. 4695 - 9/11 du 16 Octobre dernier, en vous indiquant toutes les formalités qui accompagnent le décès d'un musulman et en précisant celles qui paraissent pouvoir être mise en pratique.

Lorsqu'un musulman est sur le point de mourir, il ne manque pas, lorsqu'il le peut, de prononcer le "Chehada" en dressant l'index de la main droite. Si son état ne lui permet pas de le faire lui même, tout coreligionnaire présent est dans l'obligation de prononcer pour lui cette profession de foi musulmane.

Il y aura donc lieu, chaque fois qu'un militaire indigène sera dans un état désespéré, de prevenir le ou les coreligionnaires qui pourront se trouver dans le même Etablissement que lui.

La mort ayant fait son œuvre, le corps est entièrement lavé à l'eau chaude.

Cette pratique ne me paraît pas applicable ailleurs qu'en

pays musulman, car les indigènes répugnent à cette besogne, la confiant dans chaque agglomération à un professionnel. Il n'apparait donc pas que les coreligionnaires du défunt, présents dans les hôpitaux s'en chargeraient volontiers ; mais s'ils en témoignaient le désir, toutes facilités devraient leur être données à ce sujet.

Le corps enveloppé dans un linceul, qui consiste en une cotomade blanche quelconque assez large pour entourer complètement le défunt, est ensuite transporté au lieu d'inhumation sur une civière qui doit être portée à bras par des coreligionnaires. La mise dans un cercueil est absolument interdite.

La cérémonie, qui accompagne les funérailles, ne peut être dirigée que par un musulman, en ce qui concerne le rite religieux, car lui seul a qualité pour dire les prières.

militaires /.

Il conviendra donc d'en charger le ou les camarades du défunt tout en rendant, bien entendu, les honneurs militaires en usage.

En cas d'absence de tout musulman, les honneurs militaires seuls seront accordés et on devra s'abstenir de toute cérémonie ayant un caractère religieux, comme je l'ai déjà prescrit par dépêche n° 4595 - 9/11, précitée.

La tombe doit être creusée avec une orientation Sud-Ouest, Nord-Est, de façon que, le corps étant placé du côté droit, le visage soit tourné dans la direction de la Mecque.

Cette pratique est réalisable et il y aura lieu de s'y conformer.

Enfin, il serait désirable que, par analogie avec ce qui se fait pour les chrétiens, dont la tombe est habituellement surmontée d'une croix, les tombes des militaires musulmans fussent marquées au moyen de deux stèles en pierre ou en bois, dont le modèle est ci-joint, et qui seront placées : l'une au dessus de l'endroit où repose la tête, portant

l'inscription en arabe, (conforme au modèle) qu'il sera facile de faire recopier et le nom du défunt en français ; l'autre, sans inscription, à l'emplacement des pieds.

Ce souvenir que nous devons à nos soldats musulmans morts pour la France, est facilement réalisable.

Vous voudrez bien communiquer ces instructions aux Médecins-Chefs des Hôpitaux militaires et auxiliaires, ainsi qu'aux Commandants de Dépôts de convalescents et des Dépôts des troupes d'Afrique placés sous votre commandement, en leur recommandant de s'y conformer dans toute la mesure du possible.

A. Millerand.

Notifié pour exécution à Monsieur le Médecin Chef de l'Hôpital Américain (Lycée Pasteur Boulevard d'Inkermann à Neuilly) avec prière de vouloir bien faire assurer la notification à tous les établissements annexes

Paris le 15 Xbre 1914

P.O : Le Médecin Principal de 1ère Classe
Adjoint du Directeur
Signé. Illisiblement.

Stèle en bois, découpée d'après le modèle ci-joint, peinte en blanc ; inscriptions et croissant en noir

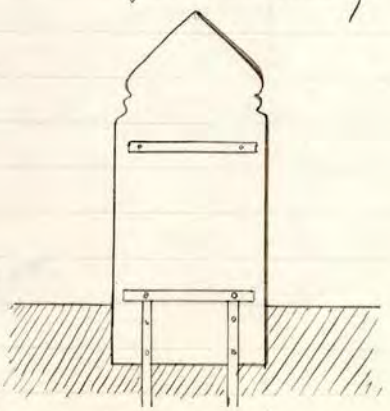

Deux traverses pour l'empêcher de se courber
Deux piquets pour lui donner plus de solidité en terre

Document n° 19 : carré militaire au Cimetière nouveau (4 H 55 et 2 Z 560)

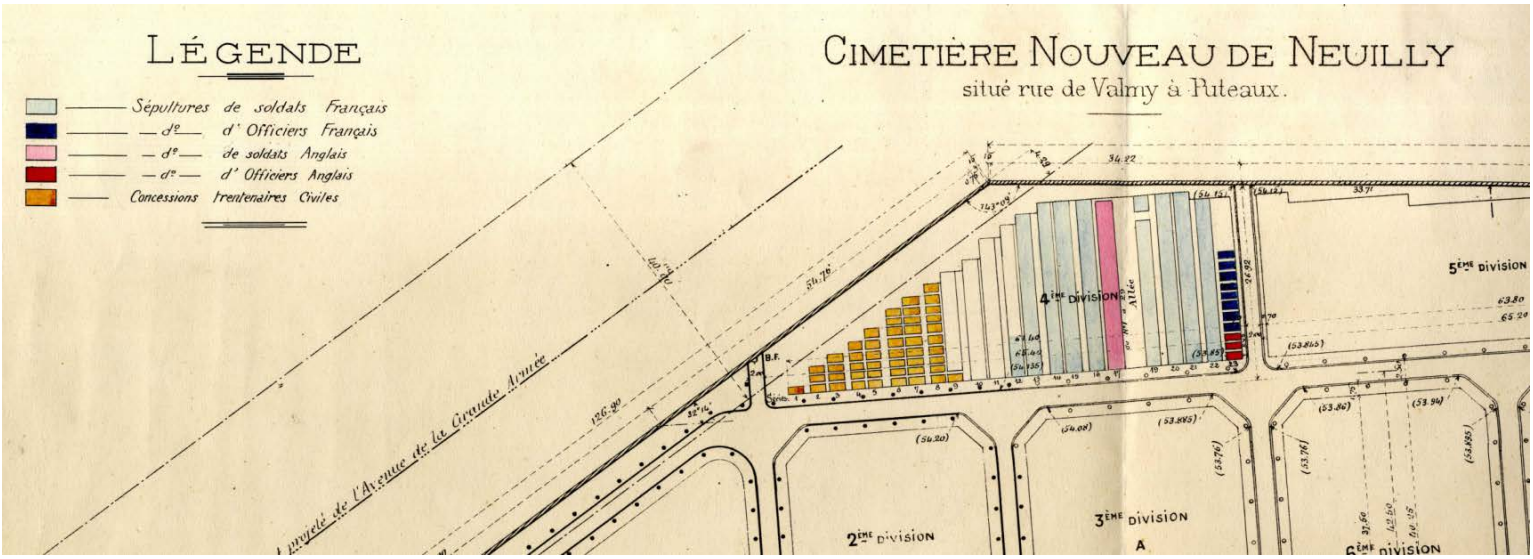

Plan (1919)

Photographies prises avant et après la rénovation de 2002-2004 : au premier rang les tombes des officiers britanniques (stèles rectangles) et français (croix)

Document n° 20 : délibération rapportant les citations obtenues par le personnel communal (27 avril 1917) (1 D 1.44)

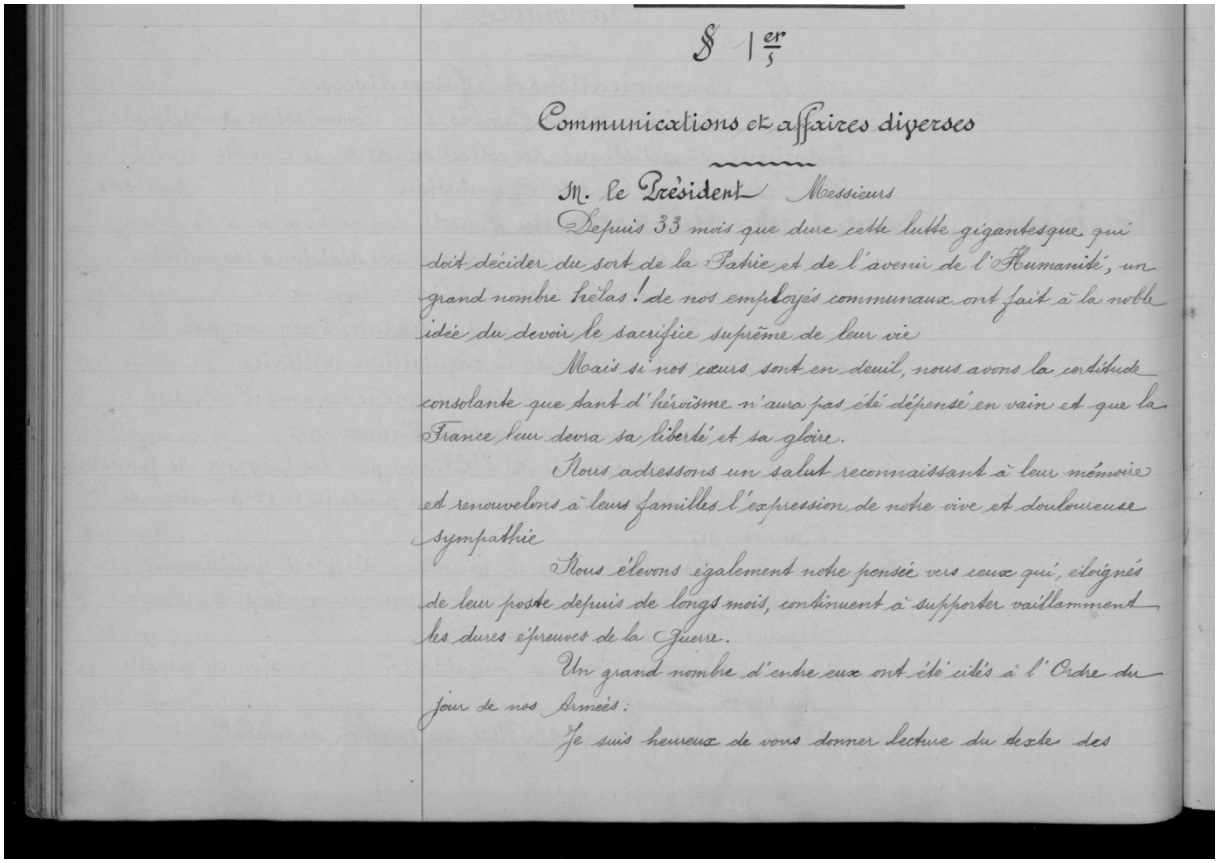

§ 1er

Communications et affaires diverses

M. le Président Messieurs

Depuis 33 mois que dure cette lutte gigantesque qui doit décider du sort de la Patrie et de l'avenir de l'Humanité, un grand nombre hélas ! de nos employés communaux ont fait à la noble idée du devoir le sacrifice suprême de leur vie

Mais si nos cœurs sont en deuil, nous avons la certitude consolante que tant d'héroïsme n'aura pas été dépensé en vain et que la France leur devra sa liberté et sa gloire.

Nous adressons un salut reconnaissant à leur mémoire et renouvelons à leurs familles l'expression de notre vive et douloureuse sympathie

Nous élevons également notre pensée vers ceux qui, éloignés de leur poste depuis de longs mois, continuent à supporter vaillamment les dures épreuves de la Guerre.

Un grand nombre d'entre eux ont été cités à l'Ordre du jour de nos Armées :

Je suis heureux de vous donner lecture du texte des

27 AVRI 1917

dernières citations parvenues à notre connaissance.

Ordre de la Division

Mr Bidault, Paul, Commis titulaire au Bureau de l'État Civil, caporal au 401e rég. d'Infanterie :

"Caporal brave et énergique, ayant acquis tant par ses qualités naturelles "que par son attitude au feu une grande autorité sur ses hommes. Le 15 décembre a "pris, en plein assaut, le commandement de sa demi-section, dont le chef venait d'être "tué, et l'a menée à ses objectifs. En janvier 1917, dans un secteur difficile, a su "communiqué à sa fraction l'entrain qui l'animait et en obtenir le meilleur "rendement."

aux Armées, le 18 février 1917
Le Général Comm. la 133e Division
Signé : Vérillon

M. Coffrant Maurice, Homme de service, Caporal clairon à la Cie de Sapeurs-Pompiers, Clairon au 18e rég. Territorial d'Infanterie :

"Très courageux, très bon agent de liaison fait preuve de beaucoup "de sang froid. S'est particulièrement distingué le 10 octobre 1916 en se donnant "tout entier à son service ; n'a pris du repos que sur l'ordre formel de l'Officier "commandant le Détachement."

Ordre de la Brigade

M. Vallelian Paul, Surveillant à l'Octroi, Sergent-Major au 169e rég. d'Infanterie :

"A repris en main, grâce à son attitude très calme, des groupes épars "privés de cadres et a remis en état une tranchée bouleversée par des obus de "gros calibre. (25 Septembre 1915)

Le 15 février 1916
Le Colonel Schlumberger, Commandant la 256e Brigade
Signé : Schlumberger

M. Commin Louis, Surveillant à l'Octroi, Sergent-major au 268e rég. d'Infanterie.

"Au front depuis le début le début de la campagne a, grâce à "sa compétence remarquable, permis d'assurer d'une manière parfaite le service "du ravitaillement en toutes circonstances et principalement dans les conditions très "difficiles de la période du 6 au 20 novembre 1916 (Bataille de la Somme)

Le 26 novembre 1916
Le Colonel de Laeger, Comm. la 302e Brigade
Signé : de Laeger

Ordre du Régiment

Mr Thibault Maxime, sous Brigadier de l'Octroi, Caporal au 33e rég. d'Infanterie coloniale :

"Belle conduite au cours des combats du 14 au 18 octobre 1916"

Nous adressons à ces braves l'expression de notre admiration et de notre vive reconnaissance.

(Assentiment unanime)

Document n° 21 : lettre modèle pour invitation des conseillers municipaux, généraux et d'arrondissement au pèlerinage au Cimetière nouveau (28 octobre 1915) (4 H 77)

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

MAIRIE

N°

Objet :

INSIGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Neuilly-s/-Seine, le 28 Octobre 1915.

NEUILLY-sur-SEINE ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur et Cher Collègue,

Ainsi que je vous en ai informé au cours de la réunion de la Commission Plénière du 13 Octobre courant, la Municipalité se rendra Dimanche prochain, 31 Octobre, au Cimetière nouveau pour déposer deux couronnes sur les tombes des Soldats Français et Anglais Morts pour la Patrie.

Je suis persuadé, Monsieur et Cher Collègue, que vous considérerez comme un devoir de vous associer à cet hommage et que vous voudrez bien honorer de votre présence cette cérémonie.

Rendez-vous à la Porte du Cimetière Nouveau, rue de Valmy, à Puteaux à 10 heures et demie.

Veuillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Premier Adjoint
faisant fonctions de Maire,

<u>Document n° 22</u> : circulaire du préfet de la Seine aux maires du département relative à la mention « mort pour la France » (2 juillet 1915) (4 H 23)

Préfecture de la Seine

Cabinet
du
Secrétaire Général

Etat-civil
--
Inscription des mots:
"Mort pour la France"
sur les actes de décès
des militaires ou civils
tués à l'ennemi
ou morts
dans des circonstances
se rapportant à la guerre.

CIRCULAIRE
-:-

R E P U B L I Q U E   F R A N C A I S E

Paris, le 2 Juillet 1915.

MAIRIE DE NEUILLY S/SEINE
-6 JUIL 1915

Le Préfet de la Seine
à Messieurs les Maires du Département

Vous trouverez d'autre part le texte d'une loi que vient de voter le Parlement et dont la promulgation aura lieu incessamment, loi qui a pour objet d'inscrire, sur les actes de décès des militaires ou civils tués à l'ennemi, les mots: "Mort pour la France".

Afin que toutes mesures soient prises pour l'application de cette loi dès sa promulgation, j'ai l'honneur de vous adresser les instructions suivantes arrêtées d'un commun accord entre M. le Ministre de l'Intérieur et M. le Ministre de la Guerre:

L'article 1er de la loi dont il s'agit concerne les actes de décès non encore établis. Ils seront dressés, pour la plupart, par l'autorité militaire, conformément à l'article 93 du Code civil. Mais nombre de militaires meurent des suites de leurs blessures dans des communes situées loin de la zone des armées.

Il conviendra dans ce cas, en établissant l'acte de décès de toute personne morte dans les conditions prévues au dit article, de remplacer, sur avis de l'autorité militaire, les mots"décédé à........,le......"par les mots:"mort pour la France à........,le........".

L'article 2 de la loi stipule que l'officier de l'état-civil devra, sur avis de l'autorité militaire, inscrire les mots "Mort pour la France" en marge des actes de décès des militaires ou civils tués ou morts depuis le 2 Août 1914 dans les circonstances prévues par l'article 1er.

Vous voudrez bien, en conséquence, rechercher sur les registres de l'état-civil de votre Mairie les actes de décès concernant toutes personnes rentrant dans la catégorie visée par l'art. 1er et dressés directement par vous ou transcrits par vos soins conformément aux articles 80 et 94 du Code Civil.

Sur tous ceux de ces actes qui portent l'une des mentions suivantes: "tué à l'ennemi", "mort sur le champ de bataille", "mort de blessures de guerre", "mort de maladie contractée aux Armées", vous inscrirez en marge les mots: "Mort pour la France", sans avoir à vous procurer un avis de l'autorité militaire.

Pour tous les autres actes ne contenant pas l'une de ces mentions, vous devrez consulter le commandant du dépôt du régiment auquel appartenait le défunt, afin de savoir s'il y a lieu ou non de porter la mention marginale.

Dans le cas où le militaire décédé n'aurait pas appartenu à un corps de troupe, vous devrez vous adresser au Ministère de la Guerre (Service Intérieur.- Archives Administratives)

Enfin si le défunt était un civil, c'est au Général commandant la région dans laquelle a eu lieu le décès qu'il conviendra de demander s'il y a lieu de porter la mention précitée.

Pour le Préfet et par délégation:
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

L. AUBANEL.

T E X T E D E L A L O I

- ARTICLE 1er-

L'acte de décès d'un militaire des Armées de terre ou de mer tué à l'ennemi ou mort des suites de ses blessures ou d'une maladie contractée sur le champ de bataille, de tout médecin, ministre du culte, infirmier, infirmière des hôpitaux militaires et formations sanitaires, ainsi que de toute personne ayant succombé à des maladies contractées au cours des soins donnés aux malades ou blessés de l'Armée; de tout civil tué par l'ennemi, soit comme otage, soit dans l'exercice de fonctions publiques électives, administratives ou judiciaires, ou à leur occasion, devra, sur avis de l'autorité militaire, contenir la mention: "Mort pour la France".

- ARTICLE 2 -

En ce qui concerne les militaires ou civils tués ou morts dans les circonstances prévues par l'article 1er, depuis le 2 Août 1914, l'officier de l'état-civil devra, sur avis de l'autorité militaire, inscrire en marge des actes de décès les mots: "Mort pour la France".

- ARTICLE 3 -

La présente loi est applicable aux actes de décès des indigènes de l'Algérie, des Colonies ou pays de protectorat, et des engagés au titre étranger tués ou morts dans les mêmes circonstances.

Document n° 23 : transcription du compte-rendu de la cérémonie de remise des diplômes d'honneur aux familles des militaires morts pour la Patrie (1917) (1 C CMH 6)

DEUXIÈME PARTIE

COMMUMICATIONS

COMPTE-RENDU DE LA CEREMONIE DU 25 MARS 1917

(Première remise de Diplômes d'honneur aux Familles des Militaires morts pour la Patrie)

C'est en vertu de la loi du 27 Avril 1916, qui a institué le Diplôme d'honneur aux Familles des Militaires morts pour la Patrie, que l'Administration municipale de notre Ville a été chargée de remettre cette relique aux Familles de Neuilly-sur-Seine.

Sur les 178 Diplômes que le Ministère de la Guerre nous avait fait transmettre par l'intermédiaire de la Préfecture de la Seine, 155 Diplômes ont été distribués. Les autres, dont les titulaires sont inconnus, n'ont pas pu être remis aux familles parties sans adresse.

La cérémonie solennelle a eu lieu Dimanche 25 Mars, à 2 heures précises, dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville.

Un soleil discret atténuait de ses rayons pâles la tristesse grave de cette solennité.

La Salle des Fêtes était comble lorsqu'aux accents de la Marseillaise entrèrent la Municipalité et le Conseil Municipal.

Sur l'estrade à côté des adjoints prirent place M. Cherest, Conseiller général, et le représentant du Général Dubail, Gouverneur militaire de Paris.

Parmi les officiers en uniforme qui assistaient à cette cérémonie, on remarquait le contre-amiral Degouy et le Colonel Robert.

M. Deloison, Maire-Adjoint, dans un langage empreint d'un très large patriotisme, prononça un discours applaudi qui rendait hommage à la fois au courage de nos Héros et à la fière résignation des familles en deuil.

Voici le texte de ce Discours :

Mesdames, Messieurs,

« C'est avec une profonde émotion qu'aujourd'hui je prends la parole pour glorifier la mémoire de ces vaillants soldats qui ont fait pour la France le plus sublime sacrifice qu'un soldat puisse faire pour son pays, puisqu'ils ont donné pour elle leur sang généreux.

Cette salle de l'Hôtel de Ville, dont le cadre semble plutôt avoir été fait pour les fêtes et les réjouissances que pour les larmes et les paroles de sympathie, est digne de ces héros qui ajouteront une page de plus, et non des moins glorieuses, à l'Histoire de Neuilly.

C'est aussi un grand honneur pour moi que d'avoir été appelé, par mes fonctions actuelles, à rendre dans une cérémonie dont la simplicité ne peut que lui donner le caractère grave et symbolique qui lui convient, un pieux hommage aux soldats qui sont morts à l'ennemi et aux familles qui portent le deuil de ces braves avec une si noble résignation. Je suis, d'ailleurs, plus que tout autre, à même de comprendre votre douleur, puisque, moi-même, j'ai passé par les mêmes inquiétudes, par les mêmes émotions et que j'ai éprouvé le même chagrin.

Pour honorer dignement ces nobles morts nous devons surmonter nos sentiments les plus forts et les plus légitimes et considérer principalement la manière dont eux-

mêmes souhaitent que nous les honorions. Or, leur vœu suprême, au moment où la vie les quittait, a été que leur mort ne fût pas inutile, mais qu'à tant de dévouement, la Patrie dût de subsister, de se rajeunir et de fournir glorieusement une carrière nouvelle.

Souvenez-vous de leur noble élan lorsqu'ils partirent pour cette guerre redoutable, de la conscience qu'ils avaient de combattre pour le droit des peuples, pour la liberté et pour l'humanité, de la force d'âme qu'ils déployèrent en alliant à la bravoure impétueuse la résolution calme et persévérante, de l'enthousiasme généreux avec lequel ils se donnèrent à une si noble tâche, non seulement comme un devoir, mais comme une mission glorieuse. Entretenons en nous-mêmes ces vaillantes dispositions, travaillons tous au triomphe de la cause sainte pour laquelle ils se sont sacrifiés et nos morts seront contents de nous.

Mais l'hommage qui peut le mieux plaire à la mémoire de nos grands héros, c'est un élan plus particulier de sympathie envers ceux qu'ils laissèrent, car eux, en tombant glorieusement sur le champ de bataille, ne sont pas à plaindre, ils ont eu, en mourant pour la Patrie « le sort le plus beau, le plus digne d'envie » ; ceux qui méritent compassion, ce sont leurs proches, ceux qui restent et auxquels est trop souvent refusée la consolation de pouvoir se rendre sur la tombe de leurs chers disparus.

La Nation, elle aussi, devra une reconnaissance éternelle aux généreux enfants qui sont morts pour la sauver. On ne sera pas quitte envers eux quand on aura aidé leurs veuves ou leurs vieux parents, ni quand on aura élevé leurs enfants. De générations en générations, il faudra se rappeler que s'ils sont tombés si nombreux, eux la fleur de notre race, c'est qu'avant la guerre notre vie nationale n'était pas dominée suffisamment par l'obsession du péril étranger. La liberté qu'ils ont rachetée au prix de leur sang, chaque génération en devra compte

à la génération suivante. Désormais, un jour de fête devrait être consacré chaque année à leur souvenir, ce jour-là toutes les querelles intérieures devraient faire trêve et tous les Français interrogeant leur conscience se demanderaient s'ils veillent assez sur l'héritage des héros morts.

Le monde entier, j'entends le monde civilisé, a rendu hommage à notre pays durement éprouvé, dont le sol est abreuvé du sang de ses fils et dont les parents sont devenus veuves et orphelins, et a admiré la façon dont vous avez tous supporté vos épreuves. Le monde entier est plein de respect pour nos héros de la Marne, de l'Yser, de Champagne, de Verdun et de la Somme et partage avec nous les grands espoirs que nous n'avons pas cessé de nourrir et qui n'ont pas été abattus par aucune épreuve, si lourde fut elle ! Leur souvenir restera à jamais gravé dans nos cœurs et nous leur devrons une reconnaissance éternelle, comme a dit Victor-Hugo :

« Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie
« Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.
« Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau
« Toute gloire auprès d'eux passe et tombe éphémère
« Et comme ferait une mère,
« La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.

La France n'a jamais eu l'idée, Mesdames et Messieurs, de considérer comme un hommage suffisant rendu à nos héroïques enfants l'inscription « Mort pour la France » portée sur les actes de décès des soldats tombés au champ d'honneur. L'antiquité élevait des autels à ceux qui tombaient pour la Patrie. A une autre grande époque de l'Histoire la France leur a consacré le Panthéon. Une nation se doit d'honorer ses morts en raison directe de sa propre grandeur.

Demain la France victorieuse n'oubliera pas ceux qui ont tout sacrifié à sa gloire. Un monument pourra être élevé à leur mémoire et les vieux y conduiront chaque année les jeunes comme à la plus éloquente des leçons de l'Histoire.

NEUILLY-SUR-SEINE ARCHIVES 92

Mais, aujourd'hui, nous devons penser aux veuves, aux mères, aux orphelins qui pleurent, nous leur devons bien quelque chose à eux aussi. Car vous, dont le cœur est toujours ensanglanté, si apaisante que soit la sympathie que vous sentiez autour de vous pour votre douleur, c'est en vous-même que vous trouverez les plus sûres consolations. Sans doute ils ont disparu pour toujours, vos enfants chéris qui se sont sacrifiés pour le salut de tous ; sans doute vous êtes séparés d'eux à jamais, mais il ne tient qu'à vous-même de conserver toujours vivante dans vos cœurs l'image des êtres disparus en vous rappelant leur esprit et leur cœur, en portant leur âme en la vôtre et en les faisant participer à vos pensées et à vos actes pour continuer en quelque sorte à vivre avec eux. Il n'est pas possible que vous ayez donné vos enfants, que tant de jeunes cœurs aient versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang, que la Patrie ait décuplé ses forces, que tant d'autres nations aient joint à nos armes leurs armes valeureuses pour que cet effort, le plus grand qu'ait vu le monde, ne soit pas couronné par le triomphe éternel de l'humanité sur la barbarie.

Vous devez éprouver un sentiment de fierté en songeant à l'œuvre de salut pour laquelle les vôtres sont tombés et votre suprême consolation sera pour vous la victoire. Elle seule vous donnera le courage de vivre et montrera que notre douleur n'a pas été inutile ; certes, vous resterez toujours le cœur meurtri, mais un peu de sérénité s'étendra sur votre chagrin.

En souvenir de ces héros morts pour la France, le Gouvernement a décidé de donner à leurs familles des diplômes d'honneur qui seront pour elles un précieux souvenir. Ces diplômes que plus tard on retrouvera dans les chaumières aussi bien que chez ceux que la Fortune a favorisés seront la preuve que la France a pu, au premier appel, compter sur tous ses enfants, riches ou pauvres, pour repousser l'envahisseur et lutter pour le droit et la

justice. Ce parchemin d'authentique noblesse montrera que celui dont la place est vide a fait son devoir, que de semblables morts ne sont pas stériles, que d'elles est faite l'immortalité de la Patrie.

Je souhaite que plus tard la croix de guerre soit attribuée à tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur existence, car s'ils ne l'ont pas tous obtenue, ils l'ont tous méritée.

Une dizaine seulement de ces diplômes ont déjà été remis à des familles de Neuilly par le Président de la République, le 14 Juillet dernier. Ce jour fut la fête du deuil et de l'espoir. Paris acclamait les troupes françaises et alliées qui défilaient comme les promesses vivantes de la Victoire, mais ces pensées d'espérance allaient aussitôt, comme des fleurs, sur les tombes de ceux qui se sont sacrifiés pour la Victoire et qui ne la connaîtront jamais.

Le Gouvernement ayant chargé les Municipalités de remettre dorénavant ces diplômes hommage de la Nation, aux familles qui pleurent leurs chers disparus, nous vous avons réunis aujourd'hui pour vous faire cette remise en une cérémonie qui est plus simple que celle du 14 Juillet, mais si elle est moins grandiose et plus intime, elle n'en est peut-être que plus émouvante, car nous nous connaissons tous et je puis dire que votre douleur est la nôtre.

Le Conseil municipal a tenu à commémorer le souvenir des Héros de Neuilly et a décidé de faire un livre d'or contenant les noms et les exploits de tous les enfants de Neuilly qui sont tombés au champ d'honneur. Ce livre passera à la postérité et les générations futures verront que les enfants de notre ville ont fait vaillamment leur devoir et n'ont pas hésité à suivre l'exemple de leur Député-Maire, M. Nortier, à donner leur vie pour la France.

Pour terminer, je ne puis que répéter le mot récent d'un de nos nobles généraux qui a perdu trois de ses enfants sur le champ de bataille : Vivent nos Fils !

Mme Thénard, de la *Comédie Française*, récita avec le grand art que chacun connaît les vers suivants de M. Henri Corbel composés pour la cérémonie et qui ont pour titre : *Aux Morts pour la France.*

Héros tombés en combattant sous la mitraille
Dans la tranchée, au cours des assauts furieux.
La France en vous mettait ses espoirs glorieux.
Et son cœur avec vous battait dans la bataille.

Vous avez tout quitté pour sauver la Patrie ;
Vos fermes, vos maisons, vos parents, vos amours,
O morts, soyez certains que la France toujours
Gardera votre culte en son âme meurtrie.

Afin que le destin du pays s'accomplisse,
Vous avez, en mourant, pour la France en danger,
Afin de la défendre, afin de la venger
Consenti, sans regrets, l'ultime sacrifice.

O morts, vous revivrez aux aurores prochaines,
Dans l'or des blés, dans le gazouillis des oiseaux,
Dans les muguets des bois, dans le chant des ruisseaux,
Et votre voix sera l'immense voix des chênes.

O morts, vous revivrez dans la clarté des roses,
Dans le vert des rameaux, dans l'infini des cieux,
Les flots des Océans reflèteront vos yeux,
Et vous serez les dieux de nos apothéoses !

O morts, vous revivrez dans l'avenir qui chante :
Vos trépas merveilleux ont survolé les monts,
Vous avez affronté des combats de démons,
Vous avez tenu tête à la horde méchante.

O morts, vous revivrez dans le cœur des épouses,
Dans les traits et les yeux de vos petits enfants,
Vos mères conteront vos exploits triomphants,
Et de votre mémoire elles seront jalouses !

Vous êtes les meilleurs des semeurs de victoire !
Dans l'air plane votre âme en frôlant le passant,
Et la vertu symbolique de votre sang
A fait germer soudain le bon grain de la gloire.

Que notre orgueil sacré conjure ici vos ombres
A vous montrer l'exemple, à nous prêcher l'espoir,
A nous dire qu'enfin fleurira quelque soir
La revanche promise à nos douleurs moins sombres.

Votre cri d'agonie est un cri d'espérance,
Vous êtes le métal précieux de notre avoir,
Vous avez rehaussé la beauté du devoir,
Vous avez redoré le blason de la France !

Quand la nuit de la mort étend sur vous ses voiles,
En champions du droit et de la Liberté
Vous vous dressez par un sursaut de volonté
Et ce vœu — le dernier — monte jusqu'aux étoiles :

« Il ne faut plus jamais que la Prusse traîtresse
Déroule son noir drapeau
« Sur notre sol béni, qu'elle reste maîtresse
De rien, pas même d'un coteau..

« Frères, il vous appartient d'exciter notre haine
A faire plier ses genoux,
« D'imiter Jeanne d'Arc, notre Sainte Lorraine,
De les bouter hors de chez nous ! »

Galliéni proclamait : je tiendrai jusqu'au bout !
Vous avez jusqu'au bout tenu sous la mitraille,
Mais, quand finira la dernière bataille,
A l'appel des clairons, vous, Morts, serez debout ! !

Au cours de la cérémonie, un orchestre symphonique conduit par M. Jules Cartier, de l'*Opéra Comique*, exécuta la *Marseillaise*, le *God save the King*, la *Brabançonne*, les hymnes russe et italien, et termina par le *Chant du Départ*.

Pendant la distribution des diplômes, qui s'est accomplie rapidement afin de ne pas prolonger l'attente douloureuse des familles, l'orchestre a joué les œuvres des compositeurs Chatelain et L. Agarant.

A trois heures vingt minutes la cérémonie était terminée.

Document n° 24 : plan pour le passage des troupes lors du défilé de la Victoire (1919) (4 H 75)

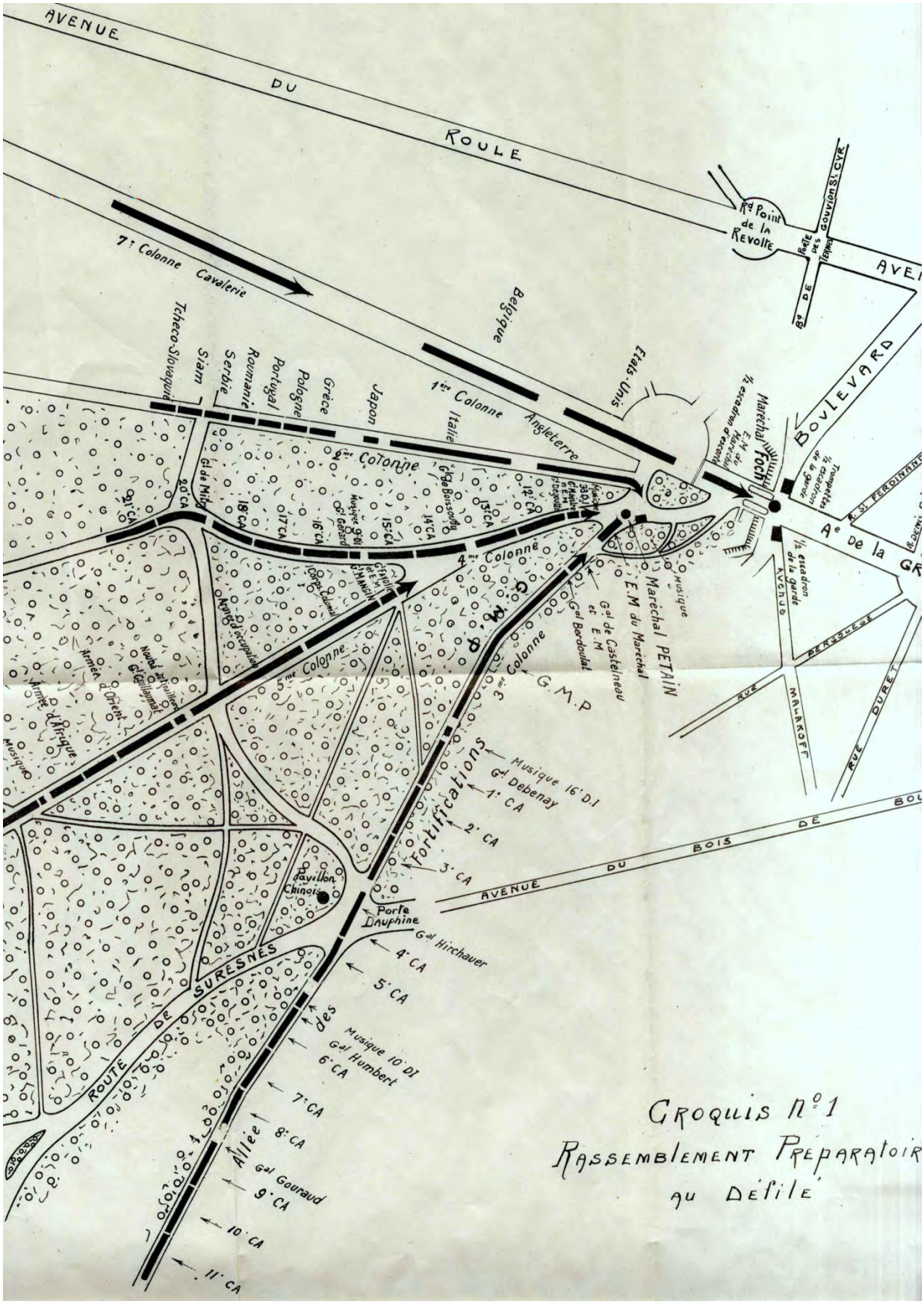

Document n° 25 : article de presse relatif aux changements de dénominations des rues extrait de *Neuilly Journal* (28 décembre 1918) (2579R)

Honneur aux Vainqueurs !

Le rapport suivant a été adopté par le Conseil ainsi que nous le disons plus haut dans le Compte-rendu.

Changements de noms de diverses voies de Neuilly en vue d'honorer l'armée francaise et ses grands chefs.

Colonel Robert, Rapporteur.

Messieurs,

La victoire a couronné les héroiques efforts de l'armée française et le moment est venu de lui rendre un hommage cent fois mérité ainsi qu'à ses grands chefs.

Parmi les magnifiques faits d'armes qui ont illustré cette terrible guerre, votre commission plénière a estimé qu'il convenait d'honorer en particulier la victoire de Verdun parce que c'est une victoire essentiellement française où notre armée s'est trouvée seule face à face avec les Allemands qu'elle a finalement battue après une lutte ininterrompue de dix mois, tandis que sur tous les autres champs de bataille, elle combattait aux côtés de ses braves alliés.

C'est à Verdun que s'est accentué le déclin de la puissance militaire allemande. Nos soldats ont fait de ce coin de terre à jamais mémorable le boulevard de notre indépendance et de notre liberté, et M. Millerand, ancien ministre de la guerre dans des circonstances critiques, a pu dire avec juste raison (*Revue des deux Mondes*, du 1er Août 1918).

« En arrêtant l'Allemand devant la ville de Verdun qu'il voulait à tout prix conquérir, notre Poilu a dépassé le but qui lui était assigné. Il n'a pas seulement conservé à la France sa citadelle : il a gagné la Guerre ».

Et Lloyd George disait dans les casemates de la vieille citadelle :

« Pour moi, je me sens profondément remué en touchant ce sol sacré. Je ne parle pas en mon nom seul ; je vous apporte l'admiration émue de mon pays et de ce grand empire dont je suis ici le représentant. Ils s'inclinent avec moi devant le sacrifice et devant la gloire ».

Enfin le nom de Verdun est un hommage rendu à tout l'armée française puisqu'elle y a passé pour ainsi dire tout entière. Il n'y a que les Allemands qui n'ont pas passé !

Le choix de votre Commission paraît donc complètement justifié

Mais après avoir honoré l'armée française, il faut aussi honorer ses grands chefs qui l'ont conduite à la victoire : — le Maréchal Joffre, le vainqueur de la Marne, qui a arrêté en septembre 1914, la ruée allemande sur Paris avec des moyens bien inférieurs à ceux de l'ennemi comme troupes et surtout comme matériel.

— le Maréchal Foch, généralissime des armées alliées sur tous les fronts, dont l'énergie indomptable et la haute science militaire, nous ont donné la grande victoire finale.

— le maréchal Pétain, généralissime de l'armée française, dont le nom est inséparable de celui de Verdun.

Rappelez-vous la fin du célèbre ordre du jour adressé à ses troupes : « Courage, on les aura ».

— le général de Castelnau, associé au Général Pétain dans la défense de Verdun et qui, en repoussant victorieusement les attaques allemandes au Grand Couronné de Nancy et à la Trouée de Charmes, a maintenu inviolable le pivot de l'Est, ce qui a permis le merveilleux rétablissement de la Marne.

— le Général Galliéni dont l'initiative hardie comme gouverneur de Paris a largement contribué à cette première victoire de la Marne.

— le grand patriote Georges Clémenceau, le ministre de la *délivrance nationale* qui, aux heures les plus sombres de la guerre, a su communiquer à tous sa confiance dans la victoire.

A ces noms, il faut ajouter celui de l'ardent patriote, Paul Déroulède, dont le clairon n'a pas cessé de sonner le garde à vous contre la foudroyante attaque allemande.

Nous nous arrêtons-là, Messieurs ; nous sommes obligés de nous limiter, car si nous voulions honorer tous ceux qui se sont illustrés pendant cette guerre, peut-être que toutes les rues de Neuilly n'y suffiraient pas.

Enfin, votre Commission plénière a cherché à éviter les inconvénients qui résultent des changements de noms de rues, surtout pour les commerçants, en choisissant des voies où le commerce est pour ainsi dire nul et elle vous propose de prendre la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Voulant honorer l'héroisme de nos soldats et la haute valeur de leurs grands chefs

après en avoir délibéré,

décide de faire les changements de noms ci-dessous à diverses voies de Neuilly :

le rond point Maillot, faisant suite à l'avenue de la Grande Armée, prendra le nom de Place de Verdun.

L'avenue de la Révolte, entre le Rond-point Maillot et celui de la Révolte, s'appellera Boulevard de Verdun.

La route de la Révolte entre le Boulevard V.-Hugo et l'avenue de Villiers deviendra Boulevard de Castelnau.

Le Rond-point de la Révolte deviendra Place Galliéni. (Ce quartier est appelé à devenir un des beaux quartiers de Paris, après la démolition des fortifications).

Le Boulevard de la Seine prendra le nom de Boulevard Joffre.

Le Boulevard Bourdon, du pont de Neuilly au pont Bineau, celui de Boulevard Foch.

Le même Boulevard Bourdon, entre le pont Bineau et la limite de la commune, celui de Boulevard Pétain.

(Ces trois maréchaux de France qui, réalisant le vœu de Chanzy : « que celui qui veut le bâton de maréchal aille le chercher de l'autre côté du Rhin » limiteront la commune de Neuilly, le long de la Seine, comme les maréchaux du Premier Empire limitent la ville de Paris, le long des fortifications).

Le Boulevard de la Saussaye prendra le nom de Boulevard Georges Clémenceau.

et la rue du Marché entre l'avenue de Neuilly et le Boulevard Maillot celui de Paul Déroulède.

COLONEL ROBERT.

LE 11e CHASSEURS ALPINS A NEUILLY

Les braves chasseurs alpins du 5e bataillon avec lesquels nous avions noué de si cordiales relations viennent d'être remplacés par le 11e bataillon, le bataillon dont faisait partie le président Poincaré.

Nous souhaitons la bienvenue à ces braves et leur donnons l'assurance qu'ils ne seront pas moins bien accueillis parmi nous que leurs prédécesseurs.

Aussitôt son arrivée, M. le Colonel a fait visite à la Municipalité, qui l'a reçu avec une grande cordialité et qui lui a annoncé que la Ville mettait à sa disposition une somme de mille francs pour l'ordinaire des hommes.

Le Colonel a vivement remercié de cette marque de sympathie.

La musique du Bataillon qui a déjà donné un concert sur la place de l'Hôtel de Ville le 22 et une retraite aux flambeaux le 24, les répétera le 29 (concert) et le 31 (retraite).

AU SUJET DU NOM DE L'AVENUE de NEUILLY.

Nous avons encore reçu diverses communications au sujet des noms proposés pour l'Avenue de Neuilly, une notamment très intéressante de M. Mermeix. Nous regrettons que le manque de place nous oblige à en ajourner l'insertion.

Toutes les suggestions de nos correspondants sont certes, à divers points de vue, acceptables. Mais la question se trouve, pour le moment, dirimée.

Le Conseil, consulté en commission plénière, a écarté toute idée de changer le nom de l'avenue de Neuilly.

Ses raisons sont d'ordre diffrent. Celle qui paraît l'avoir influencé le plus, c'est qu'au cas où Neuilly viendrait à être incorporé dans Paris, il ne resterait même plus une expression géographique pour rappeler l'existence d'une ville qui a un certain passé historique, tandis que certaines agglomérations moins importantes, comme les Ternes, Courcelles, Passy, Auteuil ont toutes donné leurs noms à des voies importantes sur l'emplacement qu'elles occupaient.

Le Conseil a reculé également devant la perturbation et la dépense que ferait supporter au Commerce une nouvelle dénomination.

Nous ne pouvons que nous incliner devant cette décision.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE.

A partir du 1er janvier prochain, les jours et heures prévus par le Règlement de la Bibliothèque seront rétablis comme avant la guerre.

Il est rappelé à ce propos aux lecteurs de la Bibliothèque qu'ils ne doivent pas garder les livres donnés en prêt **plus d'un mois**, d'après l'article 5 du Règlement.

Document n° 26 : inauguration du monument aux morts et des inscriptions commémoratives (18 novembre 1923) (580V)

Soldats et civils devant le monument aux morts

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

NEUILLY-SUR-SEINE ARCHIVES 92

LA MUNICIPALITÉ ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY-SUR-SEINE vous prient d'honorer de votre présence les Cérémonies solennelles d'Inauguration du Monument et des Inscriptions commémoratives des Enfants de NEUILLY, morts pour la France.

M. POINCARÉ, Président du Conseil des Ministres, présidera ces deux Cérémonies qui auront lieu :

Le Dimanche 18 Novembre 1923

A l'Hôtel de Ville, à 10 heures du matin ;
Au carrefour Berteaux-Dumas (Monument), à 11 heures.

Une place vous sera réservée dans la Tribune officielle.

Les Adjoints.
VILLENEUVE, BIENAIMÉ, DEFAVRIE ✻,
MAUJAY ✻, PICARD.

Le Maire,
E. DELOISON ✻.

Monsieur Dion

Invitation à la cérémonie pour l'inauguration du monument et des inscriptions commémoratives

Raymond Poincaré, alors président du conseil des ministres, prononce son discours d'inauguration face au monument sur la place qui porte aujourd'hui son nom

Document n° 27 : liste des Neuilléens morts pour la France extraite du *Mémorial des Alliés* (4 H 78)

Liste des Enfants de Neuilly
Morts pour la Patrie

Nortier Edouard, Maire de Neuilly, Député de la Seine

Abadie Jacques. Louis
Abadie Victor. Jean
Abadie Gusquin
Abeles Pierre
Adam Georges
Adam Maurice
Agajose
Affiot Pierre. Marie
Alayer (d') de Costemore d'Arc
Aladnier Georges
Albinet Victor. Alexandre
Alexandre Pierre
Allanou Emile. Jean
Allard Raymond
Allier Paul. Alphonse
Allo Joseph. Marie
Alloy Albert François
Alphand Jacques
Amaury Robert
Amiot Lucien
Ampoudie Jean. Louis
Ando Arsène. Jules
Ancel Jean. Edouard
André Joseph. Paul
Andrieux Antoine
Anne Albert
Anot Victor
Ansart (Mlle M. L.) Infirmière
Antoine Jules
Archer Gabriel
Archimbaud Marcel. Adrien
Ardouin René. Ernest
Arickx Alfred. Henri
Arnoul Jean
Arrivé
Astier Julien
Aubert Paul. Edouard
Aubin Pierre. Jean
Aubrun Moïse
Aubry Emile
Aubry Henri
Aubry Marcel. Charles
Audidt Henri
Audibert Jean
Audrain Joseph. Auguste
Audry Charles. Lucien
Auffret Marcel
Auerschneider Louis
Auger Narcisse
Aubonnet Albert. Charles
Auguy Edouard
Aussilhre Louis. Jean
Autret Yves. Joseph
Autret Henri. Hilarion
Avoine d'Orincourt Léon
Ayné Pierre Laurent Victor
Azaet Albert Charles
Bailloit Eugène. Alfred
Baillou Gaston. Emile
Bailly Jacques
Baizet Antoine
Balland Jean. Marie
Ballereau Lucien. Ambroise
Balleyguier
Barbé Paul. Georges
Barbet Henri
Barbier Jean. Marie
Barbier Gaston. Baptiste
Bardel Emile. Onésime
Bardinal Léonard
Baret Louis. Lucien
Baron Jean. Charles
Barre de Nanteuil (de la) René
Barreau Vincent Paul Marie
Bart Louis. Jean
Barthelemy Germain. Jean
Bascou René
Bataillié Paul
Batard André
Batard Jean
Battut Martin
Bauché Louis. Bernard
Baudequin Louis
Baudet Bernard
Baudoux René
Baulier Francis. Léon
Baumann Commandant
Baumard Joseph
Bayle Lucien
Bazille Georges. Camille
Bazin Ernest. André

Bazin Gratien - François
Bazot Edouard - Marie
Beaujean Marcel
Beaupère Camille - Nicolas
Beaubais Henri
Beauvais Lucien - Léon
Beauvais Paul - Eugène
Béchet Georges
Bédier Alfred
Begot Georges
Behors Raymond - Armand
Beldent Louis - Joseph
Béline Adolphe
Bellet Bernard - Paul P. J.
Bellon Jean - Marie
Bellot Marie - Joseph
Belmann Ernest
Bels Omer
Belval Lucien - Henri - Emile
Bénard Emile
Benoit Clément
Benoit Henri - Irénée
Benoit Pierre
Benoit Jean
Bensa Frédéric
Bergeron Alfred
Berleux Henri - Dominique
Bernadas Ernest - Edouard
Bernard Jules
Bernard Jules - Gustave - Joseph
Bernard Mathieu
Bernier Edouard - Jean
Bernier Paul - Etienne
Bertault Séguin
Berthault Paul - Marie - Vital
Berthelet Octave - François
Berthonière Marcel
Bertrand Gabriel - Auguste - Léon
Bertrou Michel - Emile - Lucien
Bésin Louis
Beslay François
Besse Eugène - Antoine - Emile
Bessette Georges - Lucien
Bessey Paul - Frédéric
Besson Pierre - Joseph
Betrémieux Julien
Beule (de) Henri - Armand
Beuvry Paul - Charles
Bichaton Emile
Bidard Bertrand - Maurice
Bidard Justin - Albert
Bidart Jean - Louis
Bigard Edmond
Bigeard Robert
Bigot Gaston - Maximilien
Biles Gabriel
Billard Bernard
Billiet Capitaine
Billion Eugène
Billot Julien
Binet Louis
Birck Bernard - Alex
Bisseux Emile - Théophile
Bisson Louis - Georges
Bizy Pierre - Marcel
Blanchemanche Gaston
Blanchetière G. C. P.
Blandin Georges
Blaëmen Pierre
Blondeau Gaston
Blouet Jean - Charles - Ernest
Blum Gaston
Blumenthal Marcel - Aimé
Boblet Julien Théodore
Bocheron Maurice
Bocsch Joseph - Augustin
Bogoulavoski Auguste
Bohard Léon - Alfred
Boichut Etienne
Boimard Bazile - Henri
Boinet Charles
Boirre André
Boiscommun Louis - Alexandre
Boisson Auguste
Boisson Maurice - Eugène
Boitelle Charles
Boivin Maurice - Louis - Léon
Bonal René
Bonavaud Charles - Etienne
Bonnafoux Georges - Albert
Bonnafre Auguste - Marie
Bonnet Gaston - Jean
Bonnemoit Eugène - Joseph
Bonnet Caporal
Bonnet Marcel - Roger
Bonnevialle Louis
Bonnevie Robert
Bonnore Bernard - Marcel
Bolte Paul
Boucard - Bolties
Boucaud Bernard - Jean
Boucher Capitaine
Bouchet Léonce
Bouchon Toussaint - Alexandre
Boué Louis
Boueno Jean - Léon
Boudeau Maxime
Bougy Albert
Boulanger Augustin - Alfred
Boulet Albert - Henri
Boulet Pierre
Boulier Myrtil - Eugène
Boulongne Adrien - Louis - Alfred
Bourdolin Joseph - Hyacinthe
Bourdais Marcel
Bourdelou François
Bourdier Henri - Hilaire
Bourdier Louis - Hubert

Bourgeois Anatole - Alfred
Bourgeois Henri
Bourgeron Charles
Bourget Emile - Alfred
Bourguet Lieut. Colonel
Bouscarbe Clément
Bouscary Gabriel Georges
Bousquet Jean - Gabriel - P. M.
du Bousquet de Montlaur J.
Boutmy Fernand Joseph
Boutemy Gaston - Clovis
Boutot Lucien Emile
Boutzy Emmanuel
Bouvaist Emmanuel - Albert
Bouvry Ernest
Bouvry Georges - Emile
Bouygue Georges - Léon
Bouzac Maurice
Bouzac Louis - Paul
Boyer Edouard - Georges
Brabaendes Georges
Braquet Laurent Antoine
Brault Pierre - Marie
Braure Maurice
Braure Albert - Anne
Bréchard Jean
Brégère Justin - Alexandre - Louis
Brémard Henri
Bréquet Raymond - Camille
Brès Wilfrid - Almire
Bretonnière Alcide - Firmin - L.
Breuil Roger - Gustave
Brevet Gabriel
Briat Pierre
Briatte Léon - Jean - Baptiste
Brice Eugène
Brielle Henri - Georges
Brille Jean - François
Brisset Marie
Brisset Robert - Jean
Brochard Henri - H. - G.
Broders Georges
Brodier Jean - Alexandre
Brosse René - Joseph
Brun Gaston - Daniel
Brun Louis - Jean - Pierre
Brun Paul
Bruneau François - E. - H.
Brunelle Maurice Ghislain
Brunet Gaston - Lucien - Robert
Bruno Eugène
Bruyet Alexandre
Buée Joseph
Bufault René - Henri
Bulteau Maurice - L. - P.
Bultet Gaston - Louis
Bunel Louis - Auguste - G.
Bunetel Fernand
Burban Pierre - Jean
Bureau Raymond - Albert
Burguière Emile - Henry
Burkhard Frédéric - Conrad
Burlot Mathurin
Bury Maurice
Busch François
Busquet Etienne
Butet Julien - Louis
Buzy Emile
Cabot Jean
Cabrol Clément
Cacheleux Auguste - P. - E.
Cadet de Vaux René
de Cacqueray Jacques - Pierre
Cadoret Louis
Cagnard Auguste
Cagnion Jean
Caillaud André
Caille René - Auguste
Cain Stéphane
Cambon Fernand M.
Capitaine Jean
Capron Jean - Pierre - E.
Capron Pierre - Nicolas
Capuro Gustave - J. B.
Caquin Camille - Anatole
Caranzan François
Carlin François
Carlier Joseph
Carlier Michel
Carles Hippolyte
Caron Jacques - François
Carraud André - Jean
Carraut Jean - Marie
Carré Léon
Carrelet
Carron François - M. A.
Carton Charles
Carvin Pierre - Charles
Caseneuve Emile - Jean
Castelle Henri - Gustave
Caster Alphonse
Castera Emmanuel
Cattaert André
Cattaert Georges - Lucien
Catrin Henri - Emile
Catrix Louis
Catufe Pierre - François
Caurette Léon
Cauro Félix
Checchy Fernand
Cellier Michel
Cerisier Albert
Chabreyron Léon
Chabrier Henri
Chaix Léon
Chale Arthur - Louis
Chambard J. B.
Chambas R. J.

Champeaux M. A.
Champeval Jacques
Champmartin Marcel
Chancellier Maurice
Chanson Etienne - Alexis
Chantemilant M. - M. - A.
Charbonneau Pierre
Chardonnet Auguste - Désiré
Charles Fernand - Marius
Charpin Gérard
Charpy Lucien - Zéphyr
Charrade Julien
Charton Emile
Chataignier Emile - Antoine
Chataignier Germain
Chatelet Paul - Jean
Chatelain Henri
Chatelin M. - B. - J.
Chatenay Maurice
Chauvaux Pierre - Eugène
Chauveau Pierre
Chauvet François - M. - G.
Chellet Gaston Jean François
Cheneval Eugène
Chenu Félix - Paul
Chesneau Joseph
Chesneau René
Chelelat Fernand
Chevalier Paul - Marie - Aristide
Chevalier Charles - François
Chevalier Gabriel
Chevalier Robert - Léon
Chevallier Lucien - Emile
Chevallier Pierre - Marcel
Chevot René Pierre
Chirat Auguste
Chiron Georges - Jean - Gustave
Choffet Benoît
Chollet Armand
Chopin Georges - Gaston
Chopin Louis - Henri
Chotin - Demmel G. - A.
Chouard Léon - Jules - S.
Choubry Henri - Elie
Christophe Alexandre
Clanet Hermann
Clément Charles
Clément Gérard
Clément Marc - Gustave
Clément Victor - François
Clochié Pierre
Clomesnil René - Raymond
Clots Justin - François
Cochet Albert - M. - C.
Cofourain Elie
Colgnée Louis
Colas Albert - Eugène - Auguste
Colle Robert - Charles - Achille
Collo Jean - Baptiste - Louis
Colleter Guillaume
Collignon M. - H. - H.
Collignon Ernest - M. - F.
Collin Armand - M. - M.
Collumeau Germain
Colomb Lucien
Combes Jacques
Combret Antoine
Comby Gaston - Rémy
Constans Jean - Louis
Constantine Raphaël - E.
Contant Antoine - Adrien
Contentin Robert
Coquel Georges
Coquet Anicédie - Valery
Coquillon M. B. Eugène
Cordier Adolphe - H. - M.
Cormelly Noël
Cornillet Joseph
Corniquet Louis - Jules
Cornutrait Henri - A.
Corrard Pierre
Corrion Georges - P. - E.
Cosme Albert
Coste Antoine
Costerg Jean - Pierre
Costerbrosse Jean - Louis
Cottin Emile - Victor
Couillard Victor - Arsène
Coulon Edouard
Coulon Gaston - Frédéric
Coulonval Marius
Coupé Georges
Couprez Albert - Jules
Couppier Eugène
Conquet Gustave
Courtois Victor - Eugène
Courty Paul - Edouard
Cousin Eugène - Léon
Couturier Xavier - Maurice
Couturier Georges - V. - H.
Couturier Henri Edouard
Couvreur Prosper - Eugène - A.
Crapart Albert
Crespel Ernest - Emile - Joseph
Crest Caporal
Crevecuil Maurice
Criber Henri
Cronsard Pierre - Ernest
Crouy Gaston - Georges
Croxo Jules - Emile
Crozat Noël
Cuibet René - Paul
Culmann André - Henri
Cuny Georges - Marcel
Curutchet Jean
Curutchet Pierre
Cuvellier Louis - Jules
Cuvellier Marie - M.

Cuzuel Jean
Dalgueaux Léon
Daller Louis
Dalifol Paul-Marie
Dallbret Pierre
Damazy Georges
Danielou
Danner Lieutenant
Dapprey Marcel-Nicolas
Dard Firmin-Maurice
Dardé François
Dardé Marc-Félix
Dardennes Louis-Emile
Darmois René-Marcel
Dauliac Paul
Daurat Eugène-Léon
Dauzazet Joseph
Davenne Octave
David Jean
Debaize François
Defeaupuis André-Henri
Defergue Edouard-Marcel
Defièvre Michel-Armand
Defièvre André-Emmanuel
Defièvre Ernest-Théophile
Defièvre Raymond
Debout Henri
Decamps H.-Henri
Decombas Jean
Defrennes Justin-Alfred
Defly-Dieudé
Delfortrie Gustave
Delfontaine Gaston-Louis
Defrançois Fernand
Degalle Raoul
Degalle René
Degant Henri
Dejhony Georges
Degobert Marcel-Joseph-D.

Degny Jacques
Dehdy Charles
Delabarre Robert-M.
Delaby Jules
Delafolie Gustave-Georges
Delahaye Hubert
Delaine Pierre-Marie-Paul
Delaine Pierre
Delair Charles-Eugène-H.
Delamare dit Deschamps
Delandine Joseph
Delannoy Richelle
Delanoe François
Delanoue René-Ernest
Delapierre
Delastre Auguste-Eugène
Delatour Charles-Albert
Delattre Maurice
Delaunay Charles
Delaunay Désiré-Jules
Delaunay Pierre
Delcambre Jules-Louis
Delchambre Julien
Delcroix Louis-Henri
Delemazure Louis-Jean
Delestre Pourcault de Pavant
Delfortrie Gustave
Delhomme Alphonse Jean
Deligny Paul-Edouard
Deligny Raymond-Louis
Delihotte René
Delisle
Delmas Maurice
Deloison Marie-Roger-E.
Delon André-Georges
Delot Alfred-Edmond
Delpit Guillaume
Delpy Guillaume-Jacques
Delloh Jean
Delvaux Victor

Demaneot
Demarey Ludovic-Lecomte
Demarez Hector
Demart Georges-Henri
Demassieux Louis-Jules-Jean
Denaut Lupis-Marcel
Deneef Lucien-Etienne
Denis Roger-Victor
Denise Charles
Deperne Gaston-Victor
Deprez Félix
Derache Jules-Lucien-J.-B.
Derbon
Dereçourt Gustave
Derolez Albert-Désiré
Deroziér Georges
Desghnaud Félix
Desbarres Etienne-Henri
Desbzeunes Albert
Deschamphalaère Jean
Descombes Pierre-Marcel
Desfarges Etienne
Desfontes Jean
Desloy François
Desmadryl Henri-Pierre
Desmaresb Jean-Joseph-B.
Desplat Jules
Desprez Maxime-Henri-A.
Desturneaux Pierre
Dessoit
Deswartes Jules
Devant
Devarenne Paul
Devauchaussade C.-E.
Devaux René
Devemy Charles-Armand
Dévère Jules-Alcide
Déverin A.-M.-M.
Devoogt Clément-A.

Devos André
Devot Charles Joseph
Devoy Bernard
Dezalnay Bernard. Marcel
Dillenseger Emile. Désiré
Dion Marcel. René. Pierre
Ditte Numa. Alfred
Dobinet Louis
Dollfus
Dollfus Jules
Doloire
Doncin de Voinet
Donzelle Louis
Donzelle Louis. Eustache
Donzenel Elie
Dorthy Henri
Doré Gaston. Gustave
Douard Désiré. Albert
Doucet Alfred
Doucet Louis
Douet Charles. Frédéric. Pierre
Douillot Ferdinand
Doulet Maurice
Dreyfus Maurice
Dreyfus Raymond dit Constant
Dribes Auguste. Emile
Dromain Léon. Arsène
Dromard André. Albert
Droyet Raymond
Dubernard Eugène
Dubernard Jules
Dubled Constant
Dubois Charles. Auguste
Dubois Georges. Julien
Dubois René. Emile
Dubos Démétrius
Dubreuil Jean
Dubuis Pierre
Ducarre Jean. Roland
Duché Emile
Duchellier Adolphe
Duchesne Paul. A. G.
Ducrot Eugène
Dufour Charles
Dufour Jules. Dominique
Dufour Marcel. Adrien
Dufourmantelle
Dufrêne Léon
Dugast Gaston. E. C.
Dubray Eugène. Octave
Dumerly Louis
Dumez Albert. Lucien
Dumont Léon
Dumontet Jean. Claude
Dumoulin Pierre. Ph.
Dumoutier
Dupart Fabien
Dupery Pierre
Duplessy Pierre. Louis
Dupont Alfred
Dupont Albert. Eugène
Duport Jean. Eugène
Dupuis Charles
Dupuis Lucien
Dupuy René. Alfred
Durand Paul
Dureau Marie. L. L.
Duret Auguste. Louis
Durieux Jean. Joseph
Durocher
Durocher Georges. Félix
Dutarte Georges
Duteil Paul. André. A.
Duthillier Alfred. Désiré
Duthoit Arnand. Désiré
Dutour. Gauzé Bernard
Duval César
Duval Roland
Eche Joseph
Eckert André
Edon Auguste
Edouard Robert. Charles
Egarteler Félix. Adolphe
Elie dit Elie. Mantout N.
Eproigny Marcel
Esnault Raymond
Esnault René. Henri
Espagnol Jules. Jacques
Estelle Jean
Eymard André
Eymard Gabriel
Faberes Paul. Louis
Fabert Charles. Louis
Fabry Pierre. Nicolas
Fagel Marie. Léon. Albert
Fallot Louis
Fallourd Maurice. René
Faucheux Léon. Paul
Fauchey Marcel
Fauconbrez Pierre
Faudot Joseph
Faugeras Félix
Faugue Albert
Fauquembergue N. M.
Faure Marie. Joseph. H. M.
Fauri André
Fauroux Léon. Paul
Fauvel Louis. Georges. Raoul
Fauvel Emile
Fauvet Louis. Albert
Favrelle Alfred
Faye Eugène. Arthur
Felder Ernest
Félix André
Ferlié François
Fernier Lieut. Colonel
Feron Albert
Fiaffé Jean

Figon Paul - André
Filiâtre Maurice - Charles
Filloux Eugène - Etienne
Finance Max - Arthur
Flaunet Georges - Emile
Floquet Charles - Alexis - André
Folcher Gaston
Follet Lucien - Jules - Fernand
Foncin Albert - Jean
Foncin Paul - Prosper
Fontaine Edouard - Auguste
Fontaine Jacques - Paul - M.
Fontelet
Fontenille Jules
Forest Félix - Antoine
Forestier Justin
Formarier Georges
Fort Louis
Fouché André
Fouquet Pierre - Jean - Louis
Fourès Casimir
Fourès Paul - Edmond
Fournier René - Georges - L. M.
Fourreau Paul - Romain
Foussat Louis - Bernard
François Luc - Julien - Odile
Des François de Ponchalon
Frantz Georges
Frelot Jean - Marie
Frelot René
Frémaux Léon
Fresnel Henri
Fresson Max - Eugène - Marie
Freycrmouth
Friant François - Corentin
Frichot Victor - J. B. -
Fritsch Alfred
Froëlich Paul
Froidefond Robert

Froudière Pierre - Charles
Front Bernard - Joseph
Fuhro
Fustin Alexis
Gabison Raymond
Gagnan Georges
Gailleton Léon
Gaillot René
Galabru Marcel - Alin
Gallandt Charles - René
Galibert René - Frédéric
Galichet Lucien
Gallau Louis
Gallopin Gaston - Auguste
Galluchon Lucien
Galluchon Etienne - Albert
Galmard Jacques
Gambaud Léopold - A. - A. -
Gambier Henri
Gamp Gabriel
Gardelle Auguste - Eugène
Garnavault Joseph - H. - L.
Garnier André - H. - A. -
Garnier Joseph - Marie
Garriques Bernard
Gartner Louis
Gary
Gatterdam Joseph - H. -
Gaubert Eugène - François
Gaubier Antoine
Gaudin Robert - Georges
Gaudron Marcel
Gaulard Charles - Louis - C.
Gauthé Georges - Pierre
Gauthier Jean
Gautier Jean
Gautier Maurice - A. - M. -
Gautraud René
Gautret Guy - Jules
Gauvin Robert - Germain

Gavard André - L. - V.
Gavard Henri - René
Gayet Joseph
Gelas René
Genty Georges - Louis
Geoffroy Henri
George Louis
Georgeon
Georgi Charles - Jean
Gérard Félix
Gérard Victor
Gerbold Albert - Charles
Gerhardt Maurice - Louis
Germaix Victor - Jules
Germet Mathieu
Germond Georges
Germonpre G. - L. - G. -
Geslin Auguste - Marie
Gillard Lucien
Gineste Germain
Giorgi Dominique
Girard Albert
Girard René
Girardet Jean - Paul
Giraud Félix
Giraud Maximin
Girauld Constant Jules
Girault Marcel - Alph. -
Giraut Jules - Adrien
Goazion Guillaume
Gobreau
Godet Edouard
Godot André
Gollandeau Georges
Gondré Louis
Gordien Georges - Octave
Gosselin - Dupré Paul
Gottis André
Goujier Georges

Gouget Alphonse. Victor
Gouillart Georges
Gouillet Alfred
Gouin
Goujon Marcel. Louis
Goulois Auguste
Goury Raymond Victor
Goydrd François
Grange Jules. Emmanuel
Granger Jean
Granjon Marcel
Grégoire Sergent
Grégoire Léonard
Grenier Georges
Gressot (de) Maurice
Grimpard Jacques. L. - J.
Grogniet Ferdinand
Grolier Jean. Baptiste
Gros
Grosjean Georges
Gross Henri
Grosset Jean. François
Groult Joseph
Grousset Marius Louis
Gruber Robert
Gruet Ernest
Gruselle Louis
Guegan Joseph
Guepin Pierre
Guerlin Marie
Guerlin Marie. A. G.
Guerpin William. Ambroise
Guermonprez M. J. B.
Guesdon Armand. Louis
Guendry Charles. Ernest
Guenguot Hippolyte
Guibert Régis. Léon
Guichard Jean. Pierre
Guido. Sigriste, 1e. Orange

Guilbaut Albert
Guilbaut Ernest
Guilbert Charles
Guilbert Jules
Guillaumart Edouard
Guillaume André
Guillaume René
Guillaumichon Marcel
Guille Charles
Guillemette Henri
Guillemin Philippe
Guillemot Gaston
Guillie Robert
Guillon Daniel
Guillon Eugène. Louis
Guillon François
Guillon Henri
Guillon Pierre
Guillot Joseph
Guimaro Edouard
Guitton Pierre. Alfred
Guivarch René. Joseph
Guymard Jean. Marie
Guyon. Montaigut
Hague Louis
Haguenier Georges
Hahn J. P. A.
Hallay Bernard
Hanapovich Gaston
Hamel Sosthène. Alphonse
Hano Jules
Hardy Jules
Hardy Paul. A. P.
Haudry de Janvry A. N. Paul
Haudry de Janvry A. N. Pierre
Hautkier Victor
Hebert Albat
Hecq Victor. Paul
Heintz Marius
Hemery Didier

Hennequin Henri
Henry Ernest. Louis
Henry Louis. François
Herbet Ange. Lucien
Herbet Paul. Olivier
Herbeler Edouard
Hermann Maurice. Henri
Hertling Richard
Hervieu Henri
Hervy André. Jean
Héry Louis
Hesmel Désiré
Heurtault Aimé
Hideux Gabriel
Higot Jules. Alphonse
Hilbert Armond
Hillion Lucien
Hivernat Arthur
Hirtz Julien
Hofer Raymond. Louis
Hogu Alex. M. A.
Houlet Eugène. Emile
Houet Jules. Victor
Huet Chile. A. C.
Huet Henri
Huleux Jean. Louis
Hulot de Collart
Humbert Alphonse
Huraut René. Eugène
Hurtaud Jean
Husson Louis. Constant
Isaac René
Isch P. A. C. J. N.
Isquin Auguste. Louis
Itasse Camille. Lucien
Jacob Pierre. Gabriel. M.
Jacobs Louis. Pierre
Jacquemond Marius
Jacquemont M. L.

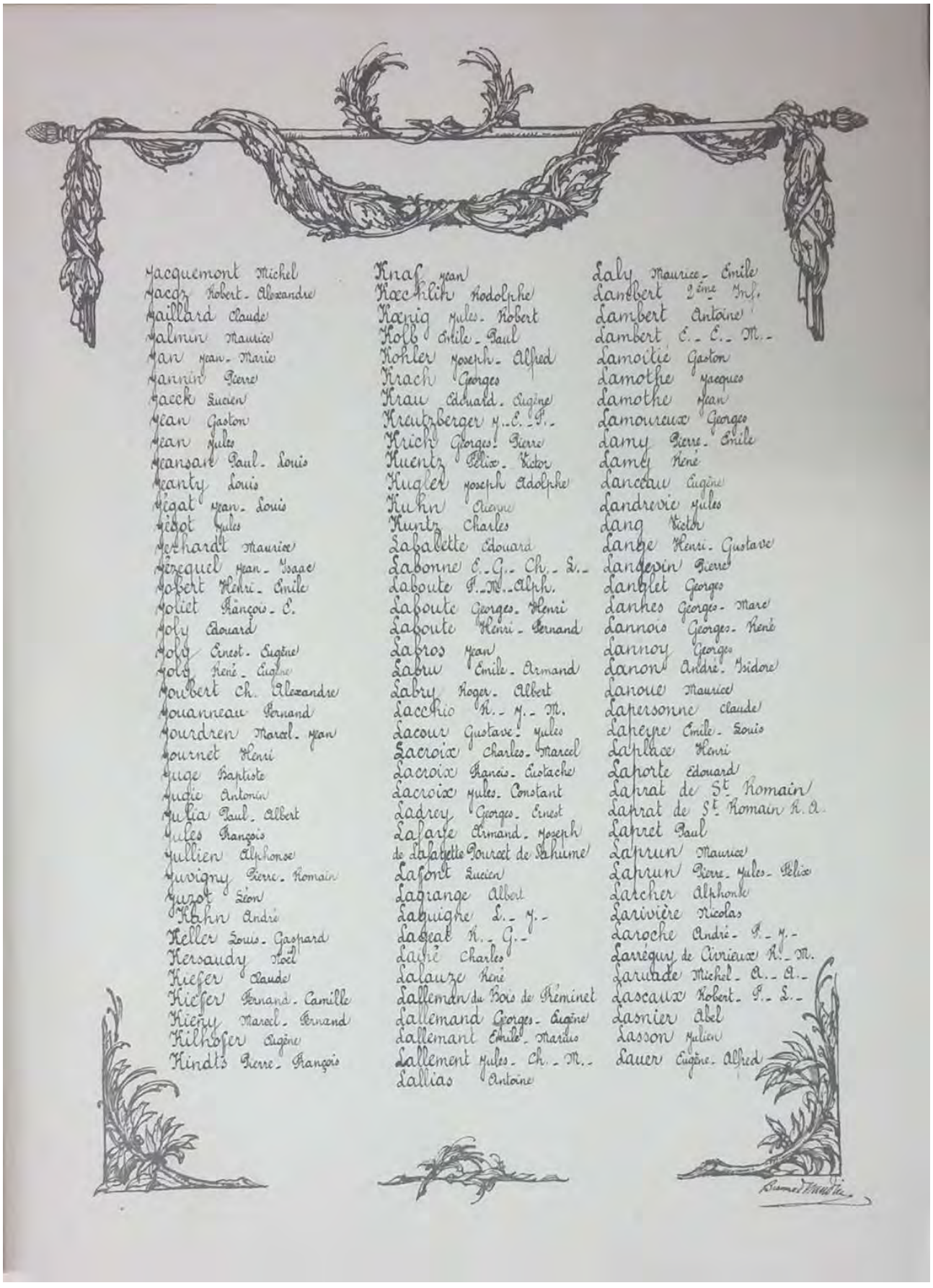

Jacquemont Michel
Jacqz Robert - Alexandre
Jaillard Claude
Jalmin Maurice
Jan Jean - Marie
Jannin Pierre
Jacck Lucien
Jean Gaston
Jean Jules
Jeansart Paul - Louis
Jeanty Louis
Jegat Jean - Louis
Jebot Jules
Jerhardt Maurice
Jerzequel Jean - Isaac
Jobert Henri - Emile
Joliet François - C.
Joly Edouard
Joly Ernest - Eugène
Joly René - Eugène
Joubert Ch. Alexandre
Jouanneau Bernard
Jourdren Marcel - Jean
Journet Henri
Juge Baptiste
Judic Antonin
Julia Paul - Albert
Jules François
Jullien Alphonse
Juvigny Pierre - Romain
Juzot Lion
Kahn André
Keller Louis - Gaspard
Kersaudy Noël
Kiefer Claude
Kiefer Fernand - Camille
Kieny Marcel - Ernand
Kilhoffer Eugène
Kindts Pierre - François
Knaf Jean
Kœchlin Rodolphe
Kœnig Jules - Robert
Kolb Emile - Paul
Kohler Joseph - Alfred
Krach Georges
Krau Edouard - Eugène
Kreutzberger J. C. - P.
Krich Georges - Pierre
Kuentz Félix - Victor
Kugler Joseph Adolphe
Kuhn Etienne
Kuntz Charles
Labalette Edouard
Labonne E. - G. - Ch. - L.
Laboute P. - M. - Alph.
Laboute Georges - Henri
Laboute Henri - Bernard
Labros Jean
Labru Emile - Armand
Labry Roger - Albert
Lacchio K. - J. - M.
Lacour Gustave - Jules
Lacroix Charles - Marcel
Lacroix Francis - Eustache
Lacroix Jules - Constant
Ladrey Georges - Ernest
Lafarge Armand - Joseph
de Lafayette Pourcet de Sahune
Lafont Lucien
Lagrange Albert
Laguigne L. - J.
Laheat R. - G.
Lahé Charles
Lalauze René
Lallemand du Bois de Réminet
Lallemand Georges - Eugène
Lallemant Emile - Marius
Lallement Jules - Ch. - M.
Lallias Antoine
Laly Maurice - Emile
Lambert 2ème Mrs.
Lambert Antoine
Lambert E. - E. - M.
Lamoitié Gaston
Lamothe Jacques
Lamothe Jean
Lamoureux Georges
Lamy Pierre - Emile
Lamy René
Lancelau Eugène
Landrevie Jules
Lang Victor
Lange Henri - Gustave
Langepin Pierre
Langlet Georges
Lanhes Georges - Marc
Lannois Georges - René
Lannoy Georges
Lanon André - Isidore
Lanoue Maurice
Lapersonne Claude
Lapeyre Emile - Louis
Laplace Henri
Laporte Edouard
Laprat de St. Romain
Laprat de St. Romain R. A.
Laprel Paul
Laprun Maurice
Laprun Pierre - Jules - Félix
Larcher Alphonse
Larivière Nicolas
Laroche André - P. - J.
Larrèguy de Civrieux R. - M.
Larrade Michel - A. - A.
Lascaux Robert - P. - L.
Lasnier Abel
Lasson Julien
Lauer Eugène - Alfred

Latapie Jules
Laticule Denis - Aimé
Latouche Anthème P. - L.
Laumonier Henri - Camille
Laune Jean - Adolphe
Lauprêtre Claude
Laurens Henri
Laurent Elie
Lauron Louis - Pierre
Lauth Roger
Lautier Justin
De Lavaulx Alain - Pierre
Laverge Louis - Félix
Lavergne Marcel
Laviabville Georges
Laviane Pierre
Layelle Jules
Le Bailly Ernest - Désiré
Lebeau Etienne - Henri
Lebedel
Lebehot Alphonse
Lebigre Maurice - Clément
Leblond André - Marie
Leblond Gaston - A. - E.
Lebon Gabriel
Lebon Henri
Le Boucher Jean - Baptiste
Le Bras Louis
Lebraud Emile - Etienne
Le Breton Didier - Louis
Le Breton Guy - Charles
Leca François - Alexandre
Le Callonec
Lecamp
Lecarpentier Louis
Le Chatal Jean - P. - M.
Leclerc Henri
Leclerc Joseph
Leclercq Jules - Achille
Lecolant Arthur
Lecomte Emile
Lecomte R. - P. - A.
Lecomte Emile - Archange
Lecoq Eugène - L. - P.
Lecoublet Joseph
Lecoz Augustin - Louis
Le Cras Henri
Le Cras Pelage - Henri
Ledilhuit M. - O. - L.
Leeman Paul
Lefaure
Lefebvre Albert
Lefebvre G. - R. - M.
Lefebvre Louis - Léon
Lefebre Louis
Lefèvre Louis - Eugène
Lefèvre M. - L. - R.
Lefort
Lefront Alphonse
Legendre
Léger Louis - Augustin
Legouge Gustave - Paul
Legrand P. - L.
Legrand R. - P.
Legrand Louis - A.
Legrand L. - S. - J.
Legrand Marcel - Louis
Legros René - Charles
Lequen Louis
Le Guillard M. - H.
Lehoit Erasme
Lejay Maxime
Leleu Marcel
Lelièvre André - Victor
Leluc Adonis - Etienne
Lemaire Louis
Lemaire Louis Joseph
Lemoine Eugène
Lemoine Jules - Gustave
Lemoyne André - Albert
Lennel Marcel J. - B.
Lenormand Eugène
Lentz Auguste
Léonard Gaston
Lepape H. - P. - C.
Lepère Jacques - Edouard
Lequertier Auguste
Leriche Raymond - Gustave
Lerideau Jean - François
Leroux Georges
Leroux J. - H. - M.
Leroux Paul
Le Roy C. - H.
Leroy Marcel - Pierre
Leroy Paul
Leroy René
Lesobre Jos
Lespagnol Philippe
Le Soulx J. - B.
Lesire Jean - Baptiste
Lestoquoy C. - C.
Leteix P. - C.
Letellier P. - M.
Letixerant P. - A.
Levavasseur Henri
Lévêque Paul - Dumas
Levillain Gustave
Leylavergne Eugène
Leynaud C. - C.
Leysen Alphonse - Jean
L'Hermelin P. - J. - P.
Lhoste René - Denis
Libert Emile
Libert Maurice - L. - M.
Liégeot Jean - Firmin
Liébin Marcel - René
Linard Lucien - Eugène
Lisht P. - J. - M.

Liskenne Henri
Litrem Henri
Livian Joseph - Charles
Logette René
Lloberat Alfred 1er Etranger
Loiseau Jules - Augustin
Loof Emile
Loppé René - G. - A. -
Lordant - Valfroy C. - N. -
Loroy A. - P. - M. -
Loriot Henri
Lorisson Joseph
Lormeau Marius - Octave
Louet Louis - Henri
Louis Léopold J. - B. - V. -
Louit Eugène
Loÿ Léon
Lopau William
De Lucy de Fossarieu
Lurot Bernard - Paul
Luziau Léon
Mabille Georges - Ernest
Macaigne Ernest
Madelenat Robert - Louis
Magne Léon
Magny Lucien - André
Maignen Louis - Maurice
Maillard Marcel
Maillochon Ernest - Alexis
Maingre Henri
Des Maisons
Maisonneuve Maurice
Malafosse Célestin - Marie
Malaquin Charles
Maleotalle Louis - Robert
Malezieux Emile - Georges
Malherbe Joseph
Mallard Louis
Mamet Victor - Henri
Mancel Jean - Louis
Manders François
Manesse
Mankhérie A.
Manoncourt Capitaine
Mantrand
Many Pierre - M. - J. -
Many Georges - M. - J.
Marchand Gustave - Maurice
Marchand Ernest - René
Mariage H.
Mariani J. - V. - J. - P. -
Marie Charles
Marie Louis
Mariel Albert - Edouard
Mariez André
Marion Léon
Mariouse (de la)
Marlat Pierre
Marmiesse P. - A. -
Marquet Eugène
Marquoin L. - A. -
Marsat M. - J. - A. - R. -
Marteau Auguste - Louis
Martel de Janville M. - C. -
Martin Edouard - Félix
Martin Félix - Henri
Martin G. - R. - B. -
Martin Jean
Martin Jean
Martin Louis
Martin Pierre - Marie
Martineau Elie - Victor
Martinet Robert - François
Martres Alfred
Mas Bernard
Massin Paul - François
Massu Henri - Germain
Mast Lucien
Mathieu Edmond - Victor
Maury
Maselle Robert
Mayer Max
Mayeur Adolphe
Mazan Clément - Anselme
Mazeline Louis
Mazure L. - G. - A. -
Medynski Constantin
Meilhac Louis
Meinière Louis
Melot Léon
Ménager Edmond
Ménager Henri
Ménard Edouard
Menel Maurice - Adolphe
Menetret Jacques
Menot Jules
Mercier François - A. - J.
Mercier Claudius
Merck Joseph
Merfand Henri - Gabriel
Merle Paul - Emile
Merlet Henri
Merlier Paul
Merville Gaston - Louis
Mery Julien
Mesange Jean
de Mesmay J. - R. -
Messeant Léon - L. -
Métivet R. - J. - T. -
Meunier Antoine - C. -
Meuriot Louis - Emile
Meyniel Adrien
Michaux C. - J. -
Michel Auguste - Marius
Michel François - A. - C. -
Michel Henri - Albert
Michon
Midavaine L. - J. -

Mignè Louis-Georges
Migot Pierre
Milandre Gaston
Milet Rémy-Eugène
Millois Louis
Miroux Bruno
Milaine Gaston Arthur
Mô Léon
Modaine Charles
Moisy Louis
Molker Max-Raoul-A..
Molle Yves-Bernard
Mondon Joseph-Augustin
De Monjol M..J.L..M.
Mont Alexandre
De Montalivet Masson
Montagne Henri-Eugène
De Montbel Joseph-André
Monteil Jean
Montculier François
Montfort Henri-Georges-L.
Montgenot
Monbigny
Monvoisin Léon Auguste
Monopoisin Marcel-Arsène
Moral Albert
Morant Maurice-Jules
Morby Georges-P.-J.-
Moré
Moreau Albert
Moreau Henri-Albert
Moreau Jules
Moreau Léon
Moreau Paul
Morel Albert
Morel Maurice
Morère Gilbert-Jean-Jules
Morère Georges
Moreux
Morice Georges
Morice André-Gabriel
Morin Louis
Morin Marcel-François
Morin de la Pillière H.
Morion Emile-Pierre
Morisot Joseph-L..C.-
Mosdier Auguste
Mosnier Jean
Mougenot Georges-Julien
Mougin Paul
Moulin Charles-Léon
Mouhier Georges
Moulgubert Firmin
Mouthier Georges-Michel
Muller Charles
Muller Robert-Charles-A..
Muller Louis
Munié Pierre
Munié Robert
Murat Emile
Muraz Marie-Alphonse
Muscat Antoine
Mutrel
Myrthe Saturnien-Démétrius
Narbonne Eugène-Pierre
Nardeau Pierre
Narrat Georges
Nattier Louis-Antoine
Nauban Clément
Naudet Henri
Nérat Michel-Armand
Nerson dit Seuron Oscar
Neuville Henri-C.-L..
Nicolas Louis-Gaston-J.-
Nicollet Charles
Nizat Eugène
Noël René
Noël Gustave
Nolle Robert-Gaston
Normand Joseph
Normand Jules
Nugues René
Nubillard Louis
Nypels Henri-Marie
Obenfelder G.-L.-F.-
Odé Gaston Ch.-L..
Ogé Louis-Eugène
Obier Armand
Ohagazary Pierre
Olivier René
Ollivier Henri
Olivieri Augustin
Olliviero Arthur
Olliviero Robert
Oppein Charles-Florentin
Orphée Emile-Joseph
Ospital Bernard-Lucien
Oustry Zéphyrin-A..
Ouvrier Martin
Overlot Georges
Ozanne Maurice
Ozon Paul
Pachy Jean
Padobani Maurice
Paynehault G.-M.-
Palette
Palous Ch.-G.-B.-
Pannier Paul-Victor
Papillon
Paquet Alfred-A..
Pareingaux G.-A..
Parenty Edouard
Paris Auguste-J.-
Paris Eugène
Paris Léonidas
Parot Lucien
Pascarel Jules
Pasquet C.-M..

Pasquier Jules
Patris
Paul Alfred - Henri
Paulian Charles
Paupert François - E. - L.-
Pauron Georges
Paut Edmond
Pautet Charles
Pautrat Albert - P. -
Pauzé Eugène
Pavlovitch Jean
Payen Charles - Auguste
Pebray Marcel
Peclet Victor - Constant
Pée - Laby Georges
Pegorier Alexandre - Pierre
Pellegris Jean - Hippolyte
Pelissier Charles
Pelledrini
Pelleguer René - François
Pelletier Albert
Pelossi Charles
Pellier Robert
Penelle Alfred
Pennequin R. - A. -
Peray
Perez Achille - R. - R. -
Perin Armand - Louis
Peringuey René
Perlès R. - R. - Aspirant 150ème R. I.
Perraudin Célestin
Perreau Henri - Louis
Perret Charles
Perrier Louis
Perrin Charles
Perrin Roger - Jules
Perrois Victor
Petet René - Jean - Joseph
Petit Jean - Louis
Petit Gustave
Petiteau Jean - Philippe
Petitjean André
Petitjean Emile - Alexandre
Petté
Peuzon Raymond - Edouard
Peyramaure R. - L. -
Peyre Jean - Marie - René
Peyrol
Peyrot Auguste
Pfeifer Frédéric - Adolphe
Philbert Ch. - M. -
Philbert Georges - Emile
Phoeu E. - M. - J. - A. -
Pialigorski Roger
Pichon Xavier - Jules
Picot Albert - Gaston
Pidancier François
Pierrot
Pierry Charles
Pigerbn Gaspard
De Pighetti
Pignet A. - M. - A. -
Pillet Maurice
Pillon Louis - Auguste
Pimbert Georges - Hippolyte
Pineau Georges - Alphonse
Pineau Justin - Louis
Pinel - Grandchamp
Pingot G. - M. - H. - J. -
Piot Julien
Philippot
Pitiot Louis
Plantagenest Eugène - Ch. -
Plaus Henri
Plauzewski L. - K. -
Pleimling Nicolas
Plier Louis - Pierre - Bernard
Plion Hilaire - Louis
Plu Théodore
Pobe Edmond
Pochard Paul
Pochon Jules - Joseph - Adrien
Poidvin Georges - G. - J. -
Point Armand
Point Emmanuel
Point Henri - Victor
Poirel Marie - J. - G. -
Poirier René
Poirier Marcel
Poirrier Firmin - Alfred
Poitevin Louis - Léon
Poletti Ernest
Pommier Antonin
Ponroy Charles
Pontais Joseph
Portat Adolphe
Portet Etienne - Joseph
Portiliato - Cortiola J. -
Potin Léon
Pottier René - Jules
Poujet Paul - André
Poulle Henri
Poulain Camille
Pouleau Edouard
Poupart Gilbert
Pourrain E. - A. -
Poussade Pierre
Poussin Jules - Albert
Poutrin L. - C. - J. -
Pradel Elie - Jean - Louis
Pradier Emile Henri
Prat Robert - René
Presles Jean - Marie - B. -
Preveraud de Vaumas
Prevost Albert - Etienne
Prevost Raoul
Prigent J. - P. - Y. - M. -
Prignaud Emile - Pierre

Pringent Philippe
Primault A.. Ch.. F..
Proux Armand
Provence René. Edouard
Prunier Edmond
Pujo Gabriel
Punch Léon
Pusch Charles. Joseph
Puyon Roger. Georges
Puyraud Marcel
Quagliano Joseph. Félix
Quenel Léon. Albert
Quesnel Albert
Quesnel Georges
Quesnoy Julien
Quelin Henri
Quillay Maurice
Quiller Louis
Quiri Georges
Rabaud Arthur
Rabin Guillaume
Radenen Léopold
Radoux Max. Ch.. A..
Rainon
Rambaud Fernand. Eugène
Ramé Maurice. A.. M..
Ramez Henri. Gustave. L..
Randabel Pierre. Marie
Randon Marcel
Ratheau Louis. François
Ratignier Joseph
Raukier Maurice. Paul
Rautet Jean
Raux Gaston. Antoine
Raux Joseph
Ravaille Louis. François
Ravaud Pierre. Marie
Ravaux Charles
Rayat François. Léon
Raymond Adolphe
Raynal Emile
Redel Maurice
Redaris P.. P.. A..
Rée Harry Marius
Regnaud Robert
Regnault Robert. Albert
Regnier Edouard. A.. C..
Relgneau Maurice. Alfred
Remond Marius
Renard René. Baptiste
Renaudin Gabriel
Renault Paul
Renault Simon
Renaudeau d'Arc H.. L.. M..
Renoult André. Lucien
Reyon Jules
Ribaille Paul. Charlemagne
Riberette Gabriel
Ribière Edouard
Ricard Auguste
Ricard Marcel
Richard
Richard H.. L.. Ch..
Richard Ulysse
Richez Jules
Riegel Georges. Prosper
Rigal Paul
Rion Pierre. Georges
Rivet Louis. A.. P..
Rivette Constant. Joseph
Rivière Elie
Roberget Auguste. Emile
Roberget Jules
Roberget Marcel. Georges
Robert Pierre
Robert Emile
Robert Ernest. Alphonse
Robin Célestin. Hl.. L..
Roblin Louis
Robrieux Louis
Rochet Louis
Roederer M.. F..
Roger Alfred. Emile
Rogue Simon
Rohart Gustave
Rolandis Alfred
Romac Eugène
Romanesco Jean
Romé Emile. C.. A..
Rommevaux A.. P.. G..
Roquet Robert. Félix
Rosthem André
de Rossignol Alex.
Rossignol Charles. Louis
Rossignol Eugène. Jules
Roth Marcel
Rothy Sergent
Rouard Casimir
Rouay Maurice
Roublen Louis
Rouby Henri
Rouet Emile. François
Rouquette Camille
Rousseau Bernard
Roussel Emile. Léon
Roussel Léon
Roussel Isidore
Rousselin G..
Roux
Roux Marcel. Bernard
Rouzières Sylvain. C..
Royer François. Joseph
Rozain Louis. A.. P..
Rubt Marius
Rufin Clément
Sabatier Abel. Jean
Sages
Saillant Georges. Louis

Saillard Paul - M. - P. -
Saingier Jules - Noël
Saint - Léger L. - L. - P. -
Saliot Pierre - A. - V. -
Salles Marcel
Salliez Robert - Jean - Louis
Salomez Maurice
Saludes Robert - Augustin
Salvignon Louis
Sambeat Paul - Emile
Sarazin Benjamin
Sargès Emile - Théodore
Sartral Robert
Sartre Jean
Sartre Joseph
Saucier Fernand - Pierre
Saulnier Henri
Sauret Antoine
Saurel Alfred - M. - R. -
Sauvageot Louis
Savalle André
Savary Emilien
Saverot Edouard
Savignac Edouard - Ernest
Savy Henri - Edouard
Schlacher Maurice
Schaefer Georges
Schar Gustave
Schimbert Justin - Charles
Schmid Léon - François
Schmitt Paul - Louis
Schommer Jacques
Schrenkenberg G. - S. -
Schroeder Frédéric
Schultz Marcel
Schultz Henri
Schwartz Edouard
Séanne Emile - C. - J. -
Sejean Henri - Auguste
Seguin Alexandre
Seguin Robert - P. - B. -
Sehac Jean - Joseph
Sifantus Joseph - G. - N. -
Sigot Maurice - C. - A. -
Simonet Albert
Sinson René - Edouard
Sivignon Jean - Pierre
Soirat Emile - A. - J. -
Somprou Charles
Souillot Marius
Sourdeau E. - J. -
Sourdot Céleste - Marc
Sourdot Valentin
Soury François
Soye Paul
Soyer Gaston - Victor
Stalla Emile - Albert
Stienne Xavier
Stintzy
Stockhausen Emile
Stotzenbach
Strutt - Carter Cyril
Stutz Jean - P. - J. -
Supot Emile - Désiré
Talmeus Marcel - Auguste
Tanguy Yves
Tantot Alfred - Achille
Tardivon Charles - Léon
Tardy Henri
Tayeau Alphonse
Teboul Abraham
Telle Constantin - N. -
Tellier Robert - Maurice
Tencé Emile - Gabriel
Tency Joseph
Tenet Jean
Tessier Joseph - V. - L. -
Tessier François
Tétard Gabriel
Teulet Jean
Thébault Maurice
Theillou Jean
Thevenin Louis
Thepenod Joseph
Thibault Pierre
Thibault M. - C. -
Thiébaut P. - D. -
Thierry Jacques
Thil Eugène
Thiourt Gustave
Thirion Georges - J. -
Thomas Albert - M. -
Thomas Jules - Pierre
Thomas Louis
Thorel Adrien
Thuillard Jean - M. - J. -
Tocquet Emile
Tollet Albert - Amédée
Tonnelier - Kléber
Touchard Auguste
Tourette Henri
Tourtel Paul
Tranchon Aimable - E. -
Trégul Pierre
Trehout Léon
Treillou E. - M. - B. - H. -
de Treverret Jean
Trigallez Paul - Albert
Trider Marcel - Gabriel
Triger Yves
Truchet Angely
Trufat François - Xavier
Turpin Maurice - A. - D. -
Urbin Louis
Ulterweiller Jean - Pierre
Vacherie Marcel
Valentin Emile - Achille
Valentin Léon - Achille

Valentin Henri
Valleret Claude
Valluet Joseph - Albert
Vandale Maurice - Constant
Vandenbergh Maurice
Vanet Charles - Alexandre
Vanlooqueren Joseph
Varenne Léopold - Eugène
Varin Clovis - Joseph
Varlet Ernest
Vasseur Désiré - Emile
Vasseur Louis - Célestin
Vatin Alphonse - Joseph
Vaucorbeil
Vaujours Etienne
Vaulpré Pierre
Vaulhourmont
Vedrenne René - Louis
Veillet Paul
Velleret Claude
Venant Louis - Joseph
Verchère Jules
Verdun Henri
Verdure Alphonse
Vergne Antoine
Verlhac Louis
Vermandère Ch.. L..
Vermeersch Georges - M..
Vermeren Clément
Verrolot Louis - Maxime
Verrier Gabriel - G.. J..
Verzat Jean - Baptiste
Vesbrier Jean - Auguste
Vezier Pierre - A.. C..
Vidlar Pierre - G.. A..
Viard Léon - Armand
Viau Albert - Eugène
Victor Camille
Vieillard Alphonse - C..
Vierne - Jaskin J.. C..
Vieville Jules - Albert
Vigier Robert
Vigier Marcel
Vignal Pierre - Félix
Vignerard Hippolyte
Villeprique
Villot Th.. H.. P..
Vinat Eugène
Vincent Edmond - R..
Vincent - Darasse H.R.
Vinel Emile
Vinel Joseph
Virion Albert - Alphonse
Vital Louis - Emile
Vitart Georges - H.. L..
Vitrier Paul
Voinot Auguste - Eugène
Voiseau Albert
Voisin Albert - C.. V..
Voisin M.. C..
Volpert Félix
Vouzelle Pierre - Paul
Voxeur Raymond - H..
Walhin Ernest - Louis
Wallerich Maurice
Wallet Auguste
Wartelle Xavier - G..
Wastqu Oscar
Webet Albert
Weil Alexandre - M..
Weisenburger J.. G..
Wellcomme H.. J.. J..
Wentzel Arthur - Auguste
Willis Harold - Muckley
Winstin Benjamin
Wiolamy René
Wioland René - C.. J..
Wisoki P.. C.. G..
Wolf Edmond
Wolf Léon François
Wolf Robert - Auguste
Zabani Henri
Zacon Eugène - Paul
Zanon Antoine
Zech Gustave - Nicolas
Zezequel Tanguy - Eugène

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Archives municipales de Neuilly-sur-Seine

Page de couverture : 580V
Page 1 : 580V
Page 3 : cliché d'une assiette
Page 5 : 7 Fi 411
Page 6 : 4 H 44
Page 7 : 2 Fi 7.11
Page 8 : cliché d'un casque
Page 10 : 6 Z 22
Page 11 : dessin de Pierre Laurens, 3 C 5.44
Page 12 : 2 Fi 6.3.63
Page 13 : 2 Fi 6.3.8
Page 15 : 911R ; cliché d'une tombe
Page 16 : 4 H 58
Page 18 : 2 Fi 7.7
Page 19 : 2 Z 14
Page 20 : cliché du hall de l'Hôtel de Ville
Page 21 : 2 Fi 6.7.51
Page 22 : 4 H 78
Page 23 : 580V
Dos de couverture : 580V

Collection particulière

Page 8 : esquisse de Maurice Perret-Carnot
Page 9 : « Le songe d'un soir de tranchée », dessin de Maurice Perret-Carnot
Page 14 : « Fatal obus ! », dessin de Maurice Perret-Carnot, extrait du recueil de dessins de l'artiste *Images des années oubliées*

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION **1**

SOMMAIRE **2**

HISTORIQUE **3-22**

Avant d'être soldat **3**

Recrutement, mobilisation et incorporation dans l'armée **4-8**

Recrutement 4

Mobilisation et sursis d'appel durant la guerre 5

Incorporation dans l'armée 6

Equipement 7

Vie du soldat **9-15**

Se marier 9

Donner des nouvelles à sa famille 10

Disparaître ou être fait prisonnier 11

Etre blessé ou malade 12

Décéder 13

Etre inhumé 14

Reconnaissance et hommages **16-22**

Les distinctions 16

Les hommages aux militaires morts pour la patrie 16

Le défilé de la Victoire 18

Les changements de noms de rues 18

Les inscriptions commémoratives et les monuments aux morts 19

Le *Mémorial des Alliés* 21

CONCLUSION **23**

SOURCES **24-30**

DOCUMENTS ANNEXES **31-93**

Table des documents annexes 32-33

Recrutement, mobilisation et incorporation dans l'armée (documents 1 à 9) 34-47

Vie du soldat (documents 10 à 19) 48-64

Reconnaissance et hommages (documents 20 à 27) 65-93

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES **94**

TABLES DES MATIERES **95-96**

NEUILLY-SUR-SEINE

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE
SERVICE ARCHIVES-DOCUMENTATION-PATRIMOINE
21, rue Louis-Philippe - 92200 Neuilly-sur-Seine
Téléphone : 01 40 88 88 58/59 - Fax : 01 40 88 87 43 - archivdoc@ville-neuillysurseine.fr

Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 40 88 88 88 - Fax : 01 46 24 44 11
www.neuillysurseine.fr - Courriel : mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr